

SUPPLÉMENT

ÉCONOMIE

Nord-Sud : comment financer le développement ?

EMPLOI

L'AFFAIRE ENRON

Le capitalisme mondial ébranlé : l'avis de neuf dirigeants p. 20-21

PROCHE-ORIENT

Front du refus arabe contre une intervention américaine en Irak p. 2-3



PATRIMOINE

Le musée du quai Branly s'oppose au Musée de l'homme p. 31

UNION EUROPÉENNE

Une manif monstre à Barcelone p. 5

PARIS

En finir avec les taudis de la capitale p. 15

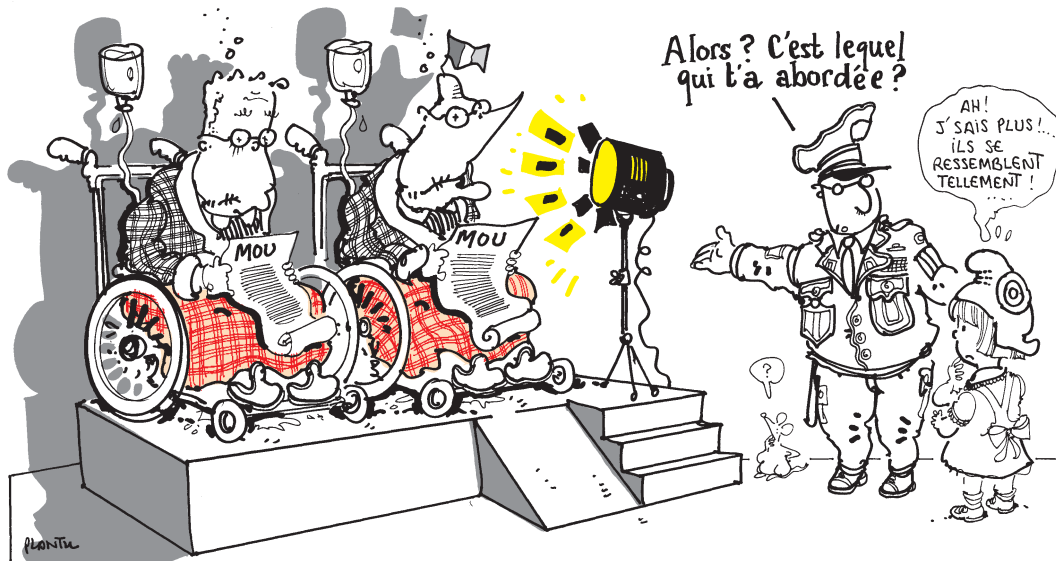
International.....	2	Entreprises.....	20
Union européenne.....	5	Communication.....	23
France.....	6	Marchés.....	24
Société.....	10	Aujourd'hui.....	26
Carnet.....	14	Emploi-Annonces.....	29
Abonnements.....	14	Météorologie-Jeux.....	30
Régions.....	15	Culture.....	31
Horizons.....	16	Radio-Télévision.....	35

Les dix engagements de Jospin

Dans une brochure de 40 pages diffusée à 8 millions d'exemplaires, le candidat socialiste détaille son programme

LIONEL JOSPIN a rendu public, lundi 18 mars, son programme de candidat à la présidence de la République. En 40 pages, sous le titre « Je m'engage », le premier ministre-candidat décline ses propositions pour une France « active, sûre, juste, moderne et forte ». Il met particulièrement en avant les « dix engagements » suivants : « 900 000 chômeurs de moins d'ici à 2007, un droit à la formation tout au long de la vie, un contrat national de sécurité, la réduction de moitié de la taxe d'habitation, une couverture logement universelle, une nouvelle étape de la décentralisation, un contrat d'autonomie pour les 18-25 ans, des retraites par répartition garanties, la Fédération européenne des Etats-nations, l'annulation de la dette des pays en développement. » Lionel Jospin y ajoute deux promesses sous le titre « La démocratie autrement » : « Un référendum pour la modernisation des institutions, un mandat unique pour les parlementaires ».

Dans sa présentation, le candidat



du Parti socialiste dit vouloir « réconcilier l'esprit de révolte et l'esprit d'initiative, la capacité de création et l'exigence de justice ». De tonalité fédéraliste sur le débat euro-

péen, ce programme affirme « vouloir l'Europe politique » comme instrument de régulation de la mondialisation. M. Jospin se prononce aussi pour le droit de vote des étran-

gers aux élections locales, pour l'annulation de la dette des pays en développement et pour une initiative européenne en faveur des pays de la Méditerranée.

► Chômage, sécurité, formation, logement, retraites, etc. : les dix propositions du premier ministre

► Différences et similitudes avec Jacques Chirac

► Arlette Laguiller a le vent en poupe

► Paroles d'électeurs : chaque jour, nos carnets de campagne

Lire pages 6 à 8, l'éditorial et l'analyse page 17 et le carnet de campagne page 36

Disparues de l'Yonne : la justice en procès

QUATRE ANCIENS procureurs de la République ou substitués, en poste à Auxerre entre 1984 et 1996, comparaissent, à partir de lundi 18 mars, et pour trois jours, devant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Soupçonnés d'avoir laissé s'enliser les dossiers sur les jeunes filles disparues de l'Yonne, René Meyer, Daniel Stilianovic, Bertrand Daillie et Jacques Cazals sont poursuivis pour « manquements à l'honneur ». Au terme des audiences, la formation disciplinaire du parquet rendra un avis. C'est ensuite le ministre de la justice qui arrêtera les sanctions.

A ces quatre représentants du parquet, le CSM reproche d'avoir notamment négligé la piste établie dès 1984 par le gendarme Christian Jambert, qui attribuait à Emile Louis, mis en examen depuis pour « assassinats », la responsabilité des disparitions. Réquisitions de classement « prises de manière hâtive », « traitement désinvolte » du dossier, « totale inaction », « erreurs manifestes d'appréciation » : le CSM critique sévèrement les quatre fonctionnaires, dont l'un est aujourd'hui à la retraite, un deuxième déjà placé en congé longue durée, les deux derniers occupant des postes impor-

tants dans la magistrature. Cette audience intervient quelques jours après l'ouverture, par le parquet d'Auxerre, d'une information judiciaire pour « corruption et trafic d'influence ». Elle sera chargée de faire notamment la lumière sur les éventuelles complicités de certains magistrats avec ce qui ressemble de plus en plus à un réseau. D'autant que les services judiciaires ont découvert qu'au début de l'année 2000, 1 100 dossiers, dont 200 cas d'abus sexuels, étaient oubliés au parquet des mineurs.

Lire pages 10 et 11

SPORTS

Les raisons de la première crise économique du football européen



INFLATION salariale (l'Uruguayen Alvaro Recoba, ici au côté de Ronaldo, est le joueur le mieux payé du Vieux Continent), difficultés dans les négociations des droits de télévision, cours boursiers fort aléatoires : le football européen s'apprête à vivre sa première véritable crise économique. Experts et dirigeants s'accordent à dire que la « bulle spéculative » connaît ses derniers instants. Lire pages 26 à 29

A Monterrey, on veut bien parler des pauvres, mais pas les voir

MONTERREY
de notre envoyée spéciale
Les villes qui accueillent les réunions internationales connaissent désormais bien ces murailles de béton ou de grillages, érigées à la hâte par les autorités locales pour protéger les congressistes contre les attaques intempêtes des manifestants antimondialisation. Québec et Gênes ont ainsi été coupées en deux, le temps d'un sommet. Dans la Belle Province, il y a un an, on célébrait l'avènement de la zone de libre-échange des Amériques qui devrait voir le jour en 2005. Le port ligère recevait les chefs d'Etat et de gouvernement du G8 - un directeur mondial des pays les plus riches du monde. Rien de commun avec la conférence sur le financement du développement de l'ONU, qui s'ouvre ce lundi 18 mars. A Monterrey, pendant cinq jours, il ne sera question que de lutte contre la pauvreté, d'efforts que doivent consentir les pays riches pour contribuer plus

et mieux à réduire le fossé entre le Nord et le Sud. Quelque 300 organisations non gouvernementales sont bien là pour faire entendre leur voix et protester contre le maintien d'un modèle néolibéral. Les 7 000 membres de diverses forces de l'ordre quadrillent déjà la ville, mais les risques de débordement entre police et militants antimondialisation sont, d'après les autorités locales, limités. Pourtant, dimanche, des ouvriers s'affairaient encore pour terminer la construction d'un mur. Un beau mur en solides parpaings de 2 mètres de haut et de 200 mètres de long que les habitants de Monterrey ont déjà surnommé le « mur de la pauvreté ». Il ne s'agit pas cette fois de mettre les quelque soixante chefs d'Etat et de gouvernement hors d'atteinte des *globalofobicos* (« globalophobes »), comme les a surnommés la presse mexicaine. Plus sûrement, le président mexicain, Vicente Fox, hôte du sommet, a jugé que la réputation de la troisième ville du pays - et la plus riche dit-

on - ne pouvait souffrir de la persistance d'un bidonville qui borde le siège de la conférence. Le quartier appelé Colonia Caracol (« Colombie escargot »), où vivent un millier de familles, n'est séparé de l'ancien parc des aciéries de la Fudidora, qui sert maintenant de centre de conventions, que par le lit totalement sec de la rivière Santa-Catarina. Il se trouve malencontreusement sur le chemin des cortèges officiels des chefs d'Etat - George W. Bush en tête, qui est là en voisin (son ranch est à 150 kilomètres de Monterrey) - qui viennent ici débattre de la misère du monde. Dans la chaleur moite d'un dimanche après-midi, la population de Monterrey se promenait en famille dans les rues piétonnes du barrio antiguo, le vieux quartier de la ville. Pendant ce temps, les ouvriers continuaient à poser pierre sur pierre, sous l'œil désabusé des habitants de Colonia Caracol.

Babette Stern

BONNES FEUILLES

Le monde global selon Baricco



ÉCRIVAIN italien à succès, Alessandro Baricco bouscule les clichés sur la mondialisation. Extraits de *Next*, à paraître chez Albin Michel. Lire page 16

POINT DE VUE

La mémoire retrouvée de la guerre d'Algérie ? par Benjamin Stora

DEPUIS la mort de François Mitterrand, homme politique issu de la période de Vichy et de la Résistance, la « génération algérienne » est aux commandes dans la vie politique française : ceux qui ont fait la guerre d'Algérie, comme Jacques Chirac ou Jean-Pierre Chevènement, qui y ont participé, comme Jean-Marie Le Pen, ou qui l'ont combattue, comme Lionel Jospin. L'effet de génération est important pour comprendre toute l'ampleur des commémorations liées au quarantième anniversaire des accords d'Evian. Mais il faut aller plus loin. Sur la guerre d'Algérie, le passage s'opère depuis quelques années d'une sensation d'absence à une sorte de surabondance. Il ne se passe pas un jour, ou une semaine, sans

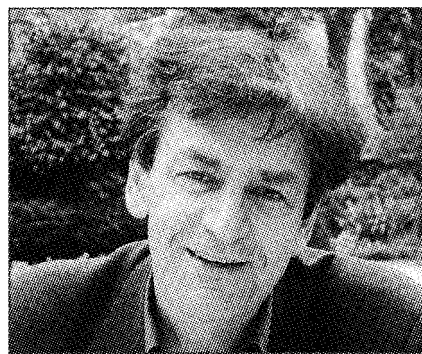
qu'on découvre (ou qu'on feigne de découvrir) dans la presse ou à la télévision un épisode lié à la guerre d'Algérie, une douleur, une souffrance qui tourne autour de cette période. Cette sensation d'absence, que j'avais pointée il y a dix ans dans mon ouvrage *La Gangrène et l'Oubli*, semble dépassée aujourd'hui. L'Algérie gît là comme une obsession, il n'est pas possible de l'oublier. La sortie de la dénégation, du silence commence vraiment et, désormais, l'oubli obsède. Cette volonté de se remémorer sans cesse l'histoire de la guerre d'Algérie envahit l'espace public. Mais y a-t-il eu vraiment oubli, ou avons-nous assisté plutôt à une sorte de mise en scène de l'amnésie française autour de l'Algérie, et de ce conflit ? En fait, au sortir de la guerre d'Al-

gérie, après 1962, personne ne se sentait vraiment responsable ni coupable. Les Européens d'Algérie avaient la sensation très nette d'avoir été trahis et abandonnés par le pouvoir politique. Ils ne se sentaient pas responsables de la situation coloniale, mais avaient toujours vécu l'expérience de leur vie en Algérie comme des « pionniers » sur une terre vierge, à défricher.

Lire la suite page 18 et notre reportage page 4

BENJAMIN STORA est professeur d'histoire du Maghreb à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco).

ALAIN FINKIELKRAUT



L'imparfait du présent

Pièces brèves

«Extraire le mémorable du flot de l'actualité. Tenir les détails en haute estime. Chercher la vérité dans ce qui apparaît et non derrière les apparences...»

GALLIMARD



C'est lundi 18 mars, à 11 heures, dans son atelier de campagne, (où on le voit ici le 12 mars), que Lionel Jospin a présenté aux journalistes sa brochure. Un texte qui « n'est pas un programme de gouvernement, ou la déclaration de politique générale d'un premier ministre », mais plutôt une version nouvelle de la modernité selon lui.

Une impasse sur la Corse et « l'après-2004 »

C'EST un paradoxe. Et sans doute un fin calcul politique, à la veille d'une élection présidentielle où le score, au premier tour, de Jean-Pierre Chevènement reste l'une des inconnues du scrutin. Le seul engagement public que Lionel Jospin avait pris pour l'après-2002, s'il devenait chef de l'Etat, concernait la Corse : en engageant en décembre 1999 avec les élus de l'Assemblée territoriale un « processus » de dialogue en deux étapes, il avait admis qu'elle posait un problème politique. Les promesses contenues dans le préambule du projet de loi sur la Corse, adoptée le 28 novembre 2001, ne figurent pourtant à aucun moment parmi ses engagements et il évoque très vaguement de « nouvelles compétences, notamment en faveur des régions ».

L'accord soumis le 12 juillet 2000,

à Paris, aux élus de l'Assemblée de Corse, qu'ils avaient approuvé le 28 juillet à Ajaccio par 44 voix sur 51, stipulait que le gouvernement et les élus insulaires s'engageaient dans un « processus » en deux étapes. Reconnaisant « les spécificités » de la Corse, il prévoyait que son organisation administrative et les contours des compétences de la collectivité territoriale seraient revus en 2004 – date de l'expiration du mandat de l'Assemblée, actuellement à droite. Le gouvernement se disait « disposé à se placer dans [la] perspective » d'une « suppression des deux départements et la mise en place d'une collectivité unique », en relevant qu'« elle impliquerait une révision constitutionnelle ». De même, l'accord prévoyait un pouvoir expérimental d'adaptation de dispositions réglementaires et législatives, consenti jusqu'en

2004. L'accord prévoit qu'après cette date, une seconde « révision préalable de la Constitution » permettra de le pérenniser. Mais cette révision ne peut être envisagée sans l'« accord des pouvoirs publics alors en fonction », c'est-à-dire, en premier lieu, du futur président de la République.

Plus une trace de cette promesse dans le projet de M. Jospin. « C'est parce que cela a déjà été écrit, et que les engagements seront tenus », assure son entourage. Le candidat réserve ce sujet pour sa probable visite dans l'île, entre les deux tours. Soit au moment où commenceront les négociations pour les élections législatives, lorsqu'il lui faudra rassembler, y compris les électeurs du Pôle républicain de M. Chevènement.

Ar. Ch.

Sécurité, institutions, fiscalité : différences et similitudes entre M. Chirac et M. Jospin

Leurs projets sont presque identiques pour lutter contre la délinquance

LA BROCHURE de campagne de Jacques Chirac s'intitule : « Mon engagement pour la France » ; celle de Lionel Jospin : « Je m'engage ». Au-delà de la ressemblance des formulations, les projets des deux favoris dans la course à l'Elysée présentent d'importantes similitudes et quelques oppositions tranchées.

UN MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ

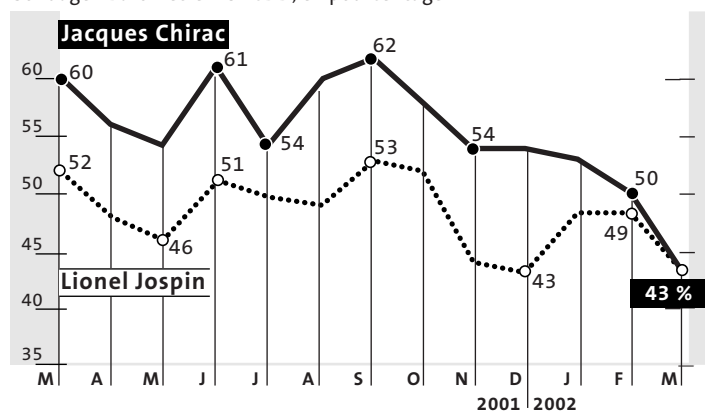
Sur la sécurité, le thème de l'« impunité zéro », mis en avant par le président-candidat, trouve un écho dans le mot d'ordre du premier ministre : « Je refuse l'impunité : tout délit doit trouver une sanction. » Pour satisfaire cet objectif proclamé, les deux candidats proposent la création d'un ministère de la sécurité – « intérieure » pour M. Chirac, « publique » pour M. Jospin – ayant autorité sur les policiers et les gendarmes, en précisant que ces derniers conserveraient leur statut militaire. Pour coordonner la lutte contre la délinquance, M. Jospin veut instaurer un « Haut Conseil pour la sécurité » qui veillerait à la mise en œuvre d'un « contrat national de sécurité ». M. Chirac, lui, présiderait un « Conseil de sécurité intérieure ».

Les deux prétendants se rejoignent aussi sur l'idée d'une « loi de programmation » qui permettrait d'augmenter les moyens de la justice. S'ils préconisent l'un et l'autre, en termes voisins, la création de « structures fermées » destinées aux mineurs délinquants, ni M. Jospin ni M. Chirac n'en précisent le statut. Promoteur d'une « justice de proximité », le président-candidat est concurrencé par son rival, qui prône la création de « juges de proximité ».

M. Jospin se démarque principalement par la présence dans son arsenal d'une extension des compa-

UNE COTE DE POPULARITÉ EN BAISSÉ

Sondage - Baromètre IFOP-JDD, en pourcentage



rutions immédiates aux mineurs. Les deux candidats s'opposent enfin très nettement sur la question de l'indépendance de la justice. M. Chirac souhaite le maintien de « l'autorité du garde des sceaux » sur les procureurs, quand M. Jospin promet de faire adopter « l'impossibilité pour le pouvoir politique d'intervenir dans les affaires individuelles » et de mettre les carrières des magistrats « à l'abri de toute intervention politique ».

RÉDUIRE LA DURÉE DES MANDATS

Au chapitre des institutions, les deux prétendants militent pour une accélération du rythme démocratique. Ils se prononcent ainsi pour l'augmentation du nombre de référendums – « d'initiative populaire » pour M. Chirac ; « locaux », « régionaux », « à titre consultatif » pour M. Jospin – et pour la réduction de la durée des mandats électifs : M. Chirac souhaite réduire celui des sénateurs de neuf à six ans ; M. Jospin veut unifier à cinq ans l'ensemble des mandats locaux et nationaux et préconise le « mandat unique » pour les parlementaires. Si la réforme du statut pénal du chef de l'Etat est admise de part et d'autre, M. Jospin est seul à en préciser le sens : il souhaite que le président « puisse répondre » devant un juge des faits qui lui seraient reprochés, dès lors qu'ils seraient antérieurs ou extérieurs à sa fonction.

Le premier ministre-candidat s'avance davantage en promettant l'instauration d'une « part de scrutin proportionnel dans l'élection des députés » et d'un droit de vote aux élections locales pour les étrangers résidant en France « depuis cinq

ans ». Ainsi qu'il en avait publiquement avancé l'idée, M. Jospin pose la question d'une réforme du Sénat, en évoquant « l'évolution de [ses] pouvoirs, notamment constitutionnels, de [son] rôle et de [sa] fonction ». Il s'interroge de même sur une réforme de la saisine et du « mode de désignation » des membres du Conseil constitutionnel.

Les approches des deux candidats diffèrent sur la manière de réformer l'Etat. Quand M. Chirac préconise un « plan de réforme sur cinq ans des services de chaque ministère » et l'introduction d'une « culture de résultat » dans l'administration, M. Jospin entend poursuivre la « déconcentration » en fixant des « contrats d'objectifs » aux préfets.

PLUS OPPOSÉS SUR LA FISCALITÉ

La fiscalité les oppose plus nettement. L'idée forte de M. Chirac est une diminution d'un tiers de l'impôt sur le revenu et une baisse des charges sociales, alors que la mesure phare de M. Jospin consiste à réduire de moitié la taxe d'habitation – « l'impôt le plus archaïque et le plus injuste », dit-il. Pour rééquilibrer la fiscalité en faveur du travail, le premier ministre suggère d'affecter la hausse des prélèvements libératoires sur les intérêts et l'imposition des plus-values à une baisse de l'impôt sur le revenu, qui serait désormais prélevé à la source. Les deux candidats prônent une harmonisation fiscale européenne, notamment pour l'impôt sur les sociétés, mais M. Jospin défend l'idée de la « majorité qualifiée » pour les décisions fiscales et sociales.

Service France

Le candidat veut « laisser plus de place à la négociation et au contrat »

Il souhaite redéfinir la représentativité des syndicats et mettre en place des accords majoritaires dans les entreprises

SON PROGRAMME, Lionel Jospin a pris soin de le faire porter, lundi 18 mars, aux syndicats et au patronat. Cette démarche est « l'expression d'un respect et d'une volonté de dialogue accru » avec eux, écrit le premier ministre dans une lettre à leurs responsables. Une façon pour le candidat socialiste d'inaugurer une nouvelle ère avec les partenaires sociaux, après cinq années de relations tumultueuses. De l'épisode de la conférence sociale du 10 octobre 1997, qui avait donné naissance aux lois sur les 35 heures, en passant par la démarche de « refondation sociale » initiée par le Medef, syndicats et patronat n'ont pas ménagé leurs critiques sur la méthode du premier ministre, accusé de favoriser la cohésion de sa majorité au détriment du dialogue social. Un thème que Jacques Chirac n'a pas manqué de saisir pour attaquer son adversaire.

« Je veux laisser plus de place à la négociation et au contrat », promet M. Jospin en se disant résolu à « favoriser la négociation collective ». Il reprend l'idée d'un rendez-vous annuel tripartite (gouvernement, syndicats et patronat), comme il en existe aux Pays-Bas. Parmi les questions inscrites à cette « conférence économique et sociale nationale », figurent la formation tout au long de la vie – « l'un des objectifs majeurs du quinquennat », selon lui –, les retraites et le système de santé. M. Jospin souhaite ainsi offrir la possibilité au Medef de revenir siéger à la Sécurité sociale, en proposant de clarifier, « par la concertation », le rôle de chacun.

DEUX RÉFORMES MAJEURES

Voilà pour la méthode. Sur le fond, le candidat expose deux réformes majeures, réclamées notamment par la CGT : la redéfinition des règles de représentativité syndicale, qui doit être « réellement fondée sur le vote des salariés » (et non plus sur un acquis historique qui n'a pas été remis en cause depuis 1966), et la mise en place d'accords majoritaires. Le premier point avait été abordé – à « petits pas », selon Elisabeth Guigou – par le truchement de discussions sur le financement des syndicats. Sur la retraite, M. Jospin s'inspire du projet de la CFDT en prônant « dans le cadre du droit à la retraite à 60 ans, la liberté du choix de l'âge de la cessation d'activité ».

Des « modalités spécifiques de dialogue social » devront aussi être définies dans les PME. Enfin, un accord interprofessionnel majoritaire « devrait pouvoir être transcrit par le législateur, pour autant qu'il ne remette pas en question les principes fondamentaux du droit ». Dans une « position commune » adoptée le 16 juillet 2001, les partenaires sociaux (sauf la CGT) avaient souhaité que leurs accords puissent « entrer en vigueur dans le respect de leur équilibre ». Une manière de contester les interventions du législateur, notamment après les heurts provoqués par le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

De leur côté, les fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux) seraient soumises à une obligation de négocier, comme les entreprises depuis les lois Auroux de 1982. Dans un univers où le dialogue social se noue dans des instances paritaires consultatives, c'est un changement de culture. Prudent, il précise qu'il ne s'agit pas d'« affaiblir le statut de la fonction publique ».

Claire Guélaud
et Isabelle Mandraud

Jean-Marie COLOMBANI

Jean-Marie Colombani

Tous Américains ?

le monde après
le 11 septembre 2001

Fayard

L'Amérique n'est au bout ni de ses métamorphoses, ni de ses peines.

Nous non plus.

FAYARD
www.editions-fayard.fr

HEC-ESSEC-ESCP

Stages intensifs

Pré-rentree, Noël, février, Pâques

Classes préparatoires

annuelles «pilotes» 1^e et 2^e années, voles S et E

HEC-ESSEC-ESCP-EML :

de 90% à 100% d'intégrés en voie S,

de 70% 80% d'intégrés en voie E

IPESUP

18 rue du Cloître Notre-Dame

75004 Paris 01 43 25 63 30

Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr



16 janvier 1988
Basile Boli, Eric Cantona et Bruno Martini de l'AJ-Auxerre posent avec la photo d'Isabelle Laville, une disparue de 17 ans.



14 décembre 2000
Ce jour-là, le conducteur de car, Emile Louis, est mis en examen pour « enlèvements et séquestration ». Il a été interpellé deux jours plus tôt et, convaincu que les crimes étaient prescrits, en a avoué sept. Il a conduit les gendarmes sur les lieux où des corps de deux des disparues seront retrouvés.



20 février 2002
Les familles attendent l'arrêt de la Cour de cassation. Celle-ci va considérer qu'un fax du parquet, en 1993, interrompait de justesse la prescription.

La multiplication des crimes nourrit l'hypothèse de l'existence d'un réseau

Les bavures judiciaires accroissent le doute

LES MAGISTRATS restent encore prudents, mais le doute commence à s'installer : les affaires de l'Yonne ne sont-elles que la conséquence d'une série de négligences et de malencontreux hasards ? « A l'époque, aucun lien n'a été fait avec une autre affaire terrible, l'affaire Dunand, a constaté René Meyer, procureur d'Auxerre en 1984, en janvier 2002. Mais, aujourd'hui, je commence à me poser des questions sur l'existence d'un réseau. » Il n'est pas le seul.

L'ensemble des dossiers de non-lieux de 1958 à 1982 ont disparu des archives du tribunal d'Auxerre, au moins 17 jeunes filles ont disparu ou ont été assassinées dans des circonstances mystérieuses, le rapport Jambert sur l'implication d'Emile Louis dans les disparitions a été curieusement égaré en 1984, pendant qu'une liste de noms disparaissait du dossier de Claude Dunand, condamné pour avoir fait violer et torturer trois jeunes filles dans un pavillon de la banlieue d'Auxerre. La directrice des foyers de jeunes handicapées est encore venue témoigner, en 1983, en faveur d'Emile Louis, condamné pour agressions sexuelles, tandis que son mari était condamné à six ans de prison en 1992 pour le viol régulier d'une jeune handicapée...

« Il ne résulte d'aucune constatation ou élément objectif que l'ensemble de ces différentes disparitions ou crimes relève d'une seule et même activité criminelle, ont indiqué les deux représentants du parquet général dans leur rapport du 17 décembre 2001, la diversité des faits étudiés et leur répartition dans le temps ne permet pas de conclure à l'existence d'un auteur unique ou à l'activité d'un groupe agissant de concert. » Les enquêteurs du CSM semblent moins affirmatifs et n'ont pas manqué de demander à l'un des magistrats du parquet d'Auxerre s'il con-

naissait le maire de Chablis, poursuivi pour des violences sexuelles, s'il avait rencontré un colonel de gendarmerie, qui a obtenu un non-lieu pour des viols de jeunes handicapés ou s'il avait entendu parler de l'affaire Dunand.

Le parquet d'Auxerre a évidemment lui aussi un doute, au point d'avoir ordonné à la gendarmerie de recenser les quelque 200 jeunes femmes qui sont passées par l'institut médico-éducatif d'Auxerre de 1966, date de son ouverture, jusqu'à 1981, lorsqu'Emile Louis a été écroué. Surtout l'un des anciens substituts d'Auxerre aujourd'hui poursuivi devant le CSM, Daniel Stilianovic, a nettement suggéré dans la presse que des magistrats avaient étouffé des affaires. « La question qui se pose à présent est de savoir qui sont les corruptus », a vigoureusement conclu le substitut.

BOÎTE DE PANDORE

M^e Alain Behr, l'avocat de la famille d'Isabelle Laville, disparue en 1987, a aussitôt demandé au parquet d'ouvrir une information pour corruption. Marie-Suzanne Le Quéau, la procureure d'Auxerre, a effectivement ouvert le 6 mars une information pour « corruption active et passive, trafic d'influence et recel, destruction, soustraction, recel ou altération de documents », qui sera instruite à Paris. Pour la première fois, un juge va examiner le lien entre les dysfonctionnements du tribunal et l'ensemble des crimes de la région.

Le parquet général, pressé par l'opinion, n'avait guère le choix, mais nombre de magistrats se demandent s'il n'a pas ouvert la boîte de Pandore. Il ne reste plus à trouver qu'un juge d'instruction assez intrépide pour risquer d'avoir à mettre en examen, entre autres, une partie de sa hiérarchie.

F. J.

1 100 dossiers d'enfants, dont 200 pour abus sexuel, étaient en sommeil, début 2000, au parquet des mineurs

Lorsque la nouvelle procureure d'Auxerre a pris ses fonctions, elle a trouvé « de nombreuses procédures en instance de traitement » entassées dans le bureau de son prédécesseur

LES DEUX AVOCATS généraux, brièvement envoyés par le procureur général pour constater l'étendue des dégâts à Auxerre, sont revenus effondrés à Paris. Il n'y a pas que dans un lointain passé que le parquet d'Auxerre a pu faire preuve de négligences : au début de l'année 2000, 1 100 dossiers d'enfants, dont 200 pour agressions sexuelles et viols, prenaient la poussière au parquet des mineurs d'Auxerre sans qu'un magistrat daigne s'en occuper. Les rapporteurs l'ont écrit, le 17 décembre 2001, un peu plus poliment, mais il semble bien que le parquet d'Auxerre, jusqu'à il y a peu, avait franchement cessé de poursuivre les violeurs d'enfants.

C'est Marie-Suzanne Le Quéau, la nouvelle procureure d'Auxerre, qui a profité de la venue de la mission pour soulever le problème. Lorsque son adjointe, Marie-José Boiteau-Lebon, est arrivée dans l'Yonne au début de l'année 2000, elle a trouvé « de nombreuses procédures en instance de traitement » entassées dans le bureau de son prédécesseur. Elle en a compté plus de 1 100, dont « une partie de courrier jamais traité par un magistrat », l'autre étant composée de « procédures dans lesquel-

les une ou plusieurs mesures d'enquêtes avaient été ordonnées », mais qui étaient toujours « en instance de décision ».

Une inertie qui peut avoir de terribles conséquences. « Cette situation généralisée, selon la magistrate, de nombreuses démarches, voire de protestations des victimes ou de leurs avocats, mais aussi des services sociaux et de ceux de l'éducation nationale qui, tous, se plaignaient de l'absence de réponse du parquet à des plaintes ou des signalements qui auraient commandé une action sinon immédiate, la permanence du parquet pourvoyant aux cas les plus graves, du moins rapide », indiquent les rapporteurs.

Le retard pour l'exécution des peines atteignait deux ans, les dossiers d'assistance éducative n'étaient même pas communiqués au parquet, dont l'avis est pourtant obligatoire. M^{me} Boiteau-Lebon a ainsi fait le tour des juges pour enfants, afin de régulariser la situation. Elle a découvert plusieurs cas de figure, tous également consternants : soit le juge des enfants avait reçu un signalement pour agression sexuelle ou viol et n'en avait pas avisé le parquet : les adultes violeurs n'étaient

donc pas poursuivis. Soit le parquet, ayant reçu un de ces signalements, « l'avait transmis au juge des enfants avec une requête en assistance éducative, mais sans traiter l'aspect pénal de la procédure », c'est-à-dire que l'enfant était mis à l'abri, mais que les adultes n'étaient pas inquiétés.

« LE RETARD REGRETTABLE »

« La procureure adjointe soulignait que ce type de traitement donnait aux victimes en général le sentiment renforcé d'inaction de la justice et laissait certaines d'entre elles en situation de danger », indiquent les rapporteurs. L'une de ses affaires a même réussi à choquer un président d'assises. Le 7 août 1986, Josiane, 15 ans, est violée par son beau-père sur un canapé, devant sa demi-sœur de 12 ans. La mère est en train d'accoucher à la clinique, mais la petite sœur lui raconte le viol et elle finit par en parler à une assistance sociale, qui fait aussitôt un signalement. Le signalement arrive sur le bureau du procureur de la République d'Auxerre le 19 octobre 1986. Josiane est placée dans un foyer par un jugement du 20 mars 1987, mais le parquet n'engage aucune poursuite. Des années plus tard, le 14 juin 1996, Josiane por-

te plainte à la gendarmerie, et l'enquête conclut qu'il existe des indices « de nature à motiver l'exercice de poursuites pour viol sur mineure par personne ayant autorité ». Le 17 décembre 1996, le parquet classe sans suite. Têtue, Josiane porte plainte avec constitution de partie civile, directement auprès d'un juge d'instruction. Son beau-père a finalement été condamné pour viol à six ans de prison le 6 décembre 2001.

« Outre le retard regrettable » de procédures où « des victimes, dont certaines toujours en danger, attendent que justice leur soit rendue », notent très sobrement les rapporteurs, « c'est la manière dont ces procédures ont été conduites » qui peut « susciter des interrogations, voire appeler des observations ». Les enquêteurs n'ont pas eu le temps d'interroger les responsables du parquet des mineurs de l'époque et restent donc fort prudents. Les deux magistrats chargés des mineurs de 1995 à 1999, interrogés par *Le Monde*, n'ont pas reçu le rapport et n'imaginent même pas être accusés un jour d'avoir étouffé des affaires.

F. J.

Résultats annuels 2001

AERONAUTIQUE | DEFENSE | IT & SERVICES

THALES

Activité en forte progression
Amélioration des résultats opérationnels
Amortissement exceptionnel du goodwill
Diminution de l'endettement

Prises de commandes
+19%
à 11 058 M€

Défense 6 116 M€
Aéronautique 1 863 M€
IT&S 2 544 M€

Chiffre d'affaires
+20%
à 10 268 M€

Défense 5 746 M€
Aéronautique 1 815 M€
IT&S 2 620 M€

Résultat d'exploitation
+19%
à 667 M€

Défense 461 M€
Aéronautique 125 M€
IT&S 81 M€

Résultat courant
+42%
à 343 M€

Le chiffre d'affaires consolidé progresse de près de 20% à 10 268 M€, et de 6% à périmètre constant. La croissance est particulièrement satisfaisante en Défense et en Aéronautique. Dans le pôle IT & S, le recul des composants de communication pour les télécommunications civiles a été plus que compensé par la progression des autres activités.

Les prises de commandes s'élèvent à 11 058 M€ (+19%) et sont pour la cinquième année consécutive supérieures au chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation, à 667 M€, augmente de 19% au total donc plus de la moitié à périmètre identique et en dépit de la diminution des résultats du pôle IT&S (-42%), affecté par la crise des télécoms. Le marge d'exploitation sur chiffre d'affaires se maintient globalement à 6,5%, comme en 2000. Sa progression est très forte dans la Défense (de 6,9% à 8%) et en Aéronautique (de 5,4% à 6,9%).

Le résultat courant avant impôt est établi à 343 M€, soit +42%, malgré la hausse des provisions pour restructurations et des frais financiers, et grâce à l'évolution de la contribution des sociétés mises en équivalence.

Le résultat net avant amortissement du goodwill atteint 405 M€ (+19%). Le goodwill comptabilisé sur certaines activités, notamment provenant de Racal ou liées à l'aviation civile aux USA, a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de 530 M€. Après cette charge exceptionnelle, le résultat net part du groupe ressort en perte à 356 M€.

Poursuite du recentrage des activités

Deux opérations majeures de désinvestissement ont été réalisées en 2001 : la sortie d'Alcatel Space, joint venture créée en 1998 avec Alcatel, pour 795 M€ ; et la cession d'une partie des actifs immobiliers situés en France, pour 460 M€.

Dans le pôle IT & S, des cessions d'activités non stratégiques ont été réalisées. Le domaine stratégique et en forte croissance des systèmes de positionnement par satellite a été renforcé, avec l'acquisition de la société américaine Magellan.

Thales a pris le contrôle total de filiales initialement en partenariat : Thales Underwater Systems, dont BAE Systems détenait 49,9% ; en contrôle du trafic aérien, Thales ATM, dont Siemens détenait 33% ; et la société d'optique Avimo, dont Thales ne détenait que 25% en 2000.

Renforcement du bilan

La réduction de l'endettement net, de 1 855 M€ fin 2000 à 1 464 M€ fin 2001, s'est accompagnée d'une amélioration de la flexibilité financière du groupe, grâce notamment à l'émission fin 2001 d'une obligation convertible "Coeser" pour 500 M€, portant intérêt de 2,5%

Dividende : +15%

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer un dividende par action de 3,70 €, soit 1,05 € avant fiscal inclus.

Denis Ranque, Président de Thales, a déclaré :

« Ces évolutions traduisent la solidité et la pérennité des perspectives de croissance du groupe, liées à son positionnement stratégique dans les hautes technologies pour la défense et la sécurité civile, et à sa politique originale de développement multi-domestique. En 2002, la croissance du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation devrait se poursuivre, malgré le tassement attendu des ventes en aéronautique civile. »

www.ir.thalesgroup.com

en millions d'euros	2000	2001	% var.
Chiffre d'affaires consolidé	8 580	10 268	+20%
Résultat d'exploitation	561	667	+19%
Résultat courant avant impôt	241	343	+42%
Résultat net avant amort. du goodwill	341	405	+19%
Résultat net (part du groupe)	201	(356)	

Bertrand Delanoë s'attaque aux taudis parisiens

Lundi 18 mars, le Conseil de Paris, à majorité gauche plurielle, devait débattre d'un plan pour rayer de la carte 765 immeubles dégradés abritant plus de 13 000 logements insalubres. Les Verts souhaitent plus de « volontarisme ». Reportage dans le 19^e

À TROIS REPRISES, le plafond de la salle d'eau s'est effondré. Pour masquer les solives, quelques panneaux de bois ont été cloués. Dans la pièce d'à côté, des traînées grisâtres sillonnent le plafond. Salem, Kmar et leurs deux enfants ne viennent pratiquement plus dans ce petit lieu de séjour. « Il n'y a que la maladie, ici, confie Kmar : l'asthme, les allergies... Trois mois après notre arrivée, en 1997, j'ai attrapé des démangeaisons. Le médecin ne sait pas ce que j'ai. La petite, elle, se racle tout le temps la gorge. » Aller ailleurs ? Kmar aimerait bien. Pour ne plus être dérangée par les rats qui grattent à la porte. Pour permettre à l'ainée, inscrite en classe de seconde, de faire ses devoirs dans de bonnes conditions. Pour fuir ce taudis, sis au 2,1 rue du Maroc, dans le 19^e arrondissement de Paris.

Kmar et son mari ne sont pas les plus mal lotis. Au rez-de-chaussée, dans un appartement du fond de la cour, des étais soutiennent le plafond de la chambre, légèrement bombé. Le cumulus s'est descellé du mur de la salle de bain : comme si les vis ne tenaient plus dans le plâtre gorgé d'humidité. Ici, l'insalubrité affleure de partout. Elle a rongé le bâti et met aujourd'hui en danger la santé des occupants, des squatters pour la plupart.

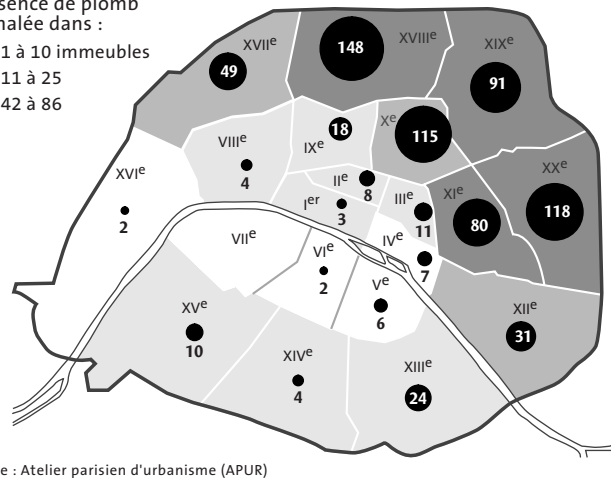
Les enfants sont les plus menacés. Lentement mais sûrement, les particules de plomb, libérées par les peintures qui s'effritent, empoisonnent leur organisme : seize d'entre eux présentent des plombémies supérieures à 100 microgrammes par litre de sang (seuil à partir duquel la concentration est anor-

UNE CONCENTRATION DANS LE NORD-EST DE LA CAPITALE

18 Nombre d'immeubles en mauvais état, vétustes ou insalubres

Présence de plomb signalée dans :

- 1 à 10 immeubles
- 11 à 25
- 42 à 86



male, selon l'Inserm). Au milieu de l'année 2001, la protection maternelle infantile avait même dépisté le taux ahurissant de... 1 500 microgrammes chez un petit garçon d'à peine trois ans ! Depuis, lui et ses parents ont été relogés. Mais le mal est fait. « Il n'a pas le poids d'un enfant de son âge, précise Claudia Cortes, de l'Association des familles victimes du saturnisme (AFVS). Et ses capacités pour apprendre sont diminuées. »

Et les autres ménages ? Comment sortiront-ils de leur taudis ? Par leurs propres moyens, cela semble difficile. La plupart sont originaires d'Afrique subsaharienne ; leurs ressources sont modestes, quelques-uns n'ont pas de titre de séjour... Un logement en HLM ?

Lakami a déposé sa première demande en... 1983. Il attend toujours. « Si nous avions trouvé un appartement, résume-t-il, nous ne squatterions pas aujourd'hui. »

Pour sortir de cette impasse, la Ville aimerait employer les grands moyens, en appliquant la loi Vivien

relative à « la résorption de l'habitat insalubre ». Promulgué en 1970, ce texte permet à une municipalité d'exproprier un immeuble à la dérive ; les propriétaires évincés sont - chichement - dédommagés ; le bâtiment est réhabilité ou démoli ; les occupants sont relogés. La procédure idéale pour traiter les taudis de la rue du Maroc.

PARER AU PLUS PRESSÉ

Mais le propriétaire ne l'entend pas de cette oreille. Michael Burovski veut garder son bien. Il en fait une question « d'honneur », car l'immeuble appartenait, jadis, à un grand-oncle, mort en déportation en Pologne. De plus, Michael Burovski souhaite transformer le groupe de bâtiments en maison pour personnes âgées ; il a déposé un permis de construire et s'est adjoint les services d'un architecte. On ne peut donc pas l'accuser de laisser pourrir sur pied ses immeubles, invoque-t-il. « J'ai toujours réalisé les travaux que l'administration m'avait ordonné de faire », ajoute-t-il. La préfecture de police, qui avait prescrit des « mesures de sécurité » en 2001, confirme ses propos. Si l'édifice est aujourd'hui

en si piteux état, la responsabilité incombe aux squatters, d'après Michael Burovski : leur présence l'empêchait de conduire son projet. La justice les avait pourtant sommés de quitter les lieux en 1997 ; mais la décision ne fut jamais exécutée : 35 enfants âgés de moins de six ans vivent ici, d'après Habitat et interventions sociales, un groupement d'intérêt public qui suit les familles.

La situation semble inextricable. Alors en attendant de trouver une solution, les pouvoirs publics parent au plus pressé. La préfecture a demandé au propriétaire de recouvrir les murs dégradés pour éviter l'émission de particules plombées. Pendant la durée des travaux, les enfants et leurs mères seront probablement hébergés dans des structures spécifiques. C'est trop peu et trop tard, soutient l'AFVS, qui réclame un relogement de tous les occupants. Ceux-ci ont d'ailleurs déposé deux plaintes contre la ville et contre la préfecture : elles auraient dû leur donner un toit, estiment-ils, compte tenu de l'urgence de leur situation.

Bertrand Bissuel

240 millions d'euros sur six ans pour venir à bout de l'insalubrité

LE CHANTIER a peu de précédents dans l'histoire urbaine de la capitale. Lundi 18 mars, le Conseil de Paris devait examiner le plan de lutte contre l'insalubrité préparé par Jean-Yves Mano, l'adjoint au maire chargé du logement. La Ville souhaite rayer de la carte - ou remettre en état - 765 immeubles devenus dangereux pour la santé de leurs occupants : plus de 13 000 habitations sont visées, d'après une estimation avancée par le secrétariat d'Etat au logement ; de 50 000 à 60 000 personnes vivraient dans ces taudis, selon les élus Verts. Le saturnisme - cette maladie de la misère que les enfants contractent en absorbant des particules de plomb libérées par de vieilles peintures qui s'écaillent - n'a pas disparu : depuis 1987, 4 300 enfants ont été dépistés avec des plombémies (concentration de plomb dans le sang) anormalement élevées (*Le Monde* du 11 décembre 2001).

La Ville veut agir en deux temps. D'abord, la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (Siemp) sera chargée de traiter le « noyau dur de l'insalubrité » : 357 immeubles. La majorité d'entre eux appartient, en tout ou partie, à la municipalité. La Siemp pourra acquérir des édifices : à charge pour elle de les réhabiliter ou de proposer leur démolition. Elle veillera au rélogement des occupants et jouera un rôle déterminant en matière de lutte contre le saturnisme : dépestage, aménagement de centres d'accueil temporaire...

SATURNISME

En dehors du groupe d'immeubles dévolus à la Siemp, la Ville compte lancer à l'automne une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). La liste des taudis visés sera dressée par l'Observatoire permanent du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé, une structure nouvelle animée par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR).

D'après M. Mano, l'intervention de la Siemp coûtera, à elle seule, près de 240 millions d'euros. La Ville versera à la société d'économie mixte 107 millions d'euros sur la période 2002-2007. Pour leur part, l'Etat et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) injecteront 75 millions

d'euros dans l'ensemble du dispositif de lutte contre l'insalubrité.

Même avec un tel effort, toutes les poches d'insalubrité ne disparaîtront pas au bout de six ans, précise M. Mano ; le relogement des familles prendra du temps. L'association Droit au logement (DAL) voudrait que la municipalité s'engage à redonner un toit à tous les occupants, quel que soit leur statut. Hors de question, rétorque M. Mano : « S'agissant des squatters qui ont un titre de séjour et qui sont inscrits au fichier des demandeurs de logements, nous envisagerons des solutions adaptées en fonction de nos capacités », explique-t-il. Quant aux sans-papiers, la position de principe est claire : pas de relogement, même si la municipalité n'exclut pas de régler des « situations particulières » au nom de considérations humanitaires.

D'autres incertitudes - politiques, celles-là - s'ajoutent. Certains élus de la majorité municipale déplorent un manque d'ambition. D'après Jean-François Blet, conseiller de Paris (Verts) et président de la Siemp, 1 036 immeubles sont réellement ou potentiellement insalubres. Pour lui, l'ensemble du programme devrait être coordonné par « un opérateur spécialisé ». L'OPAH annoncée semble « hypothétique » : la présence de plusieurs structures émietterait moyens et énergies. Bref, le projet de la municipalité « ne répond pas à l'engagement pris par Bertrand Delanoë d'éradiquer la totalité de l'habitat insalubre d'ici à 2007 ».

Le comportement de l' élu Vert « étonne » M. Mano qui n'exclut pas une « action de déstabilisation politique » en cette période pré-électorale. L'entourage de M. Delanoë souligne le côté « un peu manœuvrier » d'un élu intransigeant qui se transforme parfois en électron libre, au risque de s'isoler au sein de son propre mouvement : « Il est arrivé que nous lui demandions de ne pas présenter ses amendements au nom du groupe Verts », dit Yves Contassot, adjoint (Verts) au maire chargé de l'environnement. Cela étant, les Verts souhaitent que la Ville fasse preuve de « plus d'audace et de volontarisme » : ils devaient déposer treize amendements lundi.

B. Bi.

Dell | Entreprises

On a toujours une raison de choisir un Dell.

Raison n°15 : la puissance.

Grâce au processeur Intel® Pentium® 4, le Dimension 4400 développe tout son potentiel.

DELL™ DIMENSION™ 4400
Processeur Intel® Pentium® 4 à 1.6 GHz

- Châssis minitour
- Chipset Intel® 845D à 400 MHz
- 256 Ko de mémoire cache
- 128 Mo de mémoire PC266 DDR RAM
- Disque dur 20 Go
- Carte vidéo ATI Rage Ultra AGP 4x, 16 Mo de SDRAM
- Moniteur 15" Couleurs
- Lecteur de CD ROM 20/48x
- Son intégré 64 Voix
- 4 ports USB dont 2 en façade
- Microsoft® Windows® XP Edition Familiale
- Microsoft® Works 6.0
- Garantie européenne :

799 € HT
955,60 € TTC

5 241,10 F^{HT} - Réf. 170-D0331
Possibilité de financement : contactez-nous

DELL™ INSPIRON™ 8200
Processeur Mobile Intel® Pentium® 4 à 1.6 GHz-M avec technologie Intel® SpeedStep™ améliorée

- Chipset Intel® 845MP - Bus principal 400 MHz
- 512 Ko de mémoire cache "full speed"
- 128 Mo de mémoire DDR-RAM 266 MHz PC2100
- Disque dur 20 Go
- Ecran à matrice active 15" SXGA - (1400x1050)
- Contrôleur vidéo NVIDIA® GeForce2 Go Graphics AGP 4x avec 32 Mo de SDRAM (DDR)
- Lecteur DVD ROM 8x et lecteur de disquettes intégrés
- Contrôleur audio Cirrus Logic CS4205
- 2 enceintes stéréo intégrées
- Modem 56K V90 et chipset réseau 10/100 intégrés
- 2 ports USB, 1 PS/2, 1 port infrarouge IrDA 1.1, 1 sortie vidéo S-Video, 1 sortie IEEE 1394
- Double système de pointage Touchpad & Stick point
- Microsoft® Windows® XP Edition Familiale
- Microsoft® Works 6.0
- 1 an de garantie aller et retour atelier

2 299 € TTC
2 749,60 € HT

15 080,45 F^{HT} - Réf. 170-i0320
Possibilité de financement : contactez-nous

Les PC et les portables Dell utilisent une version originale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell

PROMOTIONS DELL EN DIRECT ^(a) JUSQU'AU 31/03/02	PROMOTION INSPIRON	PROMOTION DIMENSION ^(b)	PROMOTION INTERNET ^(c)
	LECTEUR DVD à 1€ ^(a) (1,19€ HT) sur l'Inspiron 2500 i0304	100 € ^(b) (119,60 € HT) DE RÉDUCTION pour l'achat d'un Dimension et d'une Lexmark i3	JUSQU'À 40 € ^(c) (47,84 € HT) de réduction sur www.dell.fr

Offres valables jusqu'au 31/03/02, dans la limite des composants et pièces disponibles. Photos non contractuelles. Frais d'expédition en sus. Offres soumises aux conditions générales de ventes et de services de Dell. (a) Prix achat séparé de la sacoche : 47,84 € TTC (40 € HT). (b) Prix achat séparé de l'imprimante Lexmark i3 : 238 € TTC (199 € HT). (c) 40 € HT soit 47,84 € TTC sur Dimension 8200 et Inspiron 4100. (d) Voir www.dell.fr pour le détail de ces offres. Dell se réserve le droit de mettre fin à ces offres sans avis préalable. Offres réservées aux entreprises.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
0 825 387 236
0,150 € TTC / MN
Fax : 0 825 004 701

Choisissez et achetez sur :
www.dell.fr
24h sur 24h, 7j sur 7

LA GLOBALISATION SELON

« Le Monde » publie en exclusivité un extrait de « Next », le prochain livre de l'écrivain italien à succès Alessandro Baricco. L'auteur de « Soie » bouscule avec esprit les clichés sur la mondialisation



BALDELLI/GRAZIA NERI

S I vous n'êtes pas un « no-global », un militant antimondialisation, il y a des chances pour que vous ayez des chaussures Nike ou Adidas, que vous fumiez des Marlboro ou des Philip Morris, que vous ameniez vos enfants voir les films de Walt Disney, que vous alliez au McDonald's et qu'en ce moment même vous portiez du Calvin Klein. Je vais essayer de le dire de façon plus exacte : il est probable que pour la plupart d'entre nous le monde tel qu'il est aménagé par le réseau des grandes marques n'apparaît nullement comme un lieu inhumain mais au contraire comme un monde vivant, en un certain sens riche, et en tout cas intéressant à habiter. Il nous apparaît de façon assez normale comme un monde essentiellement libre, une sorte de manège sur lequel nous montons et descendons quand nous voulons : nous montons en disant « C'est nul », et nous descendons en disant « Je reviendrai ».

Faut-il en conclure que nous sommes tellement lobotomisés maintenant que nous ne sommes même plus capables de comprendre ? Ce serait commode. Mais je crois que la vérité est ailleurs. La vérité c'est que nous sommes juste un peu lobotomisés. Nous sommes lucides, quand nous prenons part à la grande fête, nous le faisons avec nos cellules grises branchées, avec une part de notre cerveau que nous ne pouvons pas sous-estimer, mais il faut essayer de le comprendre.

Notre intelligence fonctionne de cette façon-là parce qu'elle le connaît, ce terrain. Et quand elle ne se bloque pas sur ses instincts moralisateurs, elle cesse de tricher avec elle-même et s'en tient aux faits. Les faits, c'est que lorsque vous achetez une paire de Nike vous payez cent euros pour le nom et cinquante pour les chaussures. Est-ce que vous êtes idiot ? Non. Vous êtes

en train d'acheter un monde. Qu'est-ce que ça peut vous faire ce qu'elles valent, en cuir, en caoutchouc et en travail, ces chaussures ? Vous achetez un monde. Des gens libres qui courent, presque toujours beaux, généralement plutôt élastiques comme Michael Jordan, et de toute façon très modernes. Vous, dans ce monde-là. Pour cent cinquante euros.

Si vous trouvez que c'est un geste imbécile ou puéril, alors pensez à ceci. Vous allez au concert. Beethoven. Musique de Beethoven. Vous avez payé votre billet. Qu'avez-vous acheté ? Un peu de musique ? Non, un monde. Une marque. Beethoven est une marque, construite au fil du temps autour de la figure d'un génie sourd et rebelle, alimentée par deux générations de musiciens romantiques qui ont créé le mythe. De lui descend, en ligne directe, une marque encore plus puissante : la musique classique. Un monde. Ce que vous avez acheté, ce n'est pas un peu de musique : dans le prix, il y a aussi l'accès à une certaine vision du monde, la foi dans une dimension spirituelle de l'humain, la magie d'un retour provisoire au passé, la beauté et le silence de la salle de concert, les gens qui sont autour de vous, l'inscription dans un club plutôt réservé et généralement sélectif. Vous avez loué un monde.

Pour l'habiter. Ils l'ont construit pour vous avec infiniment d'habileté, et vous, vous l'achetez. L'ont-ils construit parce qu'ils étaient bons et intelligents ? Ils l'étaient peut-être, mais ils l'ont certainement construit pour la même raison qui a poussé Nike à construire le sien : l'argent. Que je

qui nous choque tant, quand il s'agit de chaussures ou de hamburgers, est une expérience que nous faisons, sans aucune résistance, quand il s'agit de choses plus nobles. Beethoven est une marque. Les impressionnistes français en sont une. Kafka en est une. Shakespeare en est une.

ven n'a jamais écrit de morceau laid ou inutile, que tout Shakespeare est génial, que Mickey n'a pas de parents, et que *La Repubblica* écrit toujours la vérité. Ça fait partie du jeu. Et c'est un jeu dont nous avons besoin. Nous avons tendance à préférer tout ce qui se présente à nous avec la force organique d'un monde, et pas seulement la pure présence d'un objet, même s'il est beau. Nous sommes reconnaissants envers celui qui est capable de mettre en place des mondes. Ce sont des assurances contre le chaos, ce sont des organisations salvatrices du réel. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de noter combien le monde mis en place par Kafka est plus riche, plus complexe et plus intelligent que celui étudié par McDonald's. Nous le savons. Mais cela ne doit pas nous empêcher de comprendre que le jeu est le même, que le type d'expérience est le même, que le monde de Kafka n'est pas plus réel que le monde de McDonald's, que la visite d'une exposition des impressionnistes français fait travailler notre cerveau exactement comme un petit tour à Niketown, que tout compte fait cette expérience-là nous la connaissons, nous nous en servons largement, nous l'utilisons pour transmettre des choses tout à fait dignes, et que pour finir elle ne nous fait pas peur, nous ne croyons pas que ce soit le diable, si le diable existe, il est ailleurs.

On dira : oui, mais Beethoven n'exploitait pas les Indonésiens de manière éhontée, pour fabriquer ses chaussures. A quoi on pourrait objecter, si on voulait être cynique et polémique, qu'une grande partie de la musique classique est née parce que payée par un monde aristocratique qui ne plaisantait pas en matière d'exploitation. Mais la question, en réalité, est ailleurs. Si Nike exploite les travailleurs, il faut arrêter ça, c'est tout. Mais reporter toute notre condamnation, brutalement, sur l'idée de marque, en diabolisant le type d'expérience qu'elle suggère est contreproductif : cela rend inutilisable une catégorie, celle de « marque », qui est une part historique de notre culture, et qui est probablement indissociable de toute idée de globalisation, y compris les plus humaines et les plus positives. Comment construire quelque chose si nous jetons à la poubelle les outils pour le faire ?

Alessandro Baricco

★ Extrait de *Next*, petit livre sur la globalisation et le monde à venir, éd. Albin Michel, 102 p., 10 €. En librairie mercredi 20 mars. © Alessandro Baricco, © Albin Michel.

BARICCO

Que je sache, Beethoven écrivait pour de l'argent et, de lui jusqu'à la maison de disques et au pianiste qui est en train de jouer pour vous, ce que vous avez acheté a été construit par des gens qui voulaient des tas de choses, mais, entre autres, une : de l'argent

sache, Beethoven écrivait pour de l'argent, et de lui jusqu'à la maison de disques d'aujourd'hui, et jusqu'au pianiste qui est en train de jouer pour vous, ce que vous avez acheté a été construit par des gens qui voulaient des tas de choses, mais, entre autres, une : de l'argent.

Je sais que ça choque de dire ça, mais ce

Umberto Eco également. Et aussi *La Repubblica*, ou « Mickey », ou la Juventus. Ce sont des mondes. Qui signifient bien plus que ce qu'ils sont. Ils ont leurs règles, et nous les acceptons. Pour dire : nous nous persuadons que les frites de McDonald's sont bonnes avec la même absurde complaisance qui nous persuade que Beetho-

Une voix singulière

C ET homme-là ressemble à un tourbillon. A peine arrivé, déjà disparu, menant plusieurs activités de front, toujours en avance d'une décision sur le cours apparent de sa vie. Prenez son lieu d'habitation, par exemple. Lorsqu'Alessandro Baricco vous annonce qu'il a choisi Turin pour la discrétion de ses habitants, vous pourriez croire qu'il s'y est établi pour de bon. C'est d'ailleurs à cet endroit que se trouvent ses origines (il y est né en 1958), ses différents bureaux, sa maison, sa famille. Et voilà qu'en avançant dans la conversation vous découvrez qu'il a décidé de se transporter plus au sud, en direction de Rome, afin de voir s'il peut combattre son indéfectible et très moral « côté nordiste ». A la fois célèbre et très soucieux de se maintenir en retrait des sollicitations, le romancier pratique avec talent l'art du mouvement de côté, jusque dans son écriture. Aussi n'est-il pas surprenant de le voir publier, au lieu des romans

qui ont fait son succès – en particulier *Soie* –, un court livre sur la mondialisation.

Auteur de quatre romans, de deux essais consacrés à la musique et d'une biographie de Rossini, Baricco affirme n'avoir jamais pratiqué le commentaire journalistique, « sauf à deux reprises, depuis le 11 septembre ». Installé dans l'imense espace où il a fondé l'association Mondrian Kilroy Fund, notamment chargée de distribuer des bourses aux jeunes écrivains – une ancienne usine textile, divisée en bureaux –, l'écrivain dit son horreur pour ce type d'exercice. « Se réveiller le matin et dire que la guerre est nécessaire, ça, je déteste. » Les quatre articles parus dans *La Repubblica*, ensuite réunis en livre sous le titre *Next*, relèveront donc d'une autre démarche. Il s'agit, pour lui, de poser des questions plutôt que d'asséner des opinions définitives. Et la première d'entre elles : comment se fait-il que nous tenions pour vraies tant d'affirmations jamais vérifiées ?

Lui ne voue pas aux gémonies la modernité, loin de là – tout, dans ses installations, montre même un goût prononcé pour un certain anticonformisme branché. Mais il veut brusquer les idées reçues, à commencer par celles qui concernent l'argent. « Le principe qui gouverne, de nos jours, c'est que l'argent doit être utilisé pour faire de l'argent. Et ça, c'est idiot. Moi, je pense qu'il faut s'en servir pour faire des choses qui ne pourraient pas se réaliser autrement. » Déjà fondateur, en 1994, d'une école de « narration » située à Turin – l'école Holden, payante, celle-là –, Baricco veut maintenant dessiner les contours d'une sorte d'« usine » artistique en offrant à la fois des fonds et de l'espace aux jeunes créateurs qui en manqueraient. Posées sur le parquet de son bureau, des tables de plusieurs dimensions attendent déjà les futurs ouvriers de cette drôle d'« usine » envahie de soleil.

Longtemps critique musical et animateur d'émissions télévisées, Alessandro

Baricco n'est pas si loin, lui-même, de ses débuts dans la fiction. Il avait trente ans lorsque parut son premier roman, *Châteaux de la colère* (Albin Michel, prix Médicis étranger, 1995). Depuis, sa conception de l'écriture s'est précisée en s'éloignant progressivement du roman classique. Dans *City* (Albin Michel, 2000), texte étrange et intéressant, c'est une idée spatiale qui lui permet de résumer sa technique littéraire. « Au XIX^e, le roman était conçu comme un chemin. Maintenant, je le vois comme une place vers laquelle convergeraient des lignes d'énergie. » Avec toujours la nécessité de construire un roman comme une partition, en mélangeant soigneusement le souci de conquérir et celui de faire entendre une voix singulière.

Raphaëlle Rérolle

★ *Soie* est paru chez Albin Michel en 1997. Il existe aussi en « Folio », comme *City* et *Novocento* : pianiste, essai sur le jazz.

Ben Laden aimait la chasse et raffolait de yaourts

Interrogée par un journaliste du magazine arabe « Al-Majallah », une des femmes du chef terroriste raconte sa vie de tous les jours. Même pour elle, Oussama demeurait énigmatique

OUSSAMA Ben Laden est insomniaque, souffre des reins et raffole de yaourts. Ces détails sur la personnalité du chef d'Al-Qaïda sont puisés à bonne source. Ils sont donnés par *Al-Majallah*, un hebdomadaire arabe basé à Londres, qui publie un entretien avec l'une des quatre épouses du terroriste d'origine saoudienne. Celle-ci a accepté de recevoir le journaliste Khalid Nasr, à condition qu'il ne divulgue ni son identité, ni l'endroit où l'entretien a eu lieu, ni aucune photographie d'elle. Seule indication : elle vit dans une maison modeste et a répondu calmement aux questions. L'entretien a été traduit par le site Internet de la BBC et republié le 15 mars par le *Guardian*.

Ben Laden n'était guère loquace avec son épouse, qu'*Al-Majallah* identifie par les initiales A. S. « Il avait souvent l'habitude, raconte-t-elle, de rentrer tard à la maison et de s'étendre seul sur son lit pen-



dant des heures. Il se mettait en colère si je lui adressais la parole. Ces derniers temps, il était toujours inquiet et semblait fatigué à cause du manque de sommeil. Le plus souvent, il prenait des somnifères. » Il avait deux femmes à Kandahar, une troisième à Kaboul et la dernière dans les montagnes de Tora Bora. « Il venait me voir une fois par semaine, puis seulement toutes les deux ou trois semaines. Il m'empêchait de sortir de chez moi de peur, disait-il, qu'on me fasse du mal. Notre maison était très simple. Oussama aimait le pain, les yaourts, le miel et les dattes. Il mangeait rare-

ment de la viande. » Ce qui ne l'empêchait pas d'« aller à la chasse le vendredi avec un groupe d'amis ».

Son mari doutait parfois que l'Afghanistan reste un refuge sûr : « Il m'a dit un jour qu'il craignait que les talibans se retournent contre lui, qu'ils cherchent à se débarrasser de lui, et qu'il avait quelques différends de vues avec le mollah Omar. »

« UN "GRAND PLAN" »

Il n'a jamais évoqué devant A. S. son intention d'attaquer les Etats-Unis. « Il parlait de l'hégémonie de l'Amérique et de sa coopération avec Israël. Il me disait toujours qu'il avait un "grand plan", qu'il s'était fixé pour mission d'affronter les Etats-Unis, qui humiliaient les Arabes, et qu'il disposait de nombreux jeunes combattants désireux de mener la guerre sainte contre eux. Il n'aimait pas que je lui parle de ce genre de sujet. Il se mettait en colère lorsque je cherchais à l'interroger. Il

m'a dit de ne plus jamais parler de tout cela avec lui. »

La dernière fois qu'A. S. a vu Ben Laden, c'était « avant les événements de septembre ». « Il est venu à la maison et m'a dit de téléphoner à ma famille pour l'informer que nous partions et qu'ils n'auraient pas de mes nouvelles pendant longtemps. (...) Il ne m'a pas dit où nous allions. Il a préparé un véhicule et je suis partie avec une escorte et un de ses fils jusqu'à une région du Sud, frontalière du Pakistan. Plusieurs jours plus tard, nous avons eu connaissance des explosions aux Etats-Unis. Lorsque les bombardements ont commencé sur l'Afghanistan, nous avons rejoint les montagnes et vécu deux mois dans une grotte avec une tribu locale qui nous a ensuite remis au gouvernement pakistanais. » Depuis, Ben Laden ne l'a « jamais contactée ». Le croit-elle mort ? « En mon for intérieur, je sens qu'il est encore vivant. Il n'a jamais évo-

qué son intention de quitter l'Afghanistan, où il voulait mourir. » Il lui a dit : « Si je dois quitter l'Afghanistan, ce sera pour rencontrer le Créateur. » Ben Laden a toujours souffert des reins et eu des maux d'estomac. « Il m'a dit un jour qu'il allait se faire soigner au Pakistan. C'était près de deux mois avant les événements. »

A. S. ne regrette pas d'avoir épousé Ben Laden, car « c'était la volonté de Dieu », et elle ajoute : « Je ne crois pas qu'il soit un terroriste tel qu'on le dépeint en Occident. »

Dernier détail intéressant : dans l'Afghanistan des talibans, où ne subsistait que l'enseignement coranique, les enfants de Ben Laden suivaient de vraies études : « Ils avaient des tuteurs particuliers qui leur enseignaient l'anglais, l'arabe, les sciences et les mathématiques. Ils apprenaient aussi l'informatique. »

Jean-Pierre Langellier

SUR LE NET

Les documents cités dans cette chronique sont accessibles directement à l'adresse www.lemonde.fr/surle.net

■ Les Nations unies tiennent conférence sur le financement de l'aide publique au développement durable à Monterrey (Mexique) jusqu'au 22 mars.

www.un.org/esa/ffd/

■ Les sessions plénières sont retransmises en direct sur le Web. www.un.org/webcast/ffd/

■ Le 27 janvier, le comité préparatoire est parvenu à un projet de conclusion pour le sommet nommé « consensus de Monterrey ».

www.un.org/esa/ffd/aac25713F.pdf

■ Le groupe de travail sur le développement économique et social de l'ONU a mis en ligne les précédents accords internationaux.

www.un.org/esa/sustdev/agreed.htm

■ La conférence prépare le sommet de Johannesburg qui doit se dérouler du 26 août au 4 septembre. www.johannesburgsummit.org

vincent.truffly@lemonde.fr

« FINANCIAL TIMES » (LONDRES)



Objectif Saddam. En guerre contre l'« axe du Mal », les Etats-Unis préparent une action militaire pour renverser Saddam Hussein. Dessin de Bromley.

(« Courrier international » pour « Le Monde »)

AU COURRIER DES LECTEURS

GUERRE ET CAUCHEMARS

Arrachés à leur famille, à leur fiancée, à leur atelier, à leur champ, à leur école pendant vingt-sept mois, les anciens combattants d'Afrique du Nord ont beaucoup souffert. Ils sont partis parce que l'Etat l'avait imposé, avec leur formation d'honnêtes citoyens et pour certains avec leur éducation religieuse. Beaucoup ont vécu l'enfer des embuscades, des patrouilles de nuit, ont côtoyé la mort et les morts. D'autres ont eu plus de chance et un peu moins de risque. (...)

Que des faits horribles soient révélés est une excellente initiative si l'on peut en espérer une certaine prévention. Mais ce qui est insupportable, c'est la suspicion que laissent planer ces actes barbares sur des milliers de jeunes qui ont su garder la droiture

acquise dans leur famille et à l'école. (...) Les anciens combattants d'autres guerres sont fiers de leur engagement. Les anciens combattants d'Afrique du Nord supportent déjà mal le souvenir de cette guerre de l'inutile. Elle a dévoré leur jeunesse, parfois leur santé et les rongé encore. Personne ne les aide à en sortir. Alors de grâce, n'en rajoutez pas en présentant des jugements ponctuels ressentis comme collectifs. Dénoncez les folies meurtrières, mais s'il vous plaît préservez le reste du troupeau resté aussi sain que possible dans des actions guerrières imposées.

Joseph Eusebe
et Denis Jacquier

Thônes et Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie)

MON INSTITUTRICE

M^{lle} Leblanc m'a appris à lire, m'a appris à écrire et à compter. En revanche, pendant ses classes, M^{lle} Leblanc ne m'a pas préparé à accepter silencieusement les atta-

Aznar : pas de décisions spectaculaires mais des avancées dans la bonne direction. Ce que son concurrent ABC (droite) traduit par une autre formule : « Les amateurs de pyrotechnie politique peuvent certes être déçus », mais « l'esprit pratique a triomphé ». Les trois grands « libéralisateurs » que sont MM. Aznar, Silvio Berlusconi et Tony Blair ont notamment concédé à la France de différer d'un an (2004) l'ouverture à la concurrence de son marché de l'électricité pour les seules entreprises. Aucune date n'a été fixée pour celui des consommateurs, Paris s'engageant « vaguement à aborder ce sujet l'an prochain », déplore **El Mundo**.

« ÇA PASSE OU ÇA CASSE »

« L'alliance de M. Blair avec l'Italie et l'Espagne est astucieuse et bienvenue, mais son succès dépend finalement du bon vouloir de Paris et de Berlin », commente le **Times** de Londres. Le plus vieux quotidien britannique se fait fort de rappeler que le premier ministre avait promis qu'à Barcelone « ça passerait ou ça casserait ». « Très charitablement, il s'est prévalu de succès solides mais limités », relève le **Times**. **The Independent** note qu'il s'en sort en affirmant qu'un « tournant décisif a été opéré au sein de l'Union européenne vers un calendrier de libéralisation » des marchés, prouvant, selon lui, que la Grande-Bretagne « n'a pas à craindre l'Europe, qui représente au contraire une chance pour elle ». Le **Times** publie par ailleurs des extraits d'un nouvel ouvrage de Margaret Thatcher dans lequel la « Dame de fer » explique en substance que « l'heure a sonné » pour son pays de « commencer à se retirer de l'UE », devenue à ses yeux « fondamentalement irréformable », à l'aube d'un nouvel élargissement, un processus qui « diluera les avantages de l'Union » pour le Royaume-Uni. « Sur ce point au moins, M. Blair devra ferrailer dur pour s'as-

surer que son prédécesseur a tort », conclut le **Times**.

De son côté, M. Aznar peut se réjouir, au chapitre de l'électricité, « du triplement des interconnexions entre la France et l'Espagne » afin d'empêcher les pannes générales, note ABC. « Il faut remercier la France, ajoute **El País** de Madrid (gauche), pour avoir défendu la thèse selon laquelle l'électricité n'est pas seulement un produit à vendre le moins cher possible mais un service public d'intérêt général, ce qui implique une distribution universelle et de qualité. A travers la défense d'intérêts

concrets de l'Europe sociale, l'axe franco-allemand a de nouveau fonctionné à Barcelone. »

La presse italienne reste assez sceptique, à l'image de **La Stampa** : « Le plat froid de Barcelone a été servi et mangé, mais tous ont encore faim. (...) Les objectifs fixés restent lointains », tandis que « le fossé entre le revenu moyen des Européens et des Américains continue de se creuser. (...) Le navire européen avance dans la bonne direction, mais toujours aussi lentement. »

lemonde.fr pour *Le Monde*

ClubAffaires
RENAULT

C'est ce qu'on appelle un arrondi en votre faveur.

REFRISE ARGUS + 2 000 € pour tout achat d'un Scénic ou d'une Laguna*
Soit 13 119,14 € pour tout achat d'un Scénic ou d'une Laguna berline ou Estate neufs.

REFRISE ARGUS + 3 000 € pour tout achat d'un Espace*
Soit 19 678,71 € pour tout achat d'un Espace neuf.

*Offres non cumulables, réservées aux particuliers et valables jusqu'au 31/03/02. Conditions générales Argus, diminution des frais et charges professionnelles et des éventuels frais de remise à l'état standard.

JUSQU'AU 31 MARS
ARGUS+2000€

Cliquez, choisissez, rêvez sur www.renault.fr

Réfléchissez.
C'est le Printemps du Club Affaires.

DANS LE RÉSEAU RENAULT
CONCESSIONNAIRES ET AGENTS PARTICIPANTS

Fabien Jacquot
Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

ENTREPRISES

MARCHÉS

La spectaculaire **FAILLITE** d'Enron, septième entreprise américaine, naguère portée aux nues, prend chaque jour plus d'ampleur. Son commissaire aux comptes, le cabinet Andersen, un des cinq géants mon-

diaux de l'audit, est en train d'imploser. En deux siècles d'histoire, aucune entreprise américaine ne s'est relevée d'une **INCULPATION CRIMINELLE**. D'ores et déjà, en Europe, des membres de ce cabinet cher-

chent à reprendre leur autonomie. *Le Monde* a demandé à neuf dirigeants français et à un économiste américain **LES LEÇONS À TIRER DE CE SCANDALE**. Dans chaque pays, les autorités politiques et les res-

ponsables économiques s'interrogent. En **GRANDE-BRETAGNE**, au **JAPON** et en **ALLEMAGNE**, chacun tente de réviser certaines règles pour améliorer le fonctionnement et la **TRANSPARENCE** des marchés.

L'affaire Enron-Andersen ébranle le capitalisme mondial

La faillite du courtier en énergie américain et l'inculpation pénale de son commissaire aux comptes, géant mondial de l'audit, provoquent un scandale sans précédent. Quels enseignements en tirer ? « Le Monde » ouvre le débat

LA FAILLITE d'Enron et la descente aux enfers de son cabinet d'audit Andersen provoquent une onde de choc mondiale au sein du système capitaliste. Daniel LeBègue, le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, peu adepte des formules à l'emporte-pièce, juge même l'événement « plus grave que la crise de 1929 ».

Le courtier en énergie, septième société américaine avec plus de 100 milliards de dollars de chiffre d'affaires, s'est effondré en six semaines, à la fin de 2001. C'est la plus grande faillite de l'histoire américaine. Son commissaire aux comptes, Andersen, a été inculpé le 14 mars pour obstruction à la justice, après avoir reconnu qu'il avait détruit des pièces comptables d'Enron. Son avenir est sombre. Jamais à Wall Street, en plus de deux siècles d'histoire, un établissement important n'a survécu à une accusation criminelle. Déjà les cabinets Andersen d'Espagne ont rompu les accords qui les liaient au cabinet international, et ceux du Royaume-Uni et d'Australie cherchent aussi à quitter le réseau.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Comme le résume Gérard Mestrallet, président de Suez, « ce cas concentre toutes les erreurs ». Pendant des années, les comptes d'Enron ont été manipulés avec la complicité plus ou moins active de ses auditeurs, de ses avocats et de ses banques. Cette dérive a totalement échappé à l'autorité de tutelle de la Bourse américaine, la Securities Exchange Commission (SEC), comme aux analystes financiers, agences de notation, gestionnaires de fonds et journalistes. L'entreprise texane s'est lancée dans une fuite en avant, dissimulant dans de multiples partenariats les dettes et les pertes. Le groupe a construit une nébuleuse de près de 4 000 filiales, une pour cinq de ses salariés !

La phase judiciaire n'en est qu'à ses débuts. Les mises en examen devraient se succéder. Mais cette affaire, au-delà de la délinquance financière, illustre la dérive des institutions et des règles qui assurent la crédibilité de Wall Street. La principale place financière de la planète s'est laissée griser par sa réussite, sa toute-puissance et des années de

spéculation et d'impunité. Au point aujourd'hui de se mettre en danger. « Si les actionnaires d'une société ne sont pas raisonnablement sûrs que les bénéfices annoncés sont réels et que les dirigeants ne profitent pas de leur position pour s'enrichir à leur détriment, il n'y a plus de capitalisme », souligne Robert Litan, responsable des études économiques de la Brookings Institution.

LA CONFIANCE DES BANQUES

La SEC ne sortira pas indemne de ce scandale. Elle n'a pas effectué le moindre contrôle des comptes d'Enron depuis au moins 1997. A deux reprises, dans les années 1990, elle a même autorisé le groupe énergétique à ne pas révéler dans ses rapports annuels la teneur d'opérations financières. Harvey Pitt, son président, prône aujourd'hui la création d'une autorité indépendante chargée de contrôler les commissaires aux comptes. Mais M. Pitt lui-même a construit sa carrière d'avocat en défendant les cabinets comme Andersen et en refusant une stricte séparation entre leurs activités d'audits et de consultants.

Pour les banques d'affaires, le scandale est encore plus grand. En 1999, Merrill Lynch, la première banque d'investissement américaine, a collecté 400 millions de dollars auprès d'investisseurs pour les apporter à LJM2, l'un des principaux partenariats ayant servi à dissimuler les pertes et les dettes d'Enron. Pour montrer sa confiance, elle avait investi directement 5 millions de dollars et ses dirigeants, à titre personnel, 16 millions. Personne n'y a vu le moindre conflit d'intérêt ! Credit Suisse First Boston, JP Morgan, Deutsche Bank et de nombreux autres établissements ont fait de même. Les banques de Wall Street ont apporté près de 35 milliards de dollars depuis 1999 à des partenariats de ce type, hors de toute juridiction et de tout contrôle.

Seize des dix-sept analystes financiers américains spécialistes d'Enron recommandaient encore en septembre la valeur à l'achat. Ceux de Goldman Sachs, Lehman Brothers, Salomon Smith Barney et UBS Warburg lui restaient favorables en octobre, après l'annonce de 600 millions de dollars de pertes !

Quelle leçon tirer de tout cela ? Les pessimistes, comme Alan Blyler, ancien vice-président de la Réserve fédérale américaine (Fed), font remarquer que « sans une information financière honnête et fiable, un marché financier ne peut tout simplement pas fonctionner ». Les banquiers français semblent au contraire penser qu'Enron va faire progresser le système capitaliste. Pour eux, les commissaires aux comptes regarderont les montages financiers de plus près et imposeront aux entreprises d'être plus transparentes. Les analystes apprendront à lire les engagements hors bilan. Les entreprises devront révéler l'architecture générale des contrats sensibles. Au total, la confiance se reconstruira.

Les Européens comptent bien profiter de ce scandale pour éviter la domination des normes et méthodes comptables américaines, voire pour parvenir à construire de vraies normes internationales. « Laisser le système comptable d'un pays s'imposer aux autres, c'est donner un avantage énorme aux entreprises de ce pays, comme si on imposait à tout le monde de n'utiliser qu'une langue »,

explique Michel Pébereau, PDG de BNP Paribas. Mais si les Etats-Unis ont reconnu la défaillance de certains aspects de leur système financier, ils n'ont pas reconnu celle de leurs normes comptables.

L'affaire Enron est un cas extrême mais pas isolé. Depuis cinq ans, plus de 730 sociétés cotées aux Etats-Unis ont dû réviser en baisse des résultats déjà publiés. Certaines d'entre elles, comme Sunbeam et Cendant, ont payé des dizaines de millions de dollars de dommages et intérêts à leurs actionnaires pour les avoir trompés sciemment. Les salariés de groupes comme Lucent, Waste Management ou Xerox ont vu la valeur de leurs fonds de pension divisée par trois après la dégringolade des actions de leurs entreprises.

S'il est excessif de juger le système capitaliste à l'aune de la seule affaire Enron-Andersen, ne voir dans celle-ci qu'un incident de parcours, important mais marginal, est sans doute tout aussi réducteur.

Sophie Fay
et Eric Leser (à New York)

Les leçons qu'ils tirent du scandale

Neuf personnalités économiques et politiques françaises analysent pour « Le Monde » les conséquences de cette crise

► Eric Besson (PS), porte-parole de Lionel Jospin pour l'économie et les entreprises

La faillite retentissante d'Enron vient confirmer la justesse de l'analyse de Lionel Jospin. Dans l'intérêt de tous, le marché doit être régulé. Livré à lui-même, il ne respecte pas les principes qui le fondent : la concurrence, l'absence de position dominante et la transparence notamment. La loi « nouvelles réglementations économiques » de 2001 était une première étape pour améliorer le fonctionnement de l'économie de marché. A l'avenir, l'ensemble des institutions se livrant à des activités financières devront voir leur obligation de transparence renforcée. Deuxième enseignement : les Etats-Unis ne sont pas le modèle parfait. L'Europe doit, dans ce domaine également, affirmer son propre modèle. L'indépendance des commissaires aux comptes, inscrite en France dans la loi, doit être renforcée en interdisant le cumul des fonctions de conseil et d'audit. Enfin, ce scandale doit nous renforcer dans notre volonté de protéger des méfaits de la spéculation le secteur crucial de l'énergie et de ne pas faire reposer notre système de retraites sur des fonds de pension, fussent-ils prétendument qualifiés d'« à la française ».

► Nicolas Sarkozy (RPR)

Le premier enseignement, c'est qu'un marché ne peut être laissé à lui-même. Il faut des contrôleurs, des autorités publiques pour veiller à la stabilité du marché, à la qualité des informations. Ces autorités existent aux Etats-Unis comme en Europe. Ce qui me frappe, c'est la réticence des autorités américaines à contrôler des acteurs qui présentent un risque élevé. Je pense à Enron, mais aussi aux hedge funds, comme LTCM, dont la faillite en 1998 avait failli faire basculer les marchés. Le modèle européen est heureusement différent : il faut le promouvoir sans complexe. Ma deuxième réflexion porte sur le

rôle des commissaires aux comptes. Le système français est plus protecteur, mais il faut engager la concertation, au niveau international, avec les milieux économiques, demander plus de rigueur et de transparence. Mais la défaillance la plus grave est venue du cœur même du système. C'est celle du conseil d'administration et du comité d'audit, incapables de surveiller les dirigeants. Le système de gouvernance interne a été dévoyé par l'usage des stock-options dont on mesure ici les effets pervers, s'il



« Il faut des contrôleurs, des autorités publiques pour veiller à la stabilité du marché »
NICOLAS SARKOZY

ne s'accompagne pas de transparence et si les gains qu'il autorise sont démesurés. Je souhaiterais que les entreprises françaises fassent des codes de bonnes pratiques. Dernière remarque : qui peut croire que la loi sur les nouvelles réglementations économiques de M. Jospin peut apporter un début de réponse ? La négociation, le contrat, l'incitation, l'action internationale, moins visibles peut-être, sont souvent plus efficaces.

► Pierre-Henri Leroy, gérant de la société-conseil Proxinvest

Il faut scinder les métiers de banque de crédit et de banque d'affaires. Enron, dans la ligne des krach Continental Bank, Crédit lyonnais et LTCM, symbolise d'une part le soutien grégaire prolongé de la communauté financière au service des grands émetteurs, et d'autre part l'accumulation de crédits bancaires mis généreusement par les mêmes banques au service d'un empilement de produits dérivés optionnels ou de titrisation. Ceci résulte de la confusion croissante entre deux types de métiers autrefois incompatibles : les métiers

d'allocation et d'échange de fonds propres, le courtage en actions et la banque d'affaires, métiers dangereux mais profitables, et les métiers de collecte de dépôts et d'allocation de crédit, en principe moins profitables, légitimement protégés et contrôlés par les banques centrales. Partout, le concept de banque universelle qui réunit les deux métiers a progressivement triomphé, du fait des intérêts des banquiers de crédit attirés par les marges de la banque d'affaires. On a ainsi offert sans le dire la garantie des contribuables aux spéculations pour compte propre des banques. Politiques et autorités n'ont pas su résister à la pression et Bill Clinton a donné le coup de grâce en 1999 au Banking Act de 1933. La gouvernance est une bonne chose mais elle ne suffira pas à prévenir d'autre Enron : il faut revenir au Glass Steagall Act, cette législation américaine de 1930 qui interdisait aux banques d'avoir à la fois une activité de prêteur et une activité qui implique de détenir des titres d'une entreprise que l'on conseille.

► Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT

Trop de gens ont confondu capitalisme et casino, création de richesses et spéculation financière, innovation et manipulation, développement durable et fuite en avant. Enron peut être un coup de semonce salutaire. Il est grand temps de mettre en place des systèmes de gouvernance de l'entreprise et de régulation des marchés financiers qui assurent la transparence de l'information. Ce sont les



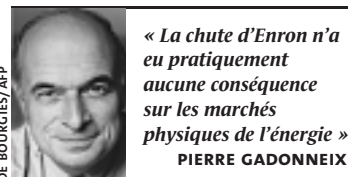
« Les syndicats ont un rôle à jouer parce qu'ils sont les contre-pouvoirs naturels dans l'entreprise »
NICOLE NOTAT

règles de contrôle, les normes prudentielles et de surveillance des marchés qu'il faut revoir, et notamment les facilités qu'offrent les paradis fiscaux. Les syndicats ont un rôle à jouer parce qu'ils sont les contre-pouvoirs naturels dans l'entreprise et parce qu'il leur appartient de définir de nouveaux leviers d'action, notamment pour sécuriser l'épargne des salariés et leur permettre de faire entendre leur voix sur les marchés financiers. C'est le sens de la stratégie engagée par la CFDT, avec la CGT, la CGC et la CFTC dans le domaine de l'épargne salariale. Nous voulons faire émerger des acteurs financiers assurant le meilleur ser-

vice aux salariés, tout en faisant pression pour améliorer les pratiques sociales et environnementales des entreprises.

► Arnaud Lagardère, cogérant du groupe Lagardère

Au-delà des erreurs dues à l'orgueil et à la démesure qui ont pu être commises par les dirigeants d'Enron, le monde de la finance doit en tirer les leçons. Les investisseurs et ceux qui les conseillent doivent se méfier des effets de modes, des déclarations fracassantes ou des ascensions trop rapides. Les entrepreneurs doivent se concentrer sur la construction, pour le long terme, des activités qu'ils dirigent. Les contrôleurs doivent rester dans leur rôle. La définition d'une stratégie industrielle est un exercice qui s'inscrit dans la durée, et qui ne peut espérer en permanence répondre aux dernières foucades de marchés.



« La chute d'Enron n'a eu pratiquement aucune conséquence sur les marchés physiques de l'énergie »
PIERRE GADONNEIX

► Pierre Gadonneix, président de Gaz de France

Premier constat, qui peut surprendre : la chute d'Enron n'a eu pratiquement aucune conséquence sur les marchés physiques de l'énergie. Pour une raison simple : ses concurrents ont pris sa place ! Enron a été le promoteur d'un nouveau métier, le trading ou négoce énergétique, qu'il a développé et « financiarisé » en quelque sorte. Ce métier va continuer de se développer, mais avec des sociétés, comme la nôtre, qui disposent des actifs industriels nécessaires.

Le PDG d'Enron était allé trop loin dans son idée de dissocier l'utilisation des actifs physiques de production ou de transport d'énergie, et les achats d'énergie, en amont ou en aval. On ne peut pas pratiquer ce métier simplement avec un téléphone. La production et le transport d'énergie nécessitent des investissements lourds et risqués, dont le financement ne peut être assuré qu'au travers de règles du jeu qui permettent d'établir des contrats de long terme. Les marchés à court terme ne peuvent pas tout réguler, ils permettent en revanche de compléter l'offre, d'optimiser l'activité.

► Gérard Mestrallet, PDG de Suez

Enron ne va pas remettre en cause les fondements du capitalisme. C'est un cas isolé de grande dimen-

sion, qui concentre toutes les erreurs. Dans un certain climat, les signaux d'alerte ne fonctionnent pas. Certains analystes ont cherché à mieux comprendre et à expliquer.



« C'est un cas isolé de grande dimension, qui concentre toutes les erreurs »
GÉRARD MESTRALLET

Ils n'ont pas été entendus. Le mode de pensée générale était qu'Enron était la meilleure société du secteur et que son modèle devait s'imposer. Elle avait les mêmes métiers que nous. Pendant deux ans, nous avons subi les remarques et conseils de certaines banques d'affaires et d'analystes qui nous proposaient d'abandonner notre modèle pour suivre Enron. Ce scandale va se traduire par une vigilance accrue pendant un certain temps. Les responsables les plus jeunes du monde bancaire qui n'avaient connu que la croissance ont découvert que l'économie pouvait aussi connaître des faillites. Cela servira-t-il longtemps de leçon ? On peut déjà se demander où sera la prochaine erreur collective.

► Louis Schweitzer, PDG de Renault

Certains groupes sont valorisés à partir de leurs résultats concrets, d'autres à partir d'espérances qui



« Ce qui est important, c'est d'avoir des normes communes et administrées »
LOUIS SCHWEITZER

sont, naturellement, plus soumises aux aléas ; la capacité d'induire en erreur est alors plus forte. La comptabilité actuelle est inventée pour décrire des réalités physiques et passées. Dès que l'on va vers l'immatériel et l'avenir, elle n'est plus adaptée. Le deuxième problème que soulève Enron, c'est qu'on assiste parfois à une sorte de sur-enchère dans l'expression de ces espérances, qui deviennent alors irréalistes. C'est là qu'on est tenté de travestir le réel. En fait, les normes disent comment on doit décrire l'entreprise. Chacun est incité à le faire sous le jour le plus favorable. Mais certains choisissent des moyens qui parfois n'ont pas été prévus par le concepteur des normes.

Ce qui est important, c'est d'avoir des normes communes et administrées. Par exemple nous

travaillons actuellement avec Nissan (qui est aux normes japonaises) à l'établissement de normes communes. Nous espérons aboutir d'ici à 2004. Ensuite, ces normes doivent être administrées. Les gens ne doivent pas être juge et partie. Si nous avons adopté la norme IASC, c'est parce que ce sont des gens indépendants qui ont la charge de faire évaluer le système.

► Gérard Rameix, directeur général de la Commission des opérations de Bourse (COB)

Il est essentiel de restaurer la confiance dans l'information financière délivrée par les sociétés cotées. La COB travaille de longue date sur les principaux enjeux de ce dossier : qualité et indépendance de l'audit, règles comptables, responsabilité des dirigeants et gouvernement d'entreprise, rôle des analystes. Beaucoup a été fait dans notre pays sur ces sujets, mais de nouveaux progrès s'imposent. Un Comité de déontologie et d'indépendance est chargé par la COB de définir quelles missions sont compatibles avec la certification des comptes. Nous envisageons de rendre obligatoire pour les sociétés cotées la publication des honoraires d'audit et des rémunérations versées au même cabinet pour des missions de conseil.

Nous intensifions encore notre présence sur le terrain comptable pour recommander aux entreprises les pratiques les plus transparentes, pour saisir les instances spécialisées chaque fois qu'il y a incertitude ou ambiguïté dans l'application d'une règle comptable, pour accélérer la préparation du passage aux normes internationales dites IFRS qui nous paraissent offrir un cadre solide. Enfin, il faut éviter que l'essor de l'épargne salariale ne s'accompagne d'une concentration excessive des investissements dans les titres de l'entreprise. Confondre systématiquement actionnariat salarié et épargne salariale serait dangereux pour ces deux démarches.

Vous avez un Bac +2 et 3 années d'expérience professionnelle

Valorisez vos compétences avec ESC Lille

Nous vous proposons le Diplôme ESC Lille (Bac + 5 visé par l'Etat) en formation continue (2 ans, horaires adaptés à l'activité professionnelle), sur les 2 campus de Lille et Paris.

Contact : Annick DUBRAY
e.mail : desc@esc-lille.fr www.esc-lille.fr
Avenue Willy Brandt - 59777 EURALLILLE
Tél : 03 20 21 59 93 - Fax : 03 20 21 59 99
179, rue de Charonne - 75011 PARIS
Tél : 01 44 64 03 64 - Fax : 01 44 64 03 65





Dans le monde entier, l'onde de choc a été très violente

D'UNE CAPITALE à l'autre, l'affaire Enron a déclenché une onde de choc, pas toujours la même, mais partout très violente.

TOKYO : DIFFÉRENCE DE CULTURE

Sommé de se libéraliser, le Japon cherche depuis quelque temps à injecter dans son économie cette culture du risque et de la performance qui semble lui faire tant défaut et qui réussit si bien de l'autre côté du Pacifique. Le scandale Enron change tout à coup les termes de l'équation magique censée remettre l'économie nipponne sur les rails. « La culture de la gouvernance d'entreprise au Japon a eu tendance à virer vers une forme extrême de "quête des profits à tout prix", au mépris du besoin d'intégrité et de procédures saines de contrôle interne. Enron a montré qu'on ne jouait pas impunément les apprentis sorciers. Si les entreprises japonaises analysaient de près l'affaire Enron, cela serait pour elles un excellent point de départ dans leur effort pour se reconstruire en entités viables et responsables », dit au Monde Noriko Hama, économiste au Mitsubishi Research Institute.

Certes, des pans entiers de l'économie japonaise, surprotégés, auraient pourtant bien besoin d'une dose de mondialisation. Paradoxalement, Enron, qui avait créé des filiales au Japon et prévoyait de construire quatre centrales sur l'archipel, était perçu comme un allié bienvenu par les promoteurs de la dérégulation du marché japonais de l'électricité. La firme américaine avait fait des propositions chiffrées sur les profits à en attendre et incité les firmes nipponnes à se réorganiser. Elle devait participer à un sous-comité gouvernemental sur la déréglementation du secteur. Selon un officiel du ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie (MITI), la faillite d'Enron « prive le processus de réforme d'un leader d'opinion ».

Dans le secteur financier, l'affaire Enron a eu d'autres conséquences : outre les pertes infligées aux banques japonaises, cinq gestionnaires de fonds ont vu leurs produits d'investissement s'effondrer après la chute du groupe américain, ce qui ne contribue pas à réconcilier les particuliers japonais avec la Bourse.

Alors que le Japon tente en vain de remédier à une crise bancaire lancinante par des mesures en demi-teinte, la vitesse de réaction de l'Amérique a surpris. « Il est à douter qu'une faillite similaire provoque au Japon l'autoanalyse musclée que s'est infligée l'Amérique après l'affaire Enron. Mieux vaut se garder d'être optimiste quand on ne dispose pas d'une entité de régulation aussi puissante que la SEC américaine », lit-on dans une analyse du Nihon Keizai Shimbun.

FRANCFORT : RÉFORME EN VUE

La coïncidence est troublante. Le scandale Enron est d'autant plus suivi en Allemagne, qu'il survient au moment où deux entreprises en vue se débattent pour éviter la faillite. A priori, les difficultés du groupe de BTP, Philipp Holzmann, et de Kirch, empire médiatique réputé pour son manque de transparence, n'ont certes rien à voir avec celles qui ont provoqué le naufrage de la firme américaine. Deux ans après un premier sauvetage in extremis, le premier est au bord de la cessation de paiement sur un marché du bâtiment en crise chronique depuis le milieu des années 1990. Le

second pourrait succomber à son surendettement. Néanmoins, la chute éventuelle de ces deux groupes emblématiques alimente le débat sur le fonctionnement du capitalisme allemand. Les cas Holzmann et Kirch révèlent une nouvelle fois les faiblesses du système : lacune du contrôle interne, problèmes chroniques de trésorerie, banques créancières longtemps aveugles. Les deux sociétés ont en outre bénéficié à des degrés divers des largesses des pouvoirs publics. D'ailleurs, leur faillite constituerait, ironie de l'actualité, un revers pour les deux rivaux des élections législatives de septembre, le chancelier Gerhard Schröder (SPD), « sauveur » de Holzmann voici deux ans, et le candidat de l'opposition Edmund Stoiber (CSU), proche de Kirch.

Le gouvernement se voit ainsi conforter dans son projet de toiletter les règles de bonne gouvernance des entreprises. Un code de bonne conduite, dont la préparation avait été lancée bien avant la faillite d'Enron, vient d'être présenté. Conçu par un petit cercle de patrons, de syndicalistes et de juristes, il cherche à améliorer la transparence, tout en précisant les règles de fonctionnement du directoire et des organes de contrôle. Il est ainsi proposé de créer au sein de chaque conseil de surveillance une commission d'audit. Cette dernière aura notamment pour tâche d'étudier le mandat et les conditions d'intervention des cabinets d'audit.

LONDRES : ENQUÊTE OUVERTE

Cela aurait pu être une faillite comme une autre. Au lieu de cela, la déconfiture d'Enron et de son auditeur, Andersen, tourne au cauchemar, en Grande-Bretagne, pour les administrateurs dits non-exécutifs épinglés par le gouvernement travailliste.

Le rôle factice dans lequel s'est complu pendant dix ans Lord Wakeham, ancien directeur non exécutif d'Enron Europe, responsable notamment du comité d'audit, a mis en lumière les lacunes de la fonction d'administrateur extérieur. Outre Enron, Lord Wakeham siégeait au conseil d'administration d'une dizaine d'autres compagnies opérant en Grande-Bretagne. Il ne fait pas de doute que la multiplication des strapontins empêchait l'ancien ministre conservateur de l'énergie de contrôler les opérations d'audit menées par Arthur Andersen UK de la filiale européenne du conglomérat texan basée à Londres.

Le gouvernement travailliste vient d'ordonner une enquête sur le rôle d'une « oligarchie qui se perpétue », selon l'expression de l'un des critiques, le gestionnaire de fonds Paul Myners. Limitation de la période du mandat, interdiction des renvois d'ascenseur, élargissement du recrutement aux consultants et aux professeurs d'université, dénouement des présences croisées et rapprochement entre les administrateurs non exécutifs et les grands actionnaires, les investisseurs institutionnels... les « non-exécutifs » sont désormais dans le collimateur des autorités. En particulier, le ministère examine une remise à plat du fonctionnement des comités d'audit. Un changement de statut de cet organisme est inévitable.

Brice Pedroletti (à Tokyo)
Philippe Ricard (à Francfort)
et Marc Roche (à Londres)

David Sherman, professeur d'université à Boston

« Il est nécessaire d'accroître la responsabilité des conseils d'administration »

Pour cet expert, le système comptable, devenu trop complexe et opaque, doit être réformé

A l'été 2001, vous dénonciez, dans un article publié par la *Harvard Business Review*, les « champs de mines » des comptes des grands groupes. L'affaire Enron est venue confirmer vos craintes. Est-ce que cela a modifié votre analyse ?

Non. Enron est juste un cas plus important, plus visible que les autres, en raison des sommes en jeu, du nombre d'emplois en cause, du problème des retraites. Mais il y a beaucoup d'autres Enron. Les entreprises, poussées par les marchés (et par la forte incitation personnelle des dirigeants), se sont senties obligées, ces dernières années, d'annoncer des résultats sans cesse en croissance. Leurs comptes ont été de plus en plus déformés par rapport à la réalité. Même dans des systèmes aussi encadrés qu'aux Etats-Unis ou en Europe, où les règles comptables sont strictes, il y a des lacunes. Des engagements hors bilan, des garanties données à des tiers, des montages avec des sociétés liées ont pu être passés sous silence. Et cela reste vrai.

Si Enron avait été dans l'obligation de rendre public ce type d'engagements, ses difficultés auraient

été identifiées beaucoup plus tôt. Cela n'aurait peut-être pas évité les difficultés du groupe, mais aurait pu empêcher la perte de milliers d'emplois et la ruine des retraités.

Qui sont les responsables de ces dysfonctionnements ?

Les responsabilités se trouvent à tous les niveaux. Le management, d'abord, ne veut pas ou ne fait pas attention à donner toutes les informations. Ensuite les administrateurs, et en particulier les comités d'audit, doivent poser les questions clés sur les comptes et exiger des explications. Dans le conseil d'Enron, toutes les compétences semblaient réunies. Un des administrateurs était spécialiste des marchés de l'énergie, un autre de la comptabilité, un autre des finances. Pourtant, ils n'ont rien vu ou rien voulu voir. Le système est devenu si compliqué, si sophistiqué, que même les auditeurs ont du mal à évaluer les transactions complexes. Quant aux analystes, beaucoup n'ont pas voulu passer le temps nécessaire pour décrypter les méthodes comptables des groupes et étudier leurs rapports.

Certains voix aux Etats-Unis s'élèvent pour demander que les

dirigeants soient poursuivis pénalement en cas de faillite ou de faux comptes. Qu'en pensez-vous ?

La question est de savoir où s'arrête la responsabilité des managers. S'il s'agit de les poursuivre parce qu'ils ont utilisé des informations privilégiées pour acheter des actions, il n'y a aucun doute. C'est une action punie par la loi. Mais poursuivre parce qu'ils n'ont pas tout dévoilé à l'extérieur est beaucoup plus compliqué. Une entreprise ne peut pas tout révéler à l'extérieur. Si elle donne trop d'informations, ses concurrents peuvent en profiter et elle risque de nuire à son développement. Aussi l'objectif doit-il être d'abord de renforcer les contrôles internes des entreprises.

Quels sont les changements qu'il conviendrait d'apporter au système ?

Le scandale Enron a soulevé de multiples problèmes auxquels il faut s'attaquer. Au-delà des directions, il est nécessaire d'accroître la responsabilité des conseils d'administration. Il faut que ceux-ci, en particulier les membres des comités d'audit, soient mieux formés au système comptable. Beaucoup

croient qu'ils le sont. Mais ils ne se rendent pas compte que les techniques sont devenues très sophistiquées ; ils ne mesurent pas leurs manques dans la compréhension du phénomène.

En second lieu, il faut améliorer tout le système comptable. Les normes, notamment celles des engagements hors bilan, des garanties accordées à des tiers, doivent être renforcées - sachant qu'il existe de nombreuses difficultés. Comment, par exemple, mesurer les engagements des groupes travaillant dans de nombreux pays, avec des normes différentes ? En parallèle, les auditeurs, les analystes, les banquiers, les juristes doivent améliorer leurs connaissances des systèmes comptables et financiers comme leurs procédures de contrôle afin de mieux estimer les potentiels et les risques des groupes.

Enfin, il est impératif de mettre en œuvre des règles qui évitent, à l'avenir, de mettre en péril les salariés et les retraités. Les fonds de pension ne doivent plus être liés à une seule société.

Propos recueillis par
Martine Orange

QUAND ON SAIT QU'IL Y A
DES HÔTELS IBIS
DANS 19 PAYS D'EUROPE
ON NE DESCEND PLUS JAMAIS
AILLEURS



VOUS NE DESCENDREZ PLUS JAMAIS AILLEURS

POUR RÉSERVER
IBIS DANS
19 PAYS
D'EUROPE :
www.ibishotel.com
et www.accorhotels.com

Exemples d'hôtels	en semaine	en week-end (vendredi, samedi, dimanche)
BRUXELLES Centre Gare du Midi (B)	99€*	69€*
GENT Centrum St. Baafs Kathedraal (B)	79€*	79€*
ZÜRICH Technopark (CH)	129 CHF**	109 CHF**
AMSTERDAM Aéroport (NL)	87€***	87€***
UTRECHT (NL)	80€***	75€***

Tarifs par nuit pour 1 ou 2 pers. Prix indicatifs sous réserve de modifications.
* jusqu'au 31/05/02 - ** jusqu'au 30/11/02 - *** jusqu'au 31/12/02



Leader européen et groupe mondial
de l'Hôtellerie et des Services

EADS réussit son exercice 2001 mais se prépare à deux années houleuses

Le groupe aéronautique franco-allemand a renoué avec les bénéfices. Pour compenser le recul programmé d'Airbus, la société accélère son plan d'économies et renforce ses activités de défense

JEAN-LUC LAGARDÈRE a laissé les armes aux vestiaires. Le conseil de surveillance du groupe d'aéronautique franco-allemand EADS, dont il est actionnaire, s'est déroulé dans une atmosphère sereine, vendredi 15 mars. Les principaux actionnaires (outre le groupe Lagardère, le gouvernement français et l'allemand DaimlerChrysler) ont eu en effet l'impression que la difficile intégration du français Aerospatiale-Matra, de l'allemand DASA et de l'espagnol CASA était enfin en marche. Du coup, la mise en cause de l'organisation du groupe et de son management a été (provisoirement ?) mise entre parenthèses.

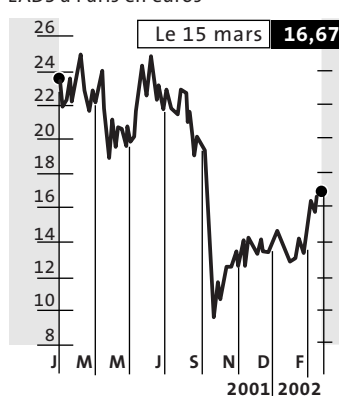
Les deux co-PDG, le Français Philippe Camus et l'Allemand Rainer Hertrich, ont présenté des résultats 2001 supérieurs aux prévisions. Autre motif de satisfaction pour les actionnaires, l'action, qui avait déjà repris 72 % depuis l'effondrement du cours suite aux attentats du 11 septembre, progressait de 3 %, lundi 18 mars, au moment de la publication des résultats.

Le chiffre d'affaires du numéro deux mondial de l'aéronautique, du spatial et de la défense a progressé de 27 %, à 30,8 milliards d'euros (au-delà de l'objectif de progression de 20 %), et le résultat opérationnel a augmenté de 21 %, à 1,7 milliard, contre 15 % prévus. Au total, le groupe a renoué avec les bénéfices, avec un résultat net de 1,37 milliard d'euros, contre une perte de 909 millions en 2000.

Cette bonne performance doit

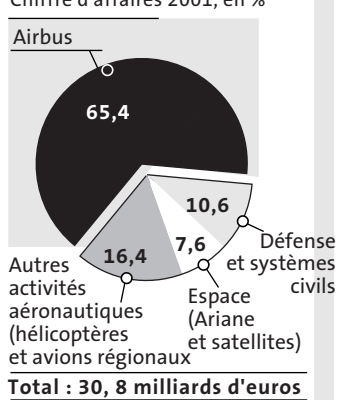
REBOND BOURSIER

EADS à Paris en euros



Source : Bloomberg et société

Chiffre d'affaires 2001, en %



Total : 30,8 milliards d'euros

être relativisée. EADS a bénéficié de la consolidation comptable à 100 % de sa filiale Airbus, alors qu'il ne détient que 80 % du capital. Hors effet Airbus et dollar (la baisse de l'euro profite au groupe qui facture majoritairement en dollars), le chiffre d'affaires n'a progressé que de 8,5 %. Or non seulement, ce coup de pouce sur les résultats ne pourra jouer qu'une seule fois, mais, surtout, l'intégration à 100 % d'Airbus pourrait se révéler négative au cours des prochains mois. Airbus est frappé de plein fouet par la crise du transport aérien. En 2002, il devrait enregistrer une baisse de près de 10 % de ses livraisons (environ 300 appareils contre 325). Et au cours des prochaines années, les performan-

ces économiques d'Airbus seront sérieusement écornées par le financement du nouvel A380.

Or la quasi-totalité du résultat d'exploitation d'EADS est encore constituée de celui d'Airbus (1,655 milliard d'euros sur 1,694 milliard), les autres activités se compensant mutuellement. La division espace (Astrium et Ariane-space) est toujours en perte, compte tenu de la forte concurrence dans les satellites et des difficultés d'Ariane au début 2001.

DIMINUTION DES CADENCES

Globalement pour 2002, EADS s'attend à une baisse de son chiffre d'affaires d'environ 2 %. Et l'année 2003 pourrait être encore plus difficile : sauf redémarrage rapide du

transport aérien, Airbus prévoit une nouvelle diminution de ses cadences. Le constructeur, dont le siège est à Toulouse, a déjà annoncé des mesures d'économies, qui se traduiront par une réduction d'effectifs de 1 000 personnes, par départ volontaire ou retraite anticipée, et la suppression de 5 000 équivalents-temps plein (intérimaires, contrats à durée déterminée et heures supplémentaires).

Les deux co-PDG ont pris acte du nouveau contexte économique. Les synergies attendues de la fusion des trois anciennes sociétés s'accroissent. En 2001, elles ont contribué au résultat d'exploitation à hauteur de plus de 100 millions d'euros, contre 60 millions prévus. En 2002, 300 millions d'euros sont attendus. Le groupe a également rééquilibré sa stratégie depuis les événements du 11 septembre. « L'une de nos priorités majeures est la poursuite de la croissance de nos activités de défense, en passant de 6,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2001 à plus de 9 milliards d'euros en 2004 », ont expliqué, lundi, les deux PDG d'EADS. Les nouveaux programmes de défense comme l'avion de combat Eurofighter, les hélicoptères NH90 et Tigre et surtout l'avion de transport militaire A400M, dont on attend un ultime feu vert du Parlement allemand cette semaine, devraient permettre à EADS d'atteindre ces objectifs.

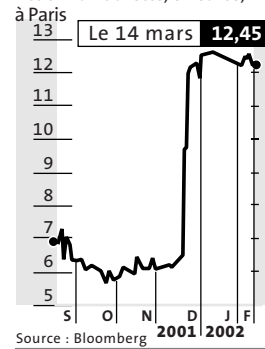
Christophe Jakubyszyn

Mondi et Saica se partagent La Rochette

PLUTÔT QUE de se disputer le capital du papeter français La Rochette, les groupes d'emballage espagnol Saica et anglo-sud-africain Mondi ont finalement décidé de se le partager. Menant chacun depuis janvier une offre publique d'achat (OPA) concurrente, les deux sociétés se sont mises d'accord pour proposer une offre commune à 12,24 euros par action et 13,47 euros par obligation convertible, en espèces. Un prix deux fois supérieur au cours moyen de l'action La Rochette durant les trois mois précédant les OPA. La valorisation totale ressort à 317 millions d'euros, pour un groupe qui a réalisé un bénéfice net de 18,5 millions en 2001 (-30 %). Le prix d'acquisition final est élevé en comparaison de la moyenne des transactions du secteur. Saica prendra le contrôle de La Rochette et conservera ses actifs, surtout dans le papier et le carton dans le nord de la France (200 millions d'euros), alors que Mondi, lui, rachètera les activités d'emballage, de carton et de papier au Royaume-Uni, en Belgique et au sud de la France (117 millions). Saica et Mondi ont affirmé ne pas prévoir de restructuration significative à l'issue de ce démantèlement.

FLAMBÉE DU COURS

Action La Rochette, en euros, à Paris



Source : Bloomberg

Le syndicat SUD s'implante à EDF

LE SYNDICAT SUD (Solidaires, unitaires et démocratiques), qui tente depuis plusieurs années de s'implanter à EDF, a réalisé une percée dans l'entreprise publique, jeudi 14 mars, à l'occasion d'une élection partielle. L'organisation syndicale a obtenu 24,22 % des voix lors d'un scrutin visant à désigner les délégués de la direction de la recherche et développement - 2 650 salariés sur des effectifs totaux de 117 000 agents - dans les instances paritaires. Ce résultat s'est effectué au détriment des deux syndicats traditionnels d'EDF, la CGT, qui reste toutefois majoritaire au sein de cette direction avec 34,9 % des voix, comme au niveau national, et la CFDT, deuxième au niveau national mais reléguée à la troisième place à la direction de la recherche, à 22,10 %.

La percée de SUD, déjà implanté chez France Télécom, à La Poste et à la SNCF, intervient à la veille de profonds bouleversements pour EDF. Alors que le Conseil européen a entériné, vendredi 15 mars, le calendrier de la libéralisation du marché de l'électricité (lire page 5), l'idée d'une ouverture du capital d'EDF est défendue maintenant aussi bien par Jacques Chirac que par Lionel Jospin.

INDUSTRIE

■ **SCANIA : le constructeur suédois de camions** est en négociation avec le japonais Hino Motors « en vue d'une alliance ». Hino Motors, filiale de Toyota, a affirmé, lundi 18 mars, qu'il serait « en mesure de publier plus de détails dès qu'un accord aura été conclu, ce qui devrait être le cas prochainement ».

■ **CITROËN : la marque du groupe PSA** vient de lancer une campagne de rappel portant sur « près de 100 000 » C5, soit les deux tiers des ventes de ce modèle en 2001. « Il n'y a aucun problème de sécurité de conduite », affirme Citroën, qui concède cependant que les voitures concernées peuvent connaître un certain nombre de défauts et de pannes.

SERVICES

■ **MCDONALD'S : le groupe de restauration rapide**, présent au Japon depuis 1971, va fermer 130 restaurants en 2002 dans ce pays et réduire de près de 23 % le nombre d'ouvertures prévues. Ce repli est lié à la fermeture de grands centres commerciaux dans lesquels McDonald's est implanté et à l'impact de la crise de la vache folle.

RÉSULTATS

■ **KPN : l'opérateur de télécommunications néerlandais** a annoncé, lundi, une perte de 7,5 milliards d'euros pour l'année 2001, en raison de charges exceptionnelles. Celles-ci incluent une dépréciation d'actifs du fonds commercial de l'opérateur allemand E-Plus, dont KPN a pris le contrôle en mars.

■ **CONVERIUM : le groupe suisse de réassurance** (ex-Zurich Re) a enregistré une perte de 415 millions d'euros en 2001, à la suite des attentats du 11 septembre. Converium, qui s'affirme peu touché par les problèmes d'amiante et faiblement engagé dans le dossier Enron, s'attend à une nette amélioration de ses marges en 2002.

■ **COFACE : l'assureur crédit français** a accusé une baisse de 16 % de ses profits en 2001, à 48,3 millions d'euros, en raison de la dégradation des risques de crédit.

■ **JC DECAUX : le groupe français d'affichage** et de mobilier urbain a vu ses profits diminuer de moitié en 2001, à 10,2 millions d'euros, en raison d'une perte de 5,8 millions liée à la restructuration de ses activités de mobilier urbain aux Etats-Unis et à la fermeture de la filiale de publicité RCI.

La Banque Worms est en passe d'être démantelée

LA STRATÉGIE de la Deutsche Bank en France surprend. Après avoir cédé l'entité de gestion de patrimoine Deutsche Bank SA au néerlandais ING, la première banque privée allemande est sur le point de vendre une grande partie des activités d'une autre de ses filiales françaises, la Banque Worms. Centrée sur les petites et moyennes entreprises et achetée il y a moins d'un an à l'assureur Axa, elle devait servir de plate-forme au renforcement des positions de la Deutsche Bank en France.

Devant la difficulté de se développer dans un marché encombré, le géant allemand a décidé, fin 2001, de se séparer du réseau de la Banque Worms en province (12 agences) et de son activité de banque de petites entreprises. Quelque 150 salariés sont concernés, sur un total de 350. Ne resteront dans le giron de la Deutsche Bank que l'activité de banque de flux à Paris, le portefeuille de moyennes et grandes entreprises et

six antennes régionales. Lancée en janvier, la procédure de vente a donné lieu à la mise en place d'une chambre de consultation de données confidentielles (*data room*), ouverte aux acheteurs potentiels. Plusieurs candidats resteraient en lice, dont Fortis, ING, ABN Amro et le Crédit mutuel de Bretagne (CMB). Interrogés vendredi 15 mars, les trois groupes néerlandais n'ont pas commenté. Le CMB a confirmé qu'il avait « fréquenté cette data room ».

Selon la Deutsche Bank, la cession du réseau de la Banque Worms s'inscrit dans le cadre de son recentrage sur la banque d'investissement. La direction affirme qu'elle figure toujours parmi les quatre premières banques d'investissement françaises, avec des revenus en croissance de 50 % en 2001. Une source interne confie pourtant que, « si l'opération Banque Worms était à refaire, nous ne la refaisons pas ». L'implication supposée de la Banque Worms dans l'affaire

Paneurrolife - filiale d'assurance-vie d'Axa soupçonnée de blanchiment - a été vécue comme une déconvenue. Cet épisode aurait conduit la Deutsche Bank à ne verser à ce jour à Axa qu'un acompte sur le prix de cession convenu en février 2001, soit 50 millions d'euros. Le solde resterait dû à l'assureur français.

Pour la Banque Worms, cette restructuration est une nouvelle épreuve, après des années d'incertitudes. « L'adossement à la Deutsche Bank avait été vécu comme un soulagement, c'est une nouvelle désillusion », indique la CFDT. Le dernier plan social, prévu par Axa, s'est soldé par 400 départs en 2001, au lieu des 178 prévus. Cent salariés de Deutsche Bank AG ont été appelés en renfort. Ces départs massifs (la moitié de l'effectif en cinq mois) auraient attiré l'attention de l'inspection du travail.

Anne Michel

Tous les cadres n'ont pas droit au forfait-jour

Comment compter le temps de travail quand il n'est pas déterminé par la nature de la fonction ?



EXPERTISE
DROIT SOCIAL

AVEU LÉGISLATIF de l'inadaptation du décompte horaire à la situation de nombre de cadres, contesté avec succès par la CFE-CGC devant le Conseil de l'Europe, le système du forfait-jour de travail est créatif au regard des textes européens, voire communautaires. Mais, une fois n'est pas coutume, cette exception française est tout à fait adaptée à la population particulière des « cadres autonomes ». Car décompter minute par minute leur temps de travail constitue une mission impossible entre les trajets, les dossiers emportés à la maison et autres « obligations professionnelles ».

Encore plus ennuyeux : contrairement au métal, qui ne pouvait poursuivre son activité en dehors

de l'usine, ces 500 000 travailleurs du savoir peuvent faire fonctionner leurs neurones partout, à fortiori avec un ordinateur portable et Internet. Si l'on y ajoute, côté entreprise, une simplification drastique de la gestion de cette population aux horaires improbables mais certainement supérieures à 35 heures, on comprend pourquoi le forfait-jour, de travail mais aussi de repos, est plébiscité par les accords collectifs de RTT signés depuis janvier 2000.

Cette attraction ne doit cependant pas faire oublier que ce système créatif, qui sera demain la norme, nécessite aujourd'hui un accord collectif dérogatoire et ne peut viser que les cadres dont la durée du travail ne peut être prédéterminée du fait de la nature de leurs fonctions : consultants ou commerciaux, par exemple, bref des cadres qui n'encadrent généralement personne. Mais face aux risques civils et pénaux liés aux aléas

horaires de cette population, parfois aussi pour contourner l'obligation de réduction du temps de travail, certaines entreprises ont tenté d'étendre ce miracle social à tout l'encadrement, voire au-delà, avec la nécessaire complicité de leurs partenaires sociaux estimant qu'un « tiens » (des jours de RTT) vaut mieux que deux « tu l'auras » (horaires de rallonge et RTT virtuel). La cour d'appel de Versailles a ainsi sanctionné, le 27 février 2002, une société de grande distribution qui avait voulu transformer en « cadres autonomes » ses chefs de magasin, pourtant toujours soumis avec leurs vendeurs à des horaires collectifs classiques.

« NON RAISONNABLE »

Mais alors que nombre de sociétés font sourire les magistrats en inversant la problématique (« ils sont forcément autonomes, M. le Président, puisqu'ils sont cadres »), Aventis-Pasteur a réussi à démontrer au TGI de Lyon, le 23 octobre 2001, qu'aucun de ses collaborateurs n'avait d'horaires prédéterminés, l'amplitude journalière étant par ailleurs limitée à dix heures, déjeuner compris.

C'est sur ce dernier terrain que la CFE-CGC, aujourd'hui bien embarrasée de son succès, a gagné cette première bataille devant le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe. Pour cette confédération, un cadre en forfait-jours pourrait travailler jusqu'à six jours sur sept, treize heures par jour (24 heures - 11 h de repos) : son horaire hebdomadaire pourrait donc atteindre

6 x 13 = 78 heures par semaine, ce qui est effectivement une curieuse modalité de RTT, et une « durée non raisonnable », contraire à l'article 2 de la Charte sociale européenne. Mais ce calcul élémentaire reste bien théorique ; il confond d'abord durée effective du travail et amplitude maximale des horaires (même autonome, un cadre déjeune parfois, prend des pauses officielles ou officieuses...), dont la Cour de cassation a effectivement rappelé, le 18 décembre 2001, qu'elle ne pouvait dépasser 13 heures. Il oublie surtout les conséquences manifestement contre-productives de cette mesure : la fuite des meilleurs candidats et collaborateurs.

L'autre face de ce système équilibré est le régime de la RTT par jour de repos, cœur de la négociation avec les syndicats. Si ces cadres aux horaires fort élastiques, sinon erratiques, ne voient pas de difficulté à travailler beaucoup, ils souhaitent obtenir un retour sur investissement : un nombre de jours de RTT proportionné à cet effort. Mais là encore, les certitudes se sont estompées avec l'arrivée des nouvelles technologies au domicile, sanctuaire de la vie privée ; combien de cadres autonomes travaillent-ils à la maison, non pas sur le bon vieux mode de la subordination propre au droit du travail, mais d'une sub/organisation subtile car parfaitement intégrée.

Jean-Emmanuel Ray
(professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne)

ESPRIT

Mars-avril 2002

Quelle culture défendre ?

01 48 04 08 33 - www.esprit.presse.fr



NOUVELLE SEAT LEON TDi 150 CH SPORT

Le Diesel de ceux qui n'aiment pas le Diesel



21.328 € (139.900 Frs)

DISPONIBLE* CHEZ AUTOGIR
VOTRE CONCESSIONNAIRE DE L'OUEST PARISIEN

www.autogirseat.com

41, bld Gouvion St Cyr 75017 PARIS - 01.56.68.83.00

* Prix promo Autogir calculé sur le tarif n°72 au 1er fév. 2002

Le mécénat se met à l'heure du développement durable

Handicapés, environnement, bénévolat, insertion de jeunes : soucieuses de leur image « citoyenne », les entreprises mécènes élargissent le champ de leur parrainage au-delà du domaine culturel

« EN QUOI le concept de développement durable a-t-il un impact sur le mécénat ? » La question, posée en préambule par Elisabeth Delorme, déléguée générale de la Fondation d'entreprise Gaz de France, a été au cœur des débats des seizièmes Assises du mécénat d'entreprise, qui se sont tenues à Lyon les 13 et 14 mars. Elle s'impose avec d'autant plus de force que le concept de développement durable, qui pousse à se préoccuper de la dégradation de l'environnement, des atteintes aux droits de l'homme et des problèmes sociaux, devient partie intégrante de la vie des entreprises, jugées sur le respect de ces critères.

Selon Bernard Giraud, directeur de Danone Initiatives, « la question de l'articulation entre le mécénat et le développement durable reflète bien les relations entre l'entreprise et la société. Les débuts du mécénat correspondent à une époque où le débat majeur était celui du partage de la richesse, mais l'entreprise n'était pas critiquée sur sa finalité, la création de richesse. Le mécénat s'est développé sans interférer dans le fonctionnement de l'entreprise. Maintenant, avec le très large écho que rencontrent les thèses de l'antimondialisation, les citoyens ne considèrent plus les entreprises comme porteuses de progrès ». Danone, par exemple, a vécu, il y a un an, cette remise en cause, et les interrogations sur la finalité du rôle de l'entreprise, lors de l'annonce du plan de restructuration du pôle biscuits. « Aujourd'hui, la société civile exprime en priorité trois attentes : que l'entreprise soit socialement équitable, soit soucieuse de son environnement et préoccupée de la santé publique », précise Dominique Vastel, directeur de la Cofremca.



WINTERTON SCOTT G./GAMMA

Dans ce contexte, la démarche de mécénat se doit d'évoluer. « Il y a une rupture ; un avant et un après. L'entreprise tournait autour d'elle-même, maintenant elle tourne autour de la société. Le mécénat alibi est mort », constate Patrick d'Humières, cofondateur d'Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial).

Premier objectif : trouver une meilleure adéquation entre cette démarche et les objectifs de l'entreprise. « Lorsque nous avons décidé de mettre en place une politique de mécénat, nous cherchions un sujet qui ne soit pas éloigné de nos métiers. Fin 1998, nous avons choisi, en accord avec l'Unesco, de lancer un programme centré sur les femmes et la science », affirme Giorgio Galli, vice-président de la communication et des relations extérieures de L'Oréal. De même, la société Altran, qui a créé la Fondation

Altran pour l'innovation il y a cinq ans, se donne pour objectif de soutenir des projets innovants, en s'appuyant sur les compétences des ingénieurs du groupe. Chaque entreprise cherche à accroître la cohérence entre ses métiers et sa politique de mécénat.

SANTÉ ET SOLIDARITÉ

Deuxième objectif : mieux répondre aux attentes de la société civile. « Auparavant, le mécénat était vu comme un pont entre l'entreprise et des associations, aujourd'hui nous préférons le terme d'alliance, pour conduire ensemble des projets qui ont un impact sur la société. Avec la Fédération française de randonnée pédestre, par exemple, nous élargissons notre partenariat et nous travaillons à l'accès des personnes handicapées à la randonnée », explique M^{me} Delorme, à la Fondation Gaz de France.

De son côté, EDF, qui avait défi-

ni au sein de sa propre fondation deux grandes lignes d'action, centrées sur la nature et la culture, en a élargi le périmètre en 2001. Celui-ci inclut désormais deux autres champs d'intervention que sont la santé et la solidarité. Son partenariat avec l'association Handisport, par exemple, fait partie des actions de la Fondation EDF.

Pour être plus proche du terrain associatif, les entreprises ont développé un mécénat de proximité et misent beaucoup sur les actions de bénévolat de leurs salariés. En parallèle, les groupes qui se développent à l'international s'interrogent sur les actions à mener dans les autres pays. « L'enjeu est important pour une entreprise comme Danone, qui a vu ses effectifs hors de l'Europe de l'Ouest passer de 6 % à 60 %, souligne M. Giraud. Nous menons des actions en faveur de l'enfance. Mais nous devons d'abord faire progresser la sécurité

et les droits sociaux dans nos usines situées dans des pays émergents. » Schneider Electric a, pour sa part, créé une fondation qui s'occupe de l'insertion des jeunes. Implanté dans 130 pays, le groupe souhaite que la plupart de ses sites en France et à l'étranger nouent un partenariat avec une association locale d'insertion. « Dans le cadre de notre projet 2004 axé sur le développement durable, nous nous sommes fixé six challenges. Nous espérons en particulier que 80 % de nos sites signent un accord avec une association, et que 100 % des salariés aient une couverture sociale. Notre démarche de mécénat est incluse dans le projet de l'entreprise », affirme Gilles Vermot-Desroches qui, fait rare, porte la double casquette de délégué général de la Fondation Schneider Electric et de responsable du développement durable.

Les entreprises savent que les agences de notation, qui jugent leur implication dans le développement durable, évalueront leur politique de mécénat. Elles s'y préparent. « Nous tentons actuellement de mesurer les résultats de nos actions, au regard des moyens mis en œuvre », reconnaît Francis Lacroche, responsable de la Mission Mécénat de la Caisse des dépôts et consignations.

Mais cette implication plus grande des entreprises dans les sujets liés à l'environnement et à la solidarité se fait-elle au détriment du mécénat culturel ? « Il n'y a pas de développement du mécénat de solidarité au détriment de la culture. Il y a beaucoup d'actions croisées. La culture est un des champs du mécénat, pas le seul », affirme Jacques Rigaud, président d'Admical.

Laurence Girard

DÉPÊCHES

■ **PRESSE** : pour la seconde fois, la distribution du quotidien gratuit *20 Minutes* a été perturbée, lundi 18 mars, à Paris. Au moins 40 000 exemplaires, sur un tirage de 190 000, ont été interceptés par des militants du Livre CGT. Par ailleurs, la réunion du Conseil supérieur des messageries de la presse (CSMP) a été reportée au matin du mardi 19 mars, a indiqué la lettre quotidienne *La Correspondance de la presse*, publiée lundi 18 mars. Cette rencontre devait réunir les syndicats, les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) et les représentants de la presse payante et gratuite ainsi que des pouvoirs publics.

■ **AUDIOVISUEL** : le groupe Kirch a confirmé, samedi 16 mars, l'existence de contacts avec la chaîne publique ARD pour la cession des droits de retransmission pour l'Allemagne de la Coupe du monde de football. « Nous devons avoir des discussions », a déclaré un porte-parole du groupe. Samedi, le quotidien *Süddeutsche Zeitung* avait indiqué que Kirch, endetté à hauteur de 6,5 milliards d'euros, est prêt à céder ses droits à ARD pour 250 millions d'euros. - (AFP)

■ **AGENCE** : les photographes français de l'Agence France-Presse (AFP) ont reconduit leur grève jusqu'à lundi matin, après un vote à l'unanimité, samedi 16 mars. Ils protestent contre les propositions, jugées « largement insuffisantes », de la direction de l'AFP sur la cession des droits d'auteur. La direction a proposé de porter la rémunération des droits d'auteur de 3,5 % à 3,75 % du salaire brut annuel pour les années 2001 et 2002. - (AFP)

■ **PUBLICITÉ** : le groupe de mobilier urbain JC Decaux a annoncé, lundi, un résultat net pour 2001 de 16 millions d'euros, en baisse de 11,1 %. Ce repli fait suite à la restructuration de l'activité mobilier urbain aux Etats-Unis et à la fermeture de la filiale RCI. En 2001, JC Decaux a dégagé un chiffre d'affaires de 1,543 milliard d'euros, en progression de 8,9 %.

TROIS QUESTIONS À... OLIVIER BINDER

1 Membre du conseil d'administration de l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical), vous préparez un livre blanc sur les fondations que vous soumettez au futur gouvernement. Dans quel but ?

Il y a 550 fondations en France, dont 63 fondations d'entreprises dont 56 fondations sous l'égide de la Fondation de France. A comparer aux 8 300 fondations existant en Allemagne, 8 800 au Royaume-Uni ou 50 000 aux Etats-Unis. Il y a un risque de délocalisation des fondations. Il faut que nous alignions en France nos systèmes juridiques et fiscaux dans un souci d'harmonisation. D'autant que le projet de création d'un statut de fondation européenne ne verra pas le jour avant des années.

2 Quelles sont les mesures incitatives que vous prônez ?

La fondation est aujourd'hui l'outil le plus sophistiqué et le plus pérenne pour faire du mécénat. Mais créer une fondation d'utilité publique est un véritable parcours du combattant. Le label est délivré par décret par le Conseil d'Etat, et l'instruction d'un dossier dure un ou deux ans. Nous souhaitons une simplification de ces dispositions juridiques, et un assouplissement de la tutelle préalable. Nous demandons l'extension aux fondations d'utilité publique d'un certain nombre d'avancées décisives obtenues par les fondations d'entreprises dans le cadre de la Loi sur les musées promulguée en janvier 2002. Nous proposons également toute une gradation d'incitations fiscales. Nous nous interro-

geons en particulier sur le prélèvement fiscal de 10 % ou 24 % auquel sont soumises les dotations aux fondations, un prélèvement qui n'existe dans aucun autre pays européen.

3 Vous souhaitez également favoriser l'émergence d'un mécénat des particuliers. Pourquoi ?

Il existe en Allemagne un statut de fondation « jeune pousse ». Une fondation qui se crée à la possibilité de déduire immédiatement de ses impôts un montant non plafonné. Un PDG qui prend sa retraite et vend une partie du capital de son entreprise, ou un détenteur de stock-options, pourraient confier à une fondation une partie des sommes en franchise d'impôt.

Propos recueillis par L. Gi.

« Abe » Peled, la filière israélienne de Murdoch

Bête noire de Canal+, le patron de NDS est un protégé du magnat

LONDRES

de notre correspondant à la City Abraham (« Abe ») Peled, 56 ans, PDG de la société britannique NDS, brutalement mise sous les projecteurs par les accusations de « piratage » formulées par Canal+ (*Le Monde* du 13 mars), est à la fois un scientifique bardé de diplômes et un entrepreneur sans états d'âme. Canal+ Technologies le soupçonne d'avoir orchestré le piratage de ses cartes à puce pour augmenter les parts de marché dans la télévision numérique de sa maison mère, le conglomérat News Corp. de Rupert Murdoch.

M. Peled juge les accusations de Canal+ « outrageuses et sans fondement », et estime qu'elles sont motivées par la haine que sa réussite suscite. Une réputation sulfureuse le précède pourtant. En 1995, il avait été mêlé à une histoire d'écoutes téléphoniques clandestines d'un ancien associé de Murdoch. La même année, soupçonnée de fraude fiscale par les autorités israéliennes, NDS avait été la cible d'un raid médiatisé des inspecteurs des impôts de Jérusalem. Une opération classée sans suite, car c'est en toute légalité que News Corp. utilise les avantages fiscaux en Israël.

M. Peled, ingénieur de formation, formé au Technion de Haïfa et docteur de Princeton, est capable de fournir des réponses brillantes et simples aux questions les plus complexes. Il est entré dans la foire d'empoigne de la télé numérique comme en religion. En 2001, la démission surprise de Chase Carey, conséquence du rachat raté de DirecTV, a permis à ce citoyen israélien d'origine roumaine de mettre la main sur le département technologique de News Corp. Il siège désormais au comité exécutif, saint des saints de l'empire Murdoch. Preuve de son ascendant, Lachlan Murdoch, fils aîné et dauphin du magnat, est l'un des administrateurs de NDS.

ABSENCE D'ÉTATS D'ÂME

Basée à Staines, à l'ouest de Londres, disposant d'usines de fabrication de décodeurs en Israël et en Californie, cotée à New York, cette société contrôlée à 80 % par News Corp. a joué un rôle de premier plan dans le succès des bouquets de télévision à péage du groupe, à l'instar de SkyDigital. Avec son absence d'états d'âme et son énergie, Abe Peled s'est facilement coulé dans le style informel de News Corp. Avec

l'éclosion de la télé numérique, M. Murdoch avait besoin de M. Peled, qui connaît bien les logiciens et sait manier les hommes.

Le PDG de NDS incarne la filière israélienne de Rupert Murdoch. Le magnat australien et sa famille paraissent nombre d'organisations philanthropiques en Israël. Inconditionnel d'Ariel Sharon et de Benjamin Nétanyaou, le président de News Corp. ne cache pas ses sympathies pour le Likoud. Les uns croient distinguer derrière ce soutien à la droite israélienne de l'opportunisme, car la communauté juive joue un rôle important dans les médias et le cinéma à New York ou à Los Angeles. Les autres voient dans cette défense d'Israël une réaction du descendant d'une famille patricienne contre l'antisémitisme prévalant à l'époque de sa jeunesse dans les classes dirigeantes australiennes.

Ces liens avec Israël n'empêchent cependant pas M. Murdoch d'être associé au prince saoudien Walid Bin Talal en Europe, et Star TV, sa chaîne asiatique, d'être diffusée au Proche-Orient via le réseau Orbit, qui appartient aux intérêts saoudiens. Les affaires sont les affaires...

Marc Roche

L'Espace BD du 22^e Salon du Livre !!!!

QUOÂ !?

Découvrez les toutes dernières nouveautés et faites dédicacer vos ouvrages !

22^e Salon du Livre

livres revues multimédia presse

22-27 mars 2002
Paris expo, Porte de Versailles

www.salondulivreparis.com

Tous les jours de 9h30 à 19h
Nocturne : mardi 26 mars jusqu'à 22h
Journée Professionnelle : lundi 25 mars de 9h30 à 18h30

Dès le 20 mars 2002 dans **Télérama**, édition parisienne, tout le programme du Salon du Livre.

France info

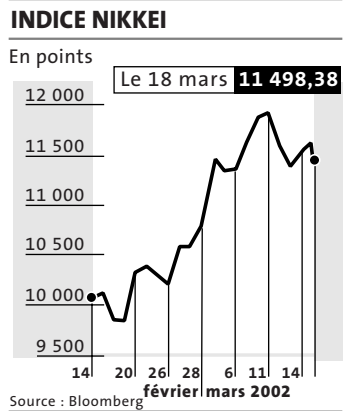
STAEDTLER

Reed Exhibitions

La Bourse de Tokyo fait une pause

TOKYO correspondance

Le Nikkei a terminé en baisse de 1,28 %, lundi 18 mars, à 11 498,38 points, après avoir perdu 2 % la semaine dernière. L'indice reste cependant en hausse de 22 % depuis son creux du début février.



Source : Bloomberg

La structure de défiance, Banks Shareholdings Purchase Corp, qui a acquis depuis la mi-février 150 milliards de yens (1,3 milliard d'euros) d'actions. Ces éléments contribuent à limiter les pressions à la baisse, tout comme les règles annoncées fin février pour limiter les ventes à découvert.

La grande distribution est revenue sur le devant de la scène avec l'entrée de Wal-Mart sur le marché japonais. Le numéro un mondial du secteur a annoncé, jeudi, une prise de participation de 6,1 % dans Seiyu, le numéro cinq nippon des supermarchés, avec la possibilité d'augmenter sa participation aux deux tiers du capital.

Brice Pedroletti

LA RÉUNION de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP), vendredi 15 mars, n'aura réservé aucune surprise. Les membres du cartel ont décidé de laisser inchanger leurs quotas de production jusqu'à la fin juin.

BRUIT DE BOTTES

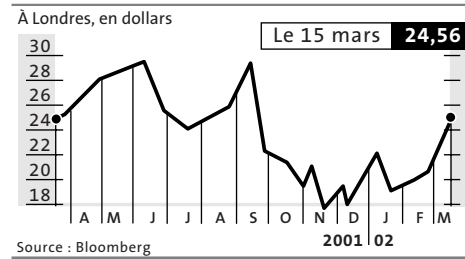
Rien, selon l'OPEP, ne justifiait un changement d'attitude. Le prix du brut a beau s'être sensiblement redressé ces dernières semaines pour atteindre, vendredi, 24,55 dollars le baril, son plus haut niveau depuis six mois, la hausse a été plus nourrie par « les incertitudes politiques que par les fondamentaux du marché ».

QUOTAS SOUPLÉS

L'accord sur cette ligne a été vite trouvé entre les différents pays. Tous se félicitent du bon fonctionnement de la politique de limitation de la production. Pour s'adapter à la très faible demande mondiale, l'OPEP a diminué officielle-

CHRONIQUE DES MARCHÉS

LE COURS DU BARIL DE BRENT



Source : Bloomberg

ment sa production de 5 millions de barils par jour, en 2001, soit son plus bas niveau de production depuis dix ans. Mais ces restrictions, qui ont rassuré les marchés et permis un raffermissement des prix, ont été appliquées avec une grande souplesse.

Le Mexique et la Norvège, qui n'appartiennent pas à l'OPEP mais qui s'étaient engagés à la fin de l'année dernière à réduire eux aussi leur production pétrolière, se sont ralliés à la position du cartel arrêtée à Vienne, vendredi. Après avoir soufflé le chaud et le froid, la Russie a déclaré, à son tour, dimanche 17 mars, qu'elle était « techniquement prête » à reconduire jusqu'en juin la réduction des exportations de pétrole qu'elle a accepté fin 2001, mais qui est loin d'être respectée à la lettre.

LES BOURSES DANS LE MONDE 18/3, 10h16

Tableau des performances des bourses mondiales (Europe, Asie-Océanie, Amérique, Afrique) avec indices, variations et PER.

Tableau des performances des bourses mondiales (Asie-Océanie, Amérique, Afrique) avec indices, variations et PER.

Tableau des performances des bourses mondiales (Asie-Océanie, Afrique) avec indices, variations et PER.

EUROPE Lundi 18 mars 10h16

Tableau des indices et secteurs Euro Stoxx (Automobile, Banques, Produits de base, etc.).

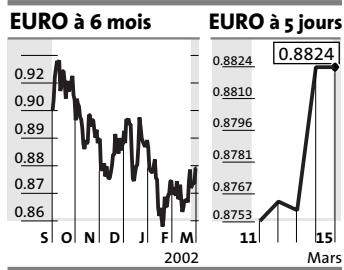
Tableau des valeurs des 50 actions européennes (ABN AMRO, AEGON, Air Liquide, etc.).

MARCHÉ DES CHANGES 18/3, 10h16

Tableau des taux de change (Dollar, 100 Yens, Euro, Livre, Franc S. pour New York, Tokyo, Paris, Londres, Zurich).

COURS DE L'EURO

Tableau des cours de l'euro dans différents pays (Danemark, Norvège, Suède, etc.).



FRANCFORT

Tableau des performances des valeurs à Francfort (Meilleures et pires performances).

LONDRES

Tableau des performances des valeurs à Londres (Meilleures et pires performances).

TAXU

Tableau des taux d'intérêts à Londres (Taux à 3, 6, 10, 30 ans).

MARCHÉS A TERME LE 18/3, 10h16

Tableau des marchés à terme (CAC 40, Euro Notio, Euro St. 50, etc.).

TOKYO

Tableau des performances des valeurs à Tokyo (Meilleures et pires performances).

PARIS

Tableau des performances des valeurs à Paris (Meilleures et pires performances).

TAXU COURANTS

Tableau des taux de base bancaire, des obligations des sociétés privées, et d'intérêt légal.

NEW YORK

Tableau des performances des valeurs à New York (NYSE, NASDAQ) et des cotations des actions.

OR

Tableau des performances des valeurs à New York (Philip Morris, Procter and Gamble, etc.).

DENRÉES

Tableau des cours des denrées (Blé, Cacao, Café, etc.).

MÉTAUX

Tableau des performances des valeurs à Londres (Aluminium, Cuivre, etc.).

PÉTROLE

Tableau des cours du pétrole (Londres, New York, etc.).

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Lundi 18 mars 9h57

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicoam
ACCOR	46,92	46,73	0,41	14,91	47,71	38,03	1,00	12040
AFFINE	39,99	40,00	-0,03	8,37	40,05	30,34	1,20	3610
AGF	56,20	55,20	1,81	4,26	57,50	50,20	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM	20,79	20,66	0,63	26,45	21,19	16,06	0,22	3112
AIR LIQUIDE	170,20	169,20	0,59	8,13	171,40	149,80	3,00	12007
ALCATEL A	16,90	16,28	3,81	11,97	21,62	14,62	0,48	13000
ALCATEL O	6,60	6,45	2,33	14,50	9,62	5,00	1,00	13015
ALSTOM	16,20	15,78	2,66	29,70	16,21	12,25	0,55	12019
ALTRAN TECHNO.#	62,00	60,00	3,33	22,16	62,10	48,50	0,14	3463
ARBEL	5,50	5,69	-3,34	77,41	7,50	2,92	0,53	3588
AREVA CIP	184,50	185,00	-0,27	15,67	192,00	160,00	22,85	4524
ATOS ORIGIN	93,30	92,20	1,19	26,85	94,00	71,15	n/d	5173
AVENTIS	81,00	81,00	n/d	1,56	85,95	74,10	0,50	13046
AXA	25,50	25,20	1,19	8,64	25,70	19,41	2,20	12062
BACOU DALLOZ	108,10	109,00	-0,83	22,84	118,80	83,30	0,90	6089
BAL INVESTIS	135,00	135,00	n/d	11,47	135,50	122,50	7,16	12018
BAZAR HOT. VILLE	n/d	130,20	n/d	1,08	152,80	124,50	3,00	12547
BEGHIN SAY	44,00	44,10	-0,23	7,84	44,50	39,20	n/d	4455
BIC	38,40	38,75	-0,90	0,10	40,98	35,51	0,29	12096
BNP PARIBAS	55,80	54,75	1,92	11,04	58,30	49,77	2,25	13110
BOLLORE	245,60	242,40	1,32	2,24	259,00	238,00	4,00	12585
BOLLORE INV.	52,00	52,00	n/d	1,26	55,00	50,50	0,20	3929
BONGRAIN	45,55	45,50	0,11	1,22	45,80	41,70	1,40	12010
BOUYGUES	37,10	36,63	1,28	0,81	38,95	30,51	0,36	12020
BOUYGUES OFFS.	44,10	44,21	-0,25	10,11	45,30	38,60	1,10	13070
B T P (LA CIE)	n/d	116	n/d	n/d	n/d	n/d	0,46	3360
BULL.#	1,15	1,21	-4,96	-6,50	1,36	0,83	n/d	5260
BURELLE (LY)	53,00	54,40	-2,57	6,79	60,05	49,63	0,50	6113
BUSINESS OBJECTS	49,22	48,78	0,90	31,07	51,00	37,01	n/d	12074
CANAL +	3,70	3,75	-1,33	3,35	3,79	3,49	0,15	12546
CAP GEMINI	88,60	86,35	2,61	9,24	90,70	70,40	1,20	12533
CARBONE-LORRAINE	33,65	34,10	-1,32	12,16	35,80	28,60	1,06	3962
CARREFOUR	51,75	51,50	0,49	11,38	58,80	49,23	0,50	12017
CASINO GUICHADP	59,90	59,60	0,50	4,16	63,95	56,05	1,37	12113
CASINO GUICHARD	82,55	81,25	1,60	-4,73	87,30	75,05	1,33	12558
CASORAMA DUB.(L)	60,70	59,75	1,59	4,92	61,90	54,25	2,85	12420
CEGID (LY)	80,50	77,95	3,27	2,74	90,50	70,00	2,00	12470
CEREO	29,75	29,70	0,17	4,56	30,49	28,00	n/d	4456
CERESTAR	32,75	32,75	n/d	6,33	32,75	30,70	n/d	4457
CFR.RECYCLING	47,00	47,00	n/d	17,50	47,25	38,50	1,30	3905
CGP	35,99	34,90	3,12	n/d	38,30	34,80	n/d	12102
CHARGEURS	78,00	78,00	n/d	4,06	79,90	67,00	2,13	13069
CHRISTIAN DIOR	45,00	44,20	1,81	30,54	45,00	32,50	0,28	13040
CIC - ACTIONS A	121,80	121,00	0,66	-1,07	125,00	118,70	2,29	12005
CIMENTIS FRANCAIS	51,50	51,60	-0,19	7,29	52,50	46,20	1,40	12098
CLARINS	69,25	69,05	0,29	9,22	72,50	61,00	1,10	13029
CLUB MEDITERRANEE	53,40	53,10	0,56	30,24	56,40	41,52	-1,00	12156
CNP ASSURANCES	37,18	36,85	0,90	-4,14	37,40	33,60	1,08	12022
COFACE	59,90	56,35	6,30	26,37	61,90	46,40	1,75	12099
COFLEXIP	n/d	167,50	n/d	5,34	168,20	145,00	n/d	13064
COLAS	70,55	70,85	-0,42	11,36	71,80	62,00	2,13	12163
CONTIN.ENTREPR.	46,00	46,20	-0,43	2,90	46,90	41,50	2,00	3664
CREDIT AGRICOLE	19,07	19,20	-0,68	7,19	19,20	17,58	n/d	4507
CRED.FON.FRANCE	15,04	14,98	0,40	3,43	15,19	13,05	0,58	12081
CREDIT LYONNAIS	42,32	42,32	n/d	12,85	43,00	36,14	0,65	18420
CS COM.ET SYSTEMES	11,00	11,57	-4,93	32,53	11,90	7,60	n/d	7896
DAMART	95,00	94,95	0,05	17,86	98,00	79,50	3,80	12049
DANONE	136,70	135,30	1,03	-0,21	139,40	125,20	1,90	12064
DASSAULT-AVIATION	320,50	323,00	-0,77	1,10	331,00	284,90	6,20	12172
DASSAULT SYSTEMES	55,75	55,40	0,63	3,24	59,40	47,60	0,31	13065
DEV.R.N.-CAL LI #	14,60	14,55	0,34	1,38	15,00	14,25	0,55	12423
DEVEAUX(LY)#	70,10	69,90	0,29	12,91	75,00	66,90	4,20	6100
DIDOT-BOTTIN	n/d	70,00	n/d	14,75	70,50	61,10	2,74	3747
DMC (DOLLFUS MI)	10,78	10,15	6,21	43,92	11,48	6,90	0,61	12133
DYNACTON	31,06	31,10	-0,13	15,46	32,40	25,41	0,50	13035
EIFFAGE	84,60	84,70	-0,12	23,68	84,90	68,80	0,78	13045
ELECT.MADAGASCAR	22,70	22,40	1,34	-0,88	24,90	22,40	n/d	3571
ELIOR	8,40	8,30	1,20	4,21	9,74	8,05	0,07	12127
ENTENAIL(EX CDE)	32,72	32,50	0,68	29,07	32,90	25,35	0,40	12093
ERAMET	38,00	38,06	-0,16	9,82	39,80	30,21	1,30	13175
ESSILOR INTL	39,04	39,05	-0,03	14,99	39,90	31,20	3,90	12166
ESSO	92,75	92,50	0,27	15,64	92,75	79,50	2,75	12066
EULER	42,54	42,20	0,81	0,09	47,40	40,60	1,40	12130

NOUVEAU MARCHÉ

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
LA TETE DS NUAGES#	1,24	11,71
UBIQUUS	2,77	10,36
GUILLEMOT #	17,30	8,81
INFOTEL #	29,50	8,46
REPONSE #	11,39	7,96
INTERCALL REDUCT.	13,05	7,85
STELAX #	0,50	6,38
UMANIS #	3,80	6,15
TELECOM CITY #	1,40	6,06
RISC TECHNOLOGY	7,59	6,01
COM 6	1,95	5,41
BOURSE DIRECT #	2,26	5,12
RZI SANTE #	3,95	5,05
DURAN DUBOI #	14,98	4,90
Plus mauvaises performances		
BRIME TECHN.B500	0,06	-33,33
CAC SYSTEMES #	2,80	-9,68
QUALIFLOW #	3,91	-8,43
CONSODATA	12,75	-7,61
LYCOS FRANCE	1,40	-6,67
ORCHESTRA KAZIBAO	1,01	-6,48
IDP #	1,45	-6,45

SICAV ET FCP

Valeur	Cours	date	% var.
Dernier cours connu le 18/3 à 9h			
AGIPI	www.agipi.com	01 40 08 93 00	
AGIPI ACTIONS	26,88	15/3	0,67
AGIPI AMBITION	25,59	15/3	0,66
3615 BNP	08 36 68 17 17	(0,34€/min)	
BNP ASSOC.PREMIERE	9847,46	17/3	0,65
BNP EURIBOR ASSOC.	52300,18	17/3	0,67
BNP MONE C.TERME	2523,83	14/3	0,63
BNP MONE EURIBOR	18691,37	17/3	0,70
BNP MONE PLACE.M.C	13831,83	17/3	0,61
BNP MONE TRESORE.	78907,17	14/3	0,66
Fonds communs de placements			
BNP MONE ASSOCIAT.	1848,03	17/3	0,60

Valeur	Cours	date	% var.
Banque populaire Asset Management	www.bpam.fr	01 58 19 40 00	
BP OBLIG EUROPE	52,08	15/3	-0,30
BP SECURITE	104365,90	15/3	0,69
FRUCTIFRANCE C	82,29	17/3	1,10
Fonds communs de placements			
BP CYCLOEUROPECR	106,15	14/3	-10,39
BP CYCLOEUROPEVCY	115,43	14/3	4,71
BP CYCLOEUROPEDEF	100,83	14/3	-1,03
BP MEDITER.DEVEL	56,06	14/3	0,42
BP NVELLE ECONOMIE	83,41	14/3	-11,67
BP OBLI HAUT REND.	112,63	14/3	3,72
EUROACTION MIDCAP	135,94	14/3	7,60
FRUCTI EURO S0	94,31	15/3	-4,18
FRUCTI FRANCE NM	190,15	17/3	6,32
Sicav en ligne			
CAISSE D'EPARGNE	08 36 68 09 00	(0,34€/min)	
ECUR.1,2,3...FUTUR	51,91	17/3	2,05
ECUR.ACT.EUROPE.C	17,63	17/3	0,51
ECUR.ACT.FUT.D/PEA	63,77	17/3	-0,45
ECUR.CAPITAL.C	43,99	17/3	0,40
ECUR.DYNAMIQUE +	42,66	17/3	-0,32
ECUR.ENERGIE	43,70	17/3	-0,27
ECUR.EXPANSION C	14939,46	17/3	0,69
ECUR.EXPANSIONPLUS	42,66	14/3	0,63
ECUR.INVEST.D/PEA	52,64	17/3	0,19
ECUR.MONETAIRE C	225,78	17/3	0,51
ECUR.MONETAIRE D	188,07	17/3	0,51
ECUR.OBLIG.INTER.	176,20	17/3	0,39

SYSTRAN	1,50	-6,25
GUILLEMOT B5 99	2,65	-5,02
LYCOS EUROPE	0,70	-4,11
MEDCOST #	0,94	-4,08
CAST #	2,99	-3,55
LA CIE GPE #	4,95	-3,51
BAC MAJESTIC	2,51	-3,46
Plus forts volumes d'échange		
A NOVO #	18,54	2,43
BOURSE DIRECT #	2,26	5,12
BRIME TECHNO. #	37,90	1,34
CEREP #	19,29	0,89
DEVOTEAM #	23,66	0,68
EUROFINS SCIENT.#	19,74	2,71
GENESYS #	13,57	-1,67
GUILLEMOT #	17,30	8,81
HIGHWAVE OPTICAL	2,35	3,52
ILOG #	16,80	3,70
INFOTEL #	29,50	8,46
IPSO #	71,50	-0,14
MEDIDEP #	27,91	0,76
MEMSCAP	2,60	1,17
NICOX #	45,95	-0,09
SOI TEC SILICON #	23,30	-1,52
SWORD GROUP	48,00	-0,21
UMALTECH	3,80	-6,15
VALTECH	2,00	0,50
WAVECOM #	33,68	-2,38

ECUR. TECHNOLOGIESC	36,87	17/3	-4,81
ECUR.TECHNOLOGIESD	36,87	17/3	-6,09
ECUR.TRIMESTR.D	269,21	17/3	-1,42
ECUREUIL PRUDENCED	33,84	17/3	0,02
EPARCOURT-SICAV D	28,48	17/3	0,00
GEOPTIM C	2343,04	17/3	0,14
Fonds communs de placements			
ECUR.EQUILIBRE C	37,49	17/3	-0,26
ECUR.PRUDENCE C	34,64	17/3	0,14
ECUR.VITALITE	40,75	17/3	0,14
NECTRA 2 C	1014,29	17/3	-0,21
NECTRA 2 D	1014,29	17/3	-0,21
NECTRA 5 C	1011,93	17/3	-0,31
NECTRA 5 D	1011,93	17/3	-0,31
NECTRA 8 C	1006,74	17/3	-0,25
NECTRA 8 D	1006,74	17/3	-0,25

Valeur	Cours	date	% var.
CDC IXIS	www.cdcixis-am.fr		
Multi-promoteurs			
LIV.BOURSE INV.D	181,82	13/3	0,29
NORD SUD DEVELOP.C	520,40	13/3	0,43
NORD SUD DEVELOP.D	401,62	13/3	0,44
CREDIT AGRICOLE	08 36 68 56 55	(0,34€/min)	
ATOUT CROISSANCE	357,51	15/3	4,49
ATOUT EUROPE	505,92	15/3	-1,77
ATOUT FCE ASIE	76,51	15/3	-0,94
ATOUT FRANCE C	192,83	15/3	-2,08
ATOUT FRANCE D	171,48	15/3	-2,07
ATOUT FRANCE EUR.	173,66	15/3	-2,42
ATOUT FRANCE MONDE	44,18	15/3	-1,71
ATOUT MONDE	52,34	15/3	-1,35
ATOUT SELECTION	101,94	15/3	-2,75
CAPITOP EUROBLIG C	100,79	15/3	-0,62
CAPITOP EUROBLIG D	83,16	15/3	-0,62
CAPITOP MONDOBLIG	44,85	15/3	-0,59
CAPITOP REVENUS	170,39		

AUJOURD'HUI

SPORTS

L'ENVOLÉE DES SALAIRES des joueurs de football des dernières saisons – 15 % à 30 % par an selon les championnats – et la dégradation de la situation financière de la plupart des grands clubs européens,

dont beaucoup sont lourdement endettés, sont à l'origine des ralliements de plus en plus nombreux au principe du **PLAFONNEMENT** des salaires. Dans les sports professionnels américains, où ce système est en

vigueur sous le nom de *salary cap*, une masse salariale limite est fixée chaque année. En Europe, certains sont favorables à l'instauration d'un plafond relatif, sous forme d'un pourcentage maximal de la part du budget de

chaque club consacrée aux **RÉMUNÉRATIONS DES JOUEURS**. Ce système est moins égalitaire que celui du *salary cap*, où le plafond ne dépend pas du budget du club mais est le même pour tous.

Les clubs européens sont favorables au plafonnement des salaires

Football • Devant la dégradation de leur situation financière, les clubs européens sont de plus en plus nombreux à se montrer favorables à un plafonnement de leur masse salariale, système déjà en vigueur dans les sports professionnels américains. Reste à en définir les modalités

LE FOOTBALL professionnel n'a plus le choix : s'il veut éviter un krach retentissant, il lui faut, sans tarder, trouver un système permettant de réguler les salaires des joueurs. Partout en Europe, l'idée d'un plafonnement des rémunérations commence à se répandre. Un modèle existe déjà : le *salary cap* cher aux sports américains. Les clubs de football européens pourront-ils adopter un mécanisme similaire ? L'Union européenne de football (UEFA) est pour. Le G14, le lobby qui regroupe les équipes les plus riches du continent, n'y est pas opposé, alors que certains clubs prestigieux, tels le FC Barcelone, le Milan AC ou la Lazio Rome, y sont farouchement favorables. « Le plafonnement des salaires est la seule issue pour sauver notre football », n'a de cesse de répéter le président de la Lazio, Sergio Cragnotti, depuis deux ans.

UNE SITUATION CATASTROPHIQUE

Si les clubs en sont arrivés à tirer eux-mêmes la sonnette d'alarme, c'est que leur situation comptable est catastrophique. Pour n'avoir pas su maîtriser l'inflation des salaires des joueurs, le football européen se retrouve proche de la banqueroute. La Serie A italienne a terminé la saison 2000-2001 avec 400 millions d'euros de pertes. Le déficit cumulé des clubs espagnols serait de 700 millions d'euros. L'endettement du football français est de 290 millions d'euros. Et 80 % des clubs anglais sont dans le rouge. Si un palmarès devait être établi, la Fiorentina arriverait probablement en tête, avec ses 160 millions d'euros de dettes.

Le « record » reste toutefois la propriété du Real Madrid, qui, avant qu'il ne vende les terrains de son centre d'entraînement (pour 447,18 millions d'euros), traînait un déficit de 285,19 millions



Les salaires des joueurs (ci-contre, avec le numéro 20, Alvaro Recoba, l'attaquant uruguayen de l'Inter Milan) ont augmenté de 15 % à 30 % par saison en Europe ces dernières années. Face à cette inflation, les dirigeants de club sont de plus en plus favorables à un plafonnement de la masse salariale. Les syndicats de joueurs risquent de ne pas être enchantés par cette perspective.

d'euros. A côté, les dettes supposées de l'Olympique de Marseille (40 millions d'euros) ou celles, bien réelles, de Leeds United (22,3 millions d'euros), dont le dépôt de bilan ne sera évité que s'il se sépare de ses meilleurs joueurs à la fin de la saison 2001-2002, font figure de bagatelles.

L'explosion des masses salariales explique, à elle seule, cette fuite en avant du football européen. Depuis l'arrêt Bosman, en 1995, et la libération du marché des transferts, les salaires des joueurs ont augmenté de 15 % à 30 % par saison, selon les championnats. Les stars en ont largement profité, à

l'image de l'Irlandais Roy Keane, qui, début mars, a prolongé son contrat avec Manchester United en échange de 161 600 euros par semaine.

Mais le phénomène a également bénéficié aux joueurs des petites divisions. Une récente étude de l'hebdomadaire anglais *The Observer* révélait que l'inflation salariale en D2, D3 et D4 anglais était telle que leurs responsables envisageaient de compresser drastiquement leurs effectifs à la fin de la saison, ce qui conduirait 900 joueurs au chômage.

Si la nécessité d'un *salary cap* n'échappe désormais à personne,

sa mise en place paraît extrêmement compliquée. L'idée qui revient le plus souvent dans les discussions consiste à imposer que la masse salariale ne dépasse pas un certain pourcentage des budgets des clubs. L'UEFA avait imaginé ce système dans son projet de « licence européenne » destinée à contrôler la santé financière des clubs : pour participer à ces compétitions, les clubs auraient dû, ainsi, présenter des comptabilités dans lesquelles les salaires représentaient entre 50 % et 70 % des dépenses. Trop complexe, et probablement trop novatrice pour être appliquée, l'idée a été abandonnée. Reste que

de nombreux dirigeants pensent que la solution est là. Moins la masse salariale est importante dans un budget et moins important sera le risque de dérapage : Manchester United, grâce à la multiplication de ses recettes (marchandises, droits télévisés, sponsors), ne consacre que 38 % de son chiffre d'affaires à payer ses joueurs ; Arsenal est à 55 % ; Blackburn Rovers en était à 126 % au moment de sa descente en D2, il y a deux ans.

« L'idée d'un pourcentage pour la masse salariale part d'un bon principe, mais cela ne constitue pas un véritable *salary cap*. Aux Etats-Unis, les clubs ne peuvent pas dépasser

une somme fixée à l'avance et qui est la même pour tout le monde. Le but est d'équilibrer la compétition sportive. La mise en place d'un pourcentage sur le budget des clubs de football permettra seulement de limiter les déficits. Les clubs les plus riches continueront d'avoir les meilleurs joueurs », explique Arnaud Rouger, au service juridique de la Ligue nationale de football (LNF).

« Plusieurs problèmes se posent, avance de son côté Philippe Diallo, le directeur de l'Union des clubs professionnels français (UCPF). Les fiscalités étant différentes dans les pays européens, le pourcentage consacré aux salaires ne sera donc pas le même d'un club à l'autre. En outre, ce mécanisme ne prendra pas en compte les sommes versées par les sociétés d'images et autres équipementiers sous forme de complément aux salaires. Enfin, qui exercera le contrôle dans chaque club ? »

Une autre idée, plus simple, fait parallèlement son chemin : la limitation des effectifs. Aujourd'hui en Europe, le championnat espagnol est l'un des rares à imposer un quota, fixé à 25 joueurs par club. Pratiquement partout ailleurs, les équipes peuvent compter autant de salariés qu'elles le souhaitent. Des études sont actuellement menées pour l'introduction de numéros clausus. Deux ans après avoir supprimé ses propres quotas, le football français y réfléchit. L'Angleterre et l'Italie également. L'Udinese (D1 italienne), le club de la ville d'Udine, a commencé le championnat avec 41 contrats professionnels. Dans la banlieue londonienne, Leyton Orient a compté jusqu'à 37 joueurs lors de la saison 2001-2002 : ce petit club de D4 anglaise, actuellement classé 19^e (sur 24), envisage aujourd'hui de réduire d'un tiers son effectif.

Frédéric Potet

En Angleterre, des centaines de joueurs-chômeurs

Ils sont victimes des problèmes financiers des clubs les plus modestes

LONDRES

de notre correspondant

Une Premier League (l'équivalent de la D1 française) riche et des superstars du ballon rond millionnaires, des clubs de divisions inférieures pauvres et des joueurs au chômage. Voilà le paradoxe que vit le football anglais. Selon la Professional Footballers Association (PFA), le syndicat des joueurs professionnels, quelque 500 footballeurs se trouveraient actuellement sans emploi. Mais le chiffre réel de demandeurs d'emploi serait plus important. Il s'agit non seulement de joueurs âgés arrivés en fin de contrat ou ayant connu des difficultés d'intégration dans leur club, mais aussi, de plus en plus, de jeunes professionnels.

« Ce phénomène inquiétant est le résultat des difficultés financières croissantes des clubs moyens ou petits contraints par les banques et les sponsors de serrer les cordons de la bourse. La réduction de l'enveloppe salariale entraîne des licenciements secs de jeunes joueurs, souvent les derniers arrivés », explique Brendan Baxen, directeur adjoint de la PFA, syndicat fort de plus de 4 000 adhérents. Des clubs régionaux réputés comme Oxford, Portsmouth, Chester, Darlington et Scarborough, viviers traditionnels des espoirs, seraient prati-

quement en faillite. Pour les sans-emplois, la seule option est de renoncer à la Premier League. Mais les salaires sont alors à peine supérieurs au Smic. La rémunération moyenne d'un footballeur de la Premier League est de 425 000 livres contre moins de 100 000 livres pour l'équivalent de la D2 et 25 000 livres en D3. Pour survivre, bon nombre de footballeurs au chômage sont contraints d'accepter des emplois temporaires d'auxiliaire d'éducation physique, de surveillant d'école ou de vigile.

SITUATION FINANCIÈRE PRÉCAIRE

La renégociation par la chaîne numérique payante ITV Digital des contrats de retransmission télévisée des trois divisions professionnelles inférieures risque d'aggraver la situation financière précaire de nombreux clubs, s'inquiète en substance Brendan Baxen. ITV Digital exige une révision des droits à la baisse en raison du manque d'intérêt du public pour les compétitions de la D2 ou de la D3. Pour compliquer les choses, peu de jeunes joueurs anglais acceptent de s'expatrier. La mentalité insulaire, le niveau technique en général inférieur à celui du continent et la quasi-absence de vrais

centres de formation « à la française » financés par l'Etat sont autant d'obstacles à une carrière internationale.

Cette montée du chômage inquiète les responsables du sport, qui craignent le découragement des jeunes joueurs. Pour tenter d'aider les footballeurs à la recherche d'un emploi, la PFA a récemment installé un site Internet de petites annonces dont le nom est à lui seul tout un programme : *give-mefootball.com*.

M. R.

MILAN

correspondance

Battu par Roda Kerkrade. Dominé par l'Inter Milan. Vaincu par Bologne. Mené par l'Hapoel Tel-Aviv (1-0) après le match aller du quart de finale de la Coupe de l'UEFA. Le Milan AC triomphant en championnat, Coupe et Ligue des champions n'est plus qu'un fantôme qui hante les esprits abattus de ses six millions de tifosi. L'actuel bilan sportif du club est à l'image du bilan comptable : négatif.

« Chers actionnaires, [...] l'exercice 2000-2001 s'est clos par une perte

de 35 605 023 euros », explique le conseil d'administration dans son dernier rapport. Fininvest, l'actionnaire principal, propriété de Silvio Berlusconi (qui doit prochainement quitter la présidence du club en raison de la nouvelle loi sur les conflits d'intérêts), a dû intervenir cet été pour financer la campagne de recrutement du club. Les transferts de Filippo Inzaghi (en provenance de la Juventus Turin) et de Manuel Rui Costa (Fiorentina), ont été couverts par un apport de fonds d'environ 80 millions d'euros. Le vice-président du

Milan AC, Adriano Galliani, a stigmatisé la situation : « A l'avenir, il ne faut plus que l'actionnaire principal comble le déficit avec ses propres fonds, sinon nous allons directement contre le mur. » Ces difficultés économiques sont surprenantes lorsque l'on sait que le chiffre d'affaires du club milanais a augmenté de 15 % pour atteindre 164 millions d'euros. Où le déficit trouve-t-il donc son origine ? Le poste « salaires bruts » du compte d'exploitation a augmenté de 62 % par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 106 millions d'euros.

A présent, les joueurs qui renouvelleront leur contrat et ceux qui seront recrutés par le Milan AC devront accepter des salaires indexés sur les résultats de l'équipe. L'entraîneur Carlo Ancelotti, arrivé en cours de saison, a déjà paraphé un accord de ce type. L'autre faiblesse économique du Milan AC est liée aux droits télé, qui constituent 60 % de ses ressources. Or, depuis plusieurs saisons, le parcours européen des Milanais est décevant : les éliminations au deuxième tour de la Ligue des champions en 2000 et au premier l'année précédente ont entraîné un lourd manque à gagner.

En outre, cette année, le Milan AC ne dispute que la Coupe de l'UEFA, « la deuxième division européenne », selon Adriano Galliani, et se traîne en championnat d'Italie. Ces performances altèrent évidemment l'image du club. « Les résultats sont une épée de Damoclès, affirme Mauro Tavola, responsable du marketing. Nous ouvrons sous peu une cellule interne chargée de rationaliser et gérer l'aspect sportif. En attendant, nous cherchons à valoriser auprès des sponsors la glorieuse histoire de notre club centenaire. »

Guillaume Prébois

LES SPORTIFS LES MIEUX PAYÉS

En millions d'euros par an, pour l'année 2001

Formule 1 (année 2000)

1	Michael Schumacher (Allemagne)	33,91
2	Jacques Villeneuve (Canada)	11,3
2	Mika Häkkinen (Finlande)	11,3
2	Eddie Irvine (Irlande)	11,3
5	Ralf Schumacher (Allemagne)	6,78

Base-ball américain

1	Alex Rodriguez (Texas)	28,3
2	Manny Ramirez (Boston)	22,64
3	Derek Jeter (New York)	21,37
4	Sammy Sosa (Chicago)	20,35
4	Barry Bonds (San Francisco)	20,35

Basket-ball américain

1	Kevin Garnett (Minnesota)	25,36
2	Shaquille O'Neal (LA Lakers)	24,22
3	Alonzo Mourning (Miami)	21,17
4	Juwan Howard (Dallas)	21,17
5	Scottie Pippen (Portland)	20,49

Football

1	Alvaro Recoba (Uruguay, Inter Milan)	8,15
2	Roy Keane (Irlande, Manchester United)	7,31
3	Raul (Espagne, Real Madrid)	6,52
4	Rivaldo (Brésil, Barcelone)	6,46
5	Gabriel Batistuta (Argentine, AS Rome)	6,25
6	Zinedine Zidane (France, Real Madrid)	5,77



Finsbury
The Smart Shoes

Chaussures de Luxe - Fabrication artisanale - Très vaste choix en demie-pointure et plusieurs largeurs - Montage cousu "Goodyear Véritable".

Rapport qualité-prix exceptionnel

- ♦ 22, avenue de l'Opéra, 75001 Paris
- ♦ 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ♦ 3, rue de Rivoli, 75004 Paris
- ♦ 112 bis, rue de Rennes, 75006 Paris

www.finsbury-shoes.com

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL** : le président de la Confédération africaine de football (CAF), le Camerounais Issa Hayatou, a affirmé, samedi 16 mars, dans un entretien accordé à la chaîne télévisée TV 5 Europe, qu'il voulait être « le candidat du changement » à la présidence de la Fédération internationale (FIFA) contre le président actuel, Joseph Blatter. Il a précisé qu'il était soutenu par la quasi-totalité des fédérations africaines, ainsi que Lennart Johansson, le président de l'Union européenne de football (UEFA), le comité exécutif de l'UEFA, et Chung Mong-Joon, président de la Fédération sud-coréenne et coprésident du comité d'organisation sud-coréen du Mondial-2002.

■ **LOTO** : résultats des tirages n° 22 effectués samedi 16 mars. Premier tirage : 12, 15, 17, 34, 39, 40 ; numéro complémentaire : 44. Rapports pour 6 numéros : 228 482 € ; 5 numéros et le complémentaire : 12 893,60 € ; 5 numéros : 851 € ; 4 numéros et le complémentaire : 48,40 € ; 4 numéros : 24,20 € ; 3 numéros et le complémentaire : 5 € ; 3 numéros : 2,50 €. Second tirage : 3, 26, 31, 33, 37, 40 ; numéro complémentaire : 18. Pas de gagnants pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 15 685,70 € ; 5 numéros : 1 365,30 € ; 4 numéros et le complémentaire : 50,60 € ; 4 numéros : 25,30 € ; 3 numéros et le complémentaire : 5 € ; 3 numéros : 2,50 €.

CLERMONT-FERRAND
de notre envoyé spécial

Laurent Travers n'a pas vu la fin du match entre Montferrand et Narbonne. L'entraîneur de l'ASM était bien là, dimanche 17 mars, le long de la ligne de touche du stade Marcel-Michelin, à Clermont-Ferrand, mais il avait la tête ailleurs, les yeux rivés sur un écran de télévision : pas parce que le spectacle proposé était meilleur que celui qu'il avait sous le nez, mais parce que l'avenir de son équipe se jouait sur un autre terrain, à Pau, où la Section paloise tenait tête à Agen et menaçait de faire capoter toute la saison du club auvergnat. Il était 17 h 30, un dimanche de mars, et il ne savait toujours pas si Montferrand, l'un des clubs les plus puissants de France, jouerait les prochaines semaines pour essayer d'obtenir son premier titre de champion de France, ou s'il devrait finir sa saison de hauts et de bas dans la poule de maintien. Cette incertitude est l'un des mystères de l'élite du rugby français, toujours à la recherche de la bonne formule de son championnat.

En sa qualité d'ancien talonneur, Laurent Travers avait jusque-là suivi les mêlées de près, en espérant

que ses avants ne réédieraient pas leur calamiteux match de Perpignan, où ils avaient été humiliés, tant en touches qu'en mêlées fermées. Tim Lane, l'ancien entraîneur australien de l'ASM, rappelé quelques jours plus tôt au chevet d'une équipe totalement désorganisée, avait été estomaqué : « Jamais vu ça ! » « En rugby, il y a des choses explicables, d'autres qui ne le sont pas », ajoutait Elvis Vermeulen, le

troisième-ligne de Montferrand, qui voulait voir dans cette contre-performance « un accident ». S'ils n'avaient pas tout compris non plus, les supporters auvergnats savaient que leur équipe, finaliste du championnat de France 2001, s'était placée dans une situation plus qu'inconfortable avant la dernière journée de la première phase du Top 16 : il leur fallait dominer Narbonne, en espérant que Bour-

goïn-Jallieu ou Pau cède face à Bordeaux-Bègles ou à Agen.

De toute sa carrière, Abraham Tolofua, pilier gauche de Montferrand, n'avait jamais connu « une telle honte » que celle subie à Perpignan. Dimanche, il était le seul rescapé de la première ligne qui avait failli en Catalogne. Toute la semaine, les entraînements de Montferrand avaient porté sur un seul axe de travail : la conquête. Le remède a été efficace. Les « Jaunards » d'Auvergne ont tenu tête aux Narbonnais. Ils ont, certes, été sanctionnés à quatre reprises en mêlée, mais cela ne les a pas empêchés d'inscrire trois essais, assez pour tenir leurs adversaires à distance, en dépit de trois essais encaissés, assez pour s'imposer (36-25) et hurler de joie en apprenant la défaite en extremis de Pau devant Agen (17-20).

« UN CALENDRIER DÉBILE »

Voilà Montferrand tiré d'affaire, prêt à disputer son premier match de phase finale à Perpignan juste-ment, le 30 ou le 31 mars. La crise s'éloigne, les désaccords subsistent. Jean-Louis Jourdan, le président de l'ASM, n'esquive pas « les problèmes internes », mais il ne décolère pas contre « le calendrier débile », qui « imbrique toutes les épreuves », championnat de France, Coupe

d'Europe et, pour les internationaux, tournées d'automne et Tournoi des six nations. « Au moment de France-Angleterre, explique-t-il, nos joueurs du n° 6 au n° 15 étaient concernés par les équipes nationales. Je mets quiconque au défi de conserver la fraîcheur physique et mentale de joueurs concernés par trois compétitions en même temps. »

Ces arguments, assenés avec vigueur, ne font pas l'unanimité au sein de son propre club. Olivier Magne refuse d'entendre dire que l'équipe de France nuirait au rendement des clubs les plus représentés en son sein. « Le Stade toulousain a fréquemment été champion de France avec une pléiade de joueurs internationaux », souligne le flanker international de Montferrand, qui préfère concentrer ses critiques sur la formule du championnat de France : « Je fondais beaucoup d'espoirs sur le Top 16 en début de saison. Mais il faut reconnaître que c'est un échec, sur le plan du spectacle et sur le plan sportif. » Il rêve d'un championnat avec une poule unique, « la meilleure solution » à ses yeux, mais certains de ses coéquipiers ont peur que, sans ses phases finales coupées, le rugby « perde son charme » et que « ça devienne comme au foot ».

Eric Collier

Montferrand sort d'une crise volcanique

Rugby • Le club auvergnat s'est qualifié in extremis pour les phases finales du championnat de France grâce à une victoire sur Narbonne (36-25) et à la défaite de Pau face à Agen (17-20)

MONTFERRAND - NARBONNE 36-25

Top 16 ; poule 2 - 14^e journée
Au stade Marcel-Michelin ; à Clermont-Ferrand ;
Terrain bon ; temps doux ; 11 000 spectateurs ; arbitre : M. Méné (Provence).

LES POINTS

MONTFERRAND : 3 essais : Chanal (3^e), Marlu (29^e), Galasso (55^e) ; 3 transformations : Merceron (3^e, 29^e, 55^e), 5 pénalités : Merceron (13^e, 15^e, 40^e, 53^e, 80^e).

NARBONNE : 3 essais : Sudre (9^e) Joubert (40^e), Scelzo (63^e) ; 2 transformations : Quesada (9^e, 63^e) ; 2 drops : Quesada (20^e, 47^e).

LES ÉQUIPES

MONTFERRAND (entraîneur : T. Lane) : Marlu (Nadau, 75^e) • Rougerie, Chanal, Marsh, Bory (Sadourny, 77^e) • (o) Merceron, (m) Troncon • Magne, Boome, Audebert (Vermeulen, 72^e) • Lecomte (cap.), Jaque (Barrier, 40^e) • Galasso, Castola (Caputo, 65^e), Tolofua (Reidy, 80^e).

NARBONNE (entraîneur : P. Arrambide) : Rosalen • Joubert, Moraïtis, Douy, Tutard • (o) Quesada, (m) Sudre • Raynaud, Hill (Mathieu, 69^e), Furet • Allam (Moore, 32^e), Gaston • Scelzo, Ledesma (cap.), Martinez.

Coumier INTERNATIONAL HORS-SÉRIE cuisine

Tout le monde à table !
Tendances, traditions et recettes des cinq continents

■ 120 pages de recettes et de reportages sur la gastronomie des cinq continents

■ 6,50 € chez votre marchand de journaux

Avez-vous déjà goûté la poutine râpée, le goulasch de coq, le poke de thon ou le macareux au lait ?

Si ce n'est Michael, c'est donc son frère

F1 • Ralf Schumacher s'impose en Malaisie

L'ALLEMAND Ralf Schumacher (Williams-BMW) a remporté le Grand Prix de Malaisie, deuxième épreuve du championnat du monde de formule 1, en devançant son coéquipier, le Colombien Juan Pablo Montoya, et son frère Michael (Ferrari), dimanche 17 mars, sur le circuit de Sepang, près de Kuala Lumpur. Ce succès, le quatrième de la carrière de Ralf Schumacher, a été facilité par l'accrochage, dès le départ, de Juan Pablo Montoya et Michael Schumacher.

Mieux parti, le Colombien s'est hissé à la hauteur de la Ferrari à l'abord de la première courbe, et les deux monoplaces se sont heurtés. Le quadruple champion du monde a été contraint de passer au stand pour changer le museau de sa voiture, alors que Montoya, retardé, devait quant à lui observer un passage par le stand, la direction de course l'ayant pénalisé pour la manœuvre.

Cette victoire a aussi été le résultat

de la stratégie de Williams-BMW et de Ralf Schumacher. Avec un seul ravitaillement, option permise grâce aux pneus Michelin, contre deux à ses rivaux directs, l'Allemand s'est imposé, son frère arrachant la troisième place dans le dernier tour au Britannique Jenson Button (Renault), en difficulté. Rubens Barrichello (Ferrari), qui était à la lutte pour le podium, a dû abandonner sur panne de moteur (40^e tour).

Cette 4^e place de Button a donné ses premiers points au constructeur français. Sauber en a fait autant avec Nick Heidfeld (5^e) et le jeune Felipe Massa (6^e), ce dernier fêtant de belle manière son arrivée en F1 cette saison. Si Michael Schumacher a conservé la tête du championnat, Williams-BMW s'est installé au commandement chez les constructeurs. C'est le premier doublé de l'équipe depuis le Grand Prix du Portugal en 1996, avec Jacques Villeneuve et Damon Hill sur moteur Renault. - (AFP.)

FORMULE 1 - GRAND PRIX DE MALAISIE

2^e manche

Dimanche 17 mars • Circuit de Sepang • 56 tours de 5,543 km (310,408 km)
Temps chaud • Température piste : 40°C • 20 qualifiés, 13 classés



Classement	Ecurie	Temps
1 Ralf Schumacher	Williams-BMW	1 h 34' 12" 912
2 J.-P. Montoya	Williams (Col)	à 39 s 700
3 M. Schumacher	Ferrari (All)	à 1 min 1 s 795
4 J. Button	Renault (GB)	à 1 min 8 s 767
5 N. Heidfeld	Sauber-Petronas (All)	à 1 tour
6 F. Massa	Sauber-Petronas (Bré)	à 1 tour

7. A. McNish Toyota (GB) à un tour. 8. J. Villeneuve BAR-Honda (Can), à un tour.
Principaux abandons : J. Trulli (surchauffe moteur, 10^e tour) ; O. Panis (embrayage, 10^e tour) ; D. Coulthard (moteur, 16^e tour) ; K. Raikkonen (moteur, 25^e tour) ; E. Irvine (embrayage, 31^e tour) ; R. Barrichello (moteur, 40^e tour).

Pole position

Michael Schumacher
en 1 min 35 s 266 (209,464 km/h).

Meilleur tour

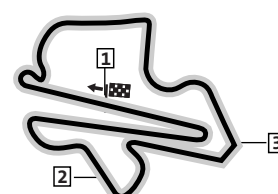
J.-P. Montoya
en 1 min 38 s 49 (203,518 km/h), 43^e t.

Les faits marquants

1 Dès la première courbe, Michael Schumacher et Juan Pablo Montoya sont impliqués dans un accident. L'Allemand brise son aileron avant et rentre au stand à la fin du 1^{er} tour pour changer de capot et repart avec un peu plus d'un tour de retard.

2 Olivier Panis, déjà victime d'ennuis à répétition lors des essais, mais qui pensait pouvoir terminer dans les 10 premiers, abandonne dès le 10^e tour, pignons d'embrayage cassés.

3 Victime d'un problème de suspension arrière lors de l'avant-dernier tour, Jenson Button termine au ralenti et cède la troisième place à Michael Schumacher dans l'ultime virage.



Classements des championnats

Pilotes : 1. M. Schumacher, 14 pts. 2. J.-P. Montoya, 12. 3. R. Schumacher, 10. 4. K. Raikkonen, 4. 5. E. Irvine et J. Button, 3. 6. M. Webber et N. Heidfeld, 2.
Constructeurs : 1. Williams-BMW, 22 pts. 2. Ferrari, 14. 3. McLaren-Mercedes, 4.
Infographie : Le Monde avec Sandro Salvioni



FOCUS

Selon les économistes Anton Brender et Florence Pisani, c'est le volontarisme de l'Etat japonais qui a permis à l'archipel de tenir, notamment en limitant la déflation p. V

EMPLOI

Adecco vient de signer un accord avec l'AFFPA afin de renforcer la formation des intérimaires. Le but étant de mieux répondre à la demande des entreprises, dont certaines font un usage abusif du travail temporaire, à l'instar d'une filiale de Renault qui vient d'être condamnée p. VII

COLLOQUE

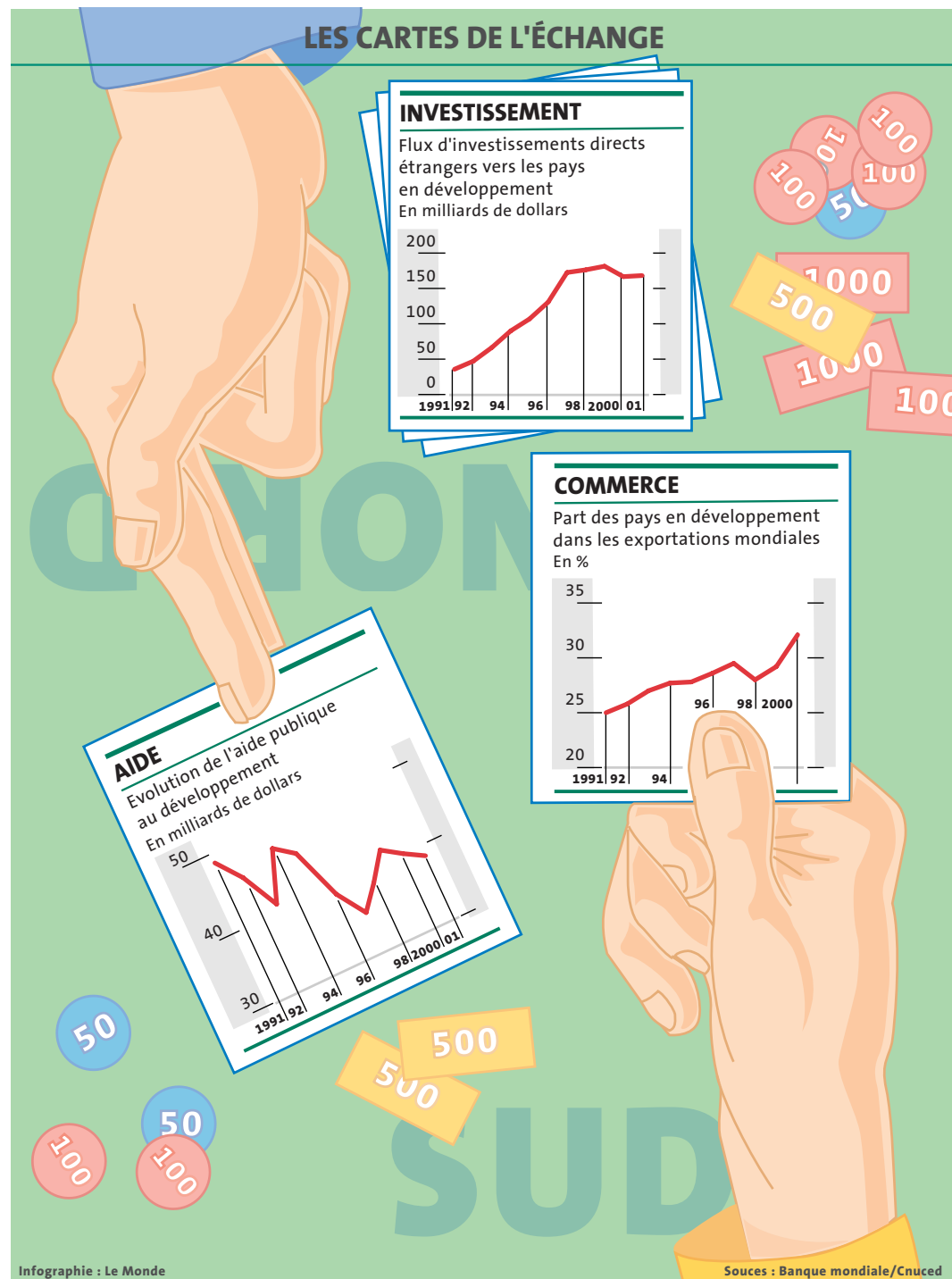
Le Collectif Engagements citoyens dans l'économie associé au « Monde » a réuni experts et acteurs pour tenter de répondre à la question « Les citoyens peuvent-ils changer l'économie ? » p. VIII

OFFRES D'EMPLOI

• Gestion et administration p. IX et X
• Carrières internationales p. X
• Ingénieurs p. XI
• Conseil p. XII et XIII
• Banques assurances p. XIV
• Dirigeants p. XV et XVI
• Collectivités territoriales p. XVII et XVIII

LA CONFÉRENCE DE L'ONU POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT SE TIENT DU 18 AU 22 MARS À MONTERREY AU MEXIQUE

Donnant-donnant : le nouveau credo Nord-Sud



avec un texte de communiqué déjà ficelé, à la virgule près, et que les hôtes mexicains n'entendent en aucune manière rouvrir à la négociation.

Pour certains, il faut voir un progrès dans ce « consensus de Monterrey », adopté le 25 janvier dernier à New York au terme de quatre comités préparatoires réunissant toutes les délégations et, pour la première fois à la même table – en qualité de partenaires des Nations unies –, la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette démarche « traduit la fin d'une confrontation Nord-Sud, affirme Richard Carey, directeur adjoint de la coopération pour le développement à l'OCDE ; pour la première fois, le Sud accepte l'idée d'un partenariat fondé sur une responsabilité partagée entre pays riches et pays en développement ».

Le nouveau plan de développement pour l'Afrique (Nepad) sera, de ce point de vue, cité en exemple du nouvel esprit que veut refléter ce partenariat. Autre élément qui plaiderait pour ce nouveau consensus, « la définition d'objectifs précis et en nombre limité dont la réalisation sera mesurée chaque année ». Le projet de déclaration fait en effet référence aux objectifs du Millénaire, adoptés par les Nations unies en septembre 2000, qui prévoient notamment de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Plus tempéré mais néanmoins positif, le porte-parole du groupe des 77, qui réunit les pays en développement, le Vénézuélien Milos Alcalay, confirme : « C'est un texte de dialogue, pas de confrontation. »

Cet accord programmé ne doit cependant pas masquer les tensions provoquées par l'attitude des Etats-Unis que ne dissipera pas l'annonce faite par le président George W. Bush d'augmenter l'aide publique de 5 milliards de dollars d'ici à trois ans – ce qui porterait l'effort américain à 0,15 % du PIB. « Les Américains ont verrouillé le débat », déplore Bruno Delaye, directeur général de la coopération au ministère des affaires étrangères. D'autres Européens parlent de « diktat ». Si le chef de la Maison Blanche avait annoncé, dès janvier, sa présence à Monterrey, pour montrer « sa volonté d'œuvrer de conserve avec les pays en développement », celle-ci s'est négociée au prix d'un engagement minimum. Le consensus de Monterrey s'est bâti sur des positions en deçà de tous les espoirs. Loin même des recommandations faites par la commission Zedillo (du nom de l'ex-président mexicain), chargée par Kofi Annan de préparer la conférence. Les trois idées – chères à la Fran-

ce – d'un conseil de sécurité économique, de la définition de biens publics mondiaux et de la création d'une taxe internationale sont passées à la trappe.

Sur la question de l'aide publique, la proposition du doublement de son montant – également réclamé par la Banque mondiale – a été évacuée par la volonté quasi unanime des donateurs. « L'aide doit être avant tout plus efficace, et elle l'est d'autant plus qu'elle est dis-

secrétaire générale des Nations unies, Louise Frechette. La retraite des chefs d'Etat et de gouvernement organisée par le président mexicain, Vicente Fox, dans son ranch personnel, le dernier jour de la conférence, pourrait être l'occasion de muscler l'engagement des pays riches. Mais la probabilité, de l'avis général, est assez faible. Le silence troublant des pays en développement n'en fait pas une obligation. Et si, au lende-

Pour la première fois, les pays pauvres acceptent l'idée d'un partenariat fondé sur une responsabilité partagée

tribuée à des pays qui mènent de bonnes politiques », explique au Monde Alan Larson, chef de la délégation américaine à Monterrey. De leur côté, les Européens sont parvenus avec beaucoup de mal à se mettre d'accord pour porter leur aide à 0,39 % du PIB d'ici à 2006.

Que peut-il sortir de Monterrey ? « Nous espérons que certains pays feront des propositions allant au-delà du texte », admet la vice-

main des attentats du 11 septembre, les Etats-Unis avaient sollicité le soutien de la communauté internationale en promettant de se montrer à l'avenir plus attentifs aux déséquilibres mondiaux, ils ont depuis montré que, au nom de la lutte contre le terrorisme, ils entendaient d'abord récompenser ceux qui se rangeraient sous leur bannière.

Laurence Caramel

C'est le forum économique le plus important des vingt dernières années. En « vendant » ainsi la conférence sur le financement du développement, qui se déroule du 18 au 22 mars à Monterrey (Mexique), Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies, a placé la barre très haut. Et pris un gros risque de décevoir. Il y a vingt ans – au Mexique déjà –, la communauté internationale s'était retrouvée à Cancun pour un sommet Nord-Sud destiné à poser les bases d'un « nouvel ordre économique mondial ». On sait ce qu'il est advenu de cette

belle utopie et, même si le Mexique fait partie des rares pays en développement à avoir rejoint le club très fermé des pays industrialisés en devenant membre en 1994 de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), le bilan est par ailleurs peu glorieux. Au point que la lutte contre la pauvreté et celle pour la réduction des inégalités sont redevenues, après une longue parenthèse, le message numéro un de toutes les institutions économiques internationales. Même de celles dont ce n'est pas a priori le mandat, comme le Fonds monétaire international (FMI). Un chiffre suffit à justifier

cet objectif : en vingt ans, le nombre de pauvres – vivant avec moins de 2 dollars par jour – a augmenté de 50 %. Ils sont aujourd'hui plus de 2,4 milliards, soit près de 40 % de la population mondiale.

Pourtant, Monterrey ne sera pas un nouveau Cancun. Les pays en développement ont perdu leurs tribuns, le mur de Berlin est tombé, et l'économie de marché est devenue un modèle sans rival. C'est un signe : pour la première fois dans l'histoire des rencontres internationales de ce type, les chefs d'Etat et de gouvernement – on en attend plus d'une soixantaine – arriveront à Monterrey

STRATORG
conseil de direction générale

A 30 ans, il est peut-être temps...

Retrouvez nos opportunités en rubrique Conseil.

EUROPE

L'IMPORTANT PATRIMOINE FINANCIER DES MÉNAGES

Actifs financiers des ménages en 2000. Pays: Allemagne (3 642), France (3 320), Italie (2 649), Pays-Bas (1 191), Espagne (1 157), Belgique (781), Autriche (277), Portugal (229), Finlande (197). Proportion du PIB (en%): Allemagne (180), France (236), Italie (227), Pays-Bas (297), Espagne (190), Belgique (314), Autriche (135), Portugal (199), Finlande (150).

Source : Eurostat

■ DEPUIS LE PASSAGE À L'EURO en janvier 2002, les ménages ne se sont pas seulement habitués à payer en espèces avec la nouvelle monnaie... Les comptes bancaires personnels, les chèquiers ainsi que les autres actifs et passifs financiers ont, eux aussi, été convertis.

■ LE PATRIMOINE FINANCIER varie d'un pays à l'autre. Leur niveau est assez faible en Autriche (135 % du PIB), alors qu'il est très élevé en Belgique (314 %).

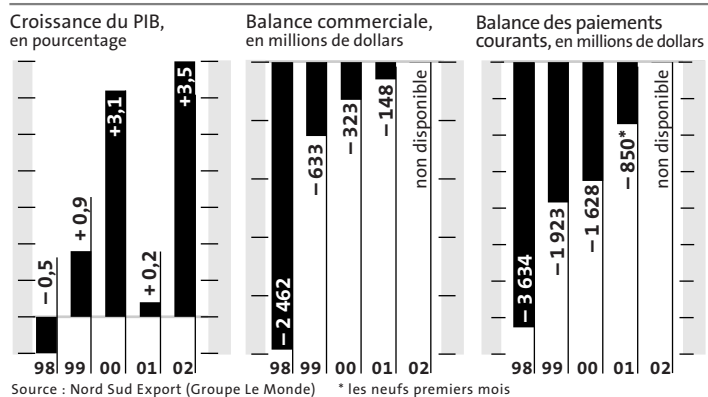
LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX « LE MONDE » / EUROSTAT

Tableau des indicateurs économiques internationaux. Colonnes: UE 15, EURO 12, ALL., BELG., ESPAGNE, FRANCE, ITALIE, PAYS-BAS, ROY.-UNI, E.U., JAPON. Lignes: Production industrielle, Prix à la consommation, PIB en volume, Déficit public/PIB, Dette publique/PIB, Solde commercial extracommunautaire, Investissement (FBCF).

n. d. : non disponible, * provisoire, ** novembre 2001

PAYS ÉMERGENTS

LE PÉROU TIENT LE CHOC



Source : Nord Sud Export (Groupe Le Monde) * les neufs premiers mois

■ LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT PÉROUVIEN D'ALEJANDRO TOLEDO vise à relancer l'activité économique du pays, après une longue période de récession...

■ PAR AILLEURS, LE RÉÉQUILIBRAGE de la balance commerciale a permis une forte réduction du déficit de la balance des paiements courants.

LES INDICATEURS FRANÇAIS

Tableau des indicateurs français. Colonnes: Dernier mois connu, Variation sur un an. Lignes: Consommation des ménages, Taux d'épargne, Pouvoir d'achat des ménages, Commerce extérieur, Enquête mensuelle sur le moral des ménages, etc.

* solde de réponses, CVS, en % ** solde net douze mois auparavant *** en glissement

INNOVATION

R&D : LES RÉGIONS ALLEMANDES EN TÊTE

Intensité de la R & D par région. Tableau à double entrée montrant dépenses en % du PIB et en millions d'euros courants pour différentes régions allemandes.

■ VINGT-HUIT RÉGIONS, sur 211, réalisent plus de 50 % des dépenses de recherche et développement (R & D) en Europe.

■ EN VALEUR ABSOLUE, c'est l'Ile-de-France qui vient en tête en effectuant 9 % des dépenses totales de l'UE.

La rente pétrolière, une malédiction pour les pays producteurs

LES PAYS DU MAGHREB, DU PROCHE ET DU MOYEN-ORIENT QUI TIRENT LEUR REVENU DES HYDROCARBURES N'ONT PAS SU METTRE EN PLACE LES STRUCTURES PROPICES À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

connus. En fait, cette méconnaissance reflète le peu d'attention portée à ces économies, auxquelles on s'intéresse uniquement en raison de l'évolution du prix du pétrole ou des potentialités de ces marchés.

même : bâtir une relation spéciale avec l'Etat pour accaparer de manière indirecte une partie de la manne. L'industrie s'est retrouvée sous-compétitive et très dépendante des importations de biens d'équipement...

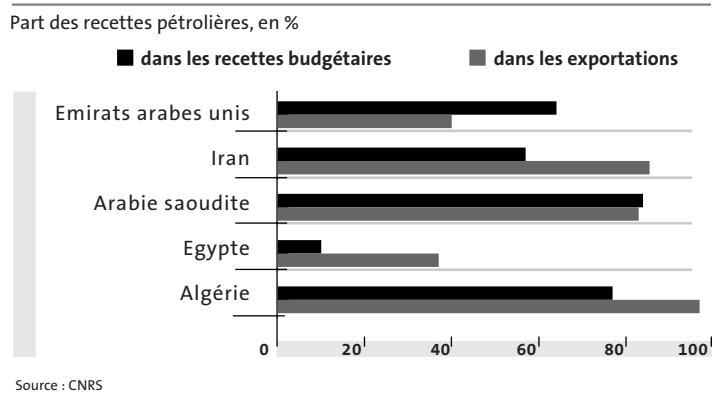
consommatrice et faussée de la modernité. Cette dernière apparaît surtout à travers l'acquisition de la technologie importée et non grâce à une mise à niveau de l'économie du pays par rapport au reste du monde.

Dans le torrent des explications visant à comprendre le sous-développement ou l'absence de véritable intégration à l'économie mondiale du Maghreb - exception faite de la Tunisie - du Proche et du Moyen-Orient avancées depuis le 11 septembre, on a très souvent négligé le rôle dévastateur qu'a joué le pétrole...

Il convient de relativiser les thèses « culturalistes », qui visent à expliquer le sous-développement et la faible intégration à l'économie mondiale de ces régions

tout à favoriser certains réseaux. A cette fin, l'Etat utilise des instruments qui ont l'immense avantage de se situer en dehors du processus budgétaire classique et donc d'être difficilement identifiables.

UNE MANNE BUDGÉTAIRE



Source : CNRS

pétrolière et gazière de la mer Caspienne s'exposent à des lendemains qui déchantent. Il convient donc de relativiser les thèses « culturalistes » qui visent à expliquer le sous-développement et la faible intégration à l'économie mondiale du Maghreb et du Proche et Moyen-Orient.

Malgré tout, il est effectivement très difficile pour un pays disposant d'une manne pétrolière de réussir à diversifier son économie. Le seul exemple véritablement probant est le Mexique (dont le système fiscal reste toutefois sous-développé du fait du poids des recettes pétrolières).

tion et libéralisation des secteurs ayant un potentiel à l'exportation, séparation claire du public et du privé, refonte des systèmes bancaires et fiscaux, enchaînement des réformes politiques et économiques, etc.) dont l'ordonnancement est complexe.

Thierry Coville, chercheur associé au département monde iranien (CNRS)

ADECCO VIENT DE SIGNER UN ACCORD AVEC L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (AFPA) AFIN DE RENFORCER LA FORMATION DES INTÉRIMAIRES EN MISSION. LE BUT ÉTANT DE MIEUX RÉPONDRE À LA DEMANDE DES ENTREPRISES DONT CERTAINES FONT UN USAGE ABUSIF DU TRAVAIL TEMPORAIRE

La guerre entre entreprises d'intérim passe par le social

Une population flottante qu'il ne serait pas nécessaire de fidéliser ? Cette image du travail intérimaire commence à évoluer. Depuis longtemps déjà, les grandes entreprises de travail temporaire (ETT) se sont attelées à structurer le secteur et à doter les intérimaires d'une couverture sociale qui les rapproche, en termes de salaires ou de statut, des salariés en contrat à durée indéterminée, afin de redorer le blason d'une profession décriée.

Mais cette action collective est devenue, au fil des ans, un axe « de différenciation commerciale », selon l'expression d'un responsable de Manpower. En d'autres termes, sur un marché où l'offre et la demande de travail sont, malgré le chômage, en relative inadéquation, les ETT n'ont pas d'autre choix que de multiplier les opérations destinées à mieux qualifier les salariés qu'elles emploient... pour mieux fidéliser leurs clients, les entreprises ayant des difficultés de recrutement. Ou celles qui ont choisi d'en faire un usage structurel comme Renault dont la filiale Sovab vient d'être condamnée pour usage abusif d'intérimaires par le tribunal de Briey (Meurthe-et-Moselle).

Ainsi, Gilles Quinnez, directeur général d'Adecco, et Gilbert Hyvernat, directeur général de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), ont signé le 12 février dernier un accord cadre national pour « favoriser le perfectionnement des salariés temporaires ». L'AFPA s'engage donc à mener des actions de formation dans une dizaine de secteurs (horticulture, BTP, plasturgie, textile...), à mettre en place des bilans de compétences et différents types de formation sous contrat. Concrètement, l'accord prévoit de piloter et accompagner « en commun » les demandeurs d'emplois non qualifiés ou les collaborateurs d'Adecco dans des « parcours professionnalisants » ou alterneront périodes de formation et missions professionnelles. Point important, « Adecco sollicitera l'AFPA pour construire un dispositif de validation des acquis de l'expérience de ses intérimaires ».

Cet accord s'inscrit dans un effort de l'ensemble du secteur. Manpower de son côté a développé en 2001 des actions de formation en direction de 40 000 personnes, pour un budget d'environ 46 millions d'euros. « 87 % de notre budget de formation va aux intérimaires, le reste aux permanents du groupe. Dans le Nord, nous venons de lancer pour 300 jeunes des contrats de formation en alternance avec des entreprises de BTP », rapporte un responsable de la communication de Manpower.

Philippe Gobinet, PDG de Partenaire, une ETT basée à Orléans, mène lui aussi une action en profondeur sur sa région. « On ne peut pas raisonner en termes de département, mais de bassin d'emploi. Par exemple, nous avons lancé en liaison avec l'AFPA et l'ANPE une action pour reclasser les ouvrières de la chaussure choletaise, en difficulté, vers l'agroalimentaire et le nautisme en Vendée. Nous formons ces femmes sur des métiers rares, comme stratifeuse ou menuisère d'agencement ».

BESOINS ÉVOLUTIFS

La contrainte est d'autant plus forte que, dans toutes les ETT, les trois quarts des missions sont réalisées par un quart des travailleurs intérimaires. C'est donc cette population « d'intérimaires permanents » qu'il convient de fidéliser et

d'adapter aux besoins évolutifs du marché du travail.

« On ne peut pas raisonner en termes de département, mais de bassin d'emploi. Par exemple, nous avons lancé en liaison avec l'AFPA et l'ANPE une action pour reclasser les ouvrières de la chaussure choletaise, en difficulté, vers l'agroalimentaire et le nautisme en Vendée. Nous formons ces femmes sur des métiers rares, comme stratifeuse ou menuisère d'agencement ».

« On ne peut pas raisonner en termes de département, mais de bassin d'emploi. Par exemple, nous avons lancé en liaison avec l'AFPA et l'ANPE une action pour reclasser les ouvrières de la chaussure choletaise, en difficulté, vers l'agroalimentaire et le nautisme en Vendée. Nous formons ces femmes sur des métiers rares, comme stratifeuse ou menuisère d'agencement ».

Les ETT spécialisées sur le personnel très qualifié ont choisi de fidéliser, non par la formation, inutile dans leur cas, mais par les avantages sociaux. En janvier dernier, Expectra, « n°1 du travail temporaire expert », a lancé toute une gamme d'avantages sociaux et de services supérieurs à ceux dont jouissent habituellement les intérimaires : prêts immobiliers et personnels à taux réduits non plafonnés, couverture santé complémentaire plus avantageuse, couverture prévoyance, assurance voyage, assurance-vie... Le but est toujours le même : fidéliser pour mieux répondre à une demande soutenue de main-d'œuvre qualifiée en provenance des entreprises.

Yves Mamou

« Il faut valoriser ces gens »

UNE CENTAINE DE MANŒUVRES DEVRAIENT BÉNÉFICIER D'UNE VALORISATION DES ACQUIS DE LEUR EXPÉRIENCE

ORLÉANS de notre correspondant régional Dans le petit bureau de l'agence d'intérim Adecco, en plein cœur du vieux Orléans, Johan, 22 ans, est inquiet. C'est son premier entretien. Depuis plus d'un an, il accumule les missions d'intérim, comme préparateur de commandes dans une entreprise de logistique. En d'autres termes, il est manutentionnaire. Adecco, son employeur, lui a proposé de valider sa jeune expérience professionnelle. Il fait partie des 70 candidats qui participent à une opération-pilote menée dans la région Centre à la suite d'un accord passé le 31 octobre 2001 entre la société d'intérim, la direction régionale de l'emploi et l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Si Johan franchit cette première étape d'entretien, où toutes les tâches qu'il a accomplies seront recensées, la seconde sera déterminante. Il sera observé par des conseillers de l'AFPA sur son lieu de travail. Au bout de 4 à 5 mois, si l'évaluation est concluante, il lui sera remis un certificat de compétence professionnelle par le ministère de l'Emploi. Avec trois de ces certificats au moins – des unités de valeur, en quelque sorte – il pourra obtenir plus tard un certificat de formation professionnelle. Catherine Vidart dirige une agence d'Adecco spécialisée dans le BTP, à Tours. Elle voit défiler des manœuvres, « des personnes qui sont capables, mais pas reconnues », dit-elle.

« Lorsque ma direction m'a parlé de l'opération, l'idée m'a bien plu, poursuit-elle, cela permet de valoriser ces gens, de les faire reconnaître par les entreprises qui les emploient. Celles-ci bénéficient de leurs savoirs. Si cela donne à ces salariés un niveau de qualification, et un salaire correspondant aux tâches qu'ils exécutent, tant mieux ! » Laurent, par exemple, 39 ans, a tâté un peu de tous les métiers, avant d'apprendre sur le tas le bâtiment chez son frère artisan et de travailler en intérim. Il a même bâti sa maison. « Mes chefs ne croyaient pas que j'étais un simple manœuvre, quand je le leur ai dit. Pourtant sur mon contrat de travail, et surtout pour la paie, je reste un manœuvre », commente-t-il. Aussi a-t-il saisi cette occasion de faire valider son savoir quand Catherine Vidart le lui a proposé.

Adecco s'est fixé l'objectif de toucher dans la région une centaine de manœuvres dans les métiers les plus divers. Jusqu'ici une trentaine

ve. « Nous n'avons aucune peine pour vendre cette démarche. Ils répondent tous ok ! », indique-t-elle.

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a donné un accord total à l'opération. La validation des compétences est une idée déjà ancienne, mais qui est encouragée par la récente loi de modernisation sociale. L'opération signée dans le Centre a été inscrite dans le contrat de plan Etat-région. « Nous voulons que ces salariés puissent monter en qualification. Il faut dépasser le stade du "Je n'ai pas le CAP, donc je n'ai rien", en mettant en place un système de professionnalisation plus progressif », affirme Hervé Rigault, de la direction régionale de l'emploi.

L'opération permet au salarié de mieux se défendre au sein de l'intérim, ou de faire plus facilement le saut en entreprise. Mais, constate M. Rigault, « les entreprises d'intérim sont en concurrence et cherchent à fidéliser leurs clients. Si elles ont dans leurs fichiers des personnels dont la qualification est reconnue, c'est un argument commercial. Ce n'est pas purement philanthropique ». Réponse de Jocelyne Bourmat : « Tout le monde y trouve son compte, la société d'intérim, son client, et l'intérimaire. Ce n'est pas uniquement une action commerciale de notre part. »

Un projet qui a pour but, dans l'esprit de ses concepteurs, de modifier la perception que les parties prenantes ont souvent de la formation professionnelle. Pour M^{me} Bourmat, les entreprises vivent trop dans la « culture du diplôme ». « Dans dix ans, l'expérience comptera peut-être autant que le diplôme. Mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. En recourant à l'expérience, les entreprises peuvent avoir un personnel de qualité », insiste-t-elle. Elle ajoute : « Ce n'est pas facile d'évoluer dans une profession, quand on est salarié et que le patron ne vous propose rien. On reste en stand-by sur le même poste. Et puis arrivent des licenciements massifs. On voit alors des salariés reprocher avec force à leurs patrons de les "virer" parce qu'ils ne sont plus opérationnels. A qui la faute ? »

Régis Guyotat

Bien démarrer sa journée.

Confirmation systématique de livraison

Cher Monsieur Rollet
Nous avons le plaisir de vous informer que vos envois StartDay Express ont été livrés à :

FRANCFORT	8 H 12
COPENHAGUE	8 H 26
MILAN	8 H 43

Bonne journée !
DHL

Avec StartDay, DHL vous informe de la livraison de votre colis sans que vous ayez besoin de le demander.

N'attendez plus de savoir si le colis que vous avez envoyé hier est bien arrivé ce matin à la première heure. Avec StartDay Express (avant 9h), une confirmation de livraison vous est systématiquement envoyée par fax ou par mail, comme vous le souhaitez. Vous pouvez suivre vos envois grâce à tous les outils proposés par DHL (Internet, e-mail, WAP/SMS, Numéro Vert, Service 40ca).

9 800 20 25 25 | www.dhl.fr

DHL
WORLDWIDE EXPRESS

Nous tenons vos promesses

« LES CITOYENS
PEUVENT-ILS
CHANGER
L'ÉCONOMIE ? »
TEL ÉTAIT
LE THÈME
DU COLLOQUE
ORGANISÉ
LE 14 MARS
PAR LE COLLECTIF
ENGAGEMENTS
CITOYENS
DANS L'ÉCONOMIE
ET AUQUEL
« LE MONDE »
S'EST ASSOCIÉ

Comment se battre « contre l'économisme »

A QUELLES
CONDITIONS
LA DÉMARCHE
DE L'ÉCONOMIE
SOLIDAIRE
PEUT-ELLE ÊTRE
AMPLIFIÉE ?

De toutes les métaphores utilisées, la plus parlante fut celle de Jean-Paul Vigier, président de la Fédération européenne de banques éthiques et alternatives (Febea): « Quand on veut inventer l'électricité, on ne peut pas se contenter d'améliorer la bougie. » Responsable du comité du label Finansol, il tentait avec d'autres acteurs de l'économie solidaire de définir les conditions qui permettraient d'amplifier leur démarche, jusqu'à maintenant encore marginale. Pour lui, ce changement d'échelle, thème de la table ronde finale du colloque « Les citoyens peuvent-ils changer l'économie ? », ne peut se faire, pour

commencer, que si la volonté politique des différents gouvernements est au rendez-vous. « Sinon, on pourra mettre en place tous les mécanismes que l'on veut, cela ne servira à rien... » Un appel que Victor Ferreira, directeur de Max Havelaar France, et Pascal Erard, coordinateur du collectif Éthique sur l'étiquette, ont aussi lancé.

Ce préalable fait, les trois promoteurs du « Penser local, agir global » ont énoncé un certain nombre de pistes économiques susceptibles de développer, pour l'un, le commerce équitable, pour l'autre, la finance solidaire et pour le troisième l'éthique des multinationales. Il s'agit, entre autres, de poursuivre la mise en réseau de l'ensemble des acteurs, de mieux sensibiliser les consommateurs – y compris par des campagnes télévisuelles – et de rap-

procher ONG et syndicats. Soulignant la rigidité des réglementations bancaires, Jean-Paul Vigier s'est ainsi demandé, concernant son domaine spécifique de la finance solidaire « s'il fallait créer des systèmes ex nihilo » ou bien « s'appuyer sur les réseaux existants, notamment les banques mutualistes ». Bref, les idées ne manquaient pas.

Leurs propositions – tel était le principe de cette journée du 14 mars – ont été examinées de près par trois économistes. Ces juges – Dominique Plihon, professeur à l'université Paris-Nord et par ailleurs président du conseil scientifique d'Attac, Pierre Jacquet, professeur à l'École nationale des ponts et chaussées et directeur délégué de l'Agence française du développement, et Jean Pisani-Ferry, président délégué du Conseil d'analyse

DES ACTEURS « SOLIDAIRES » FACE AUX MACROÉCONOMISTES

Les finances éthiques, le commerce équitable, qui suscitent un intérêt croissant auprès des citoyens, peuvent-ils dépasser le cadre marginal dans lequel ils restent aujourd'hui cantonnés et contribuer à une part importante de l'économie nationale, voire mondiale ? C'est pour tenter de défricher cette question que *Le Monde* s'est associé au colloque organisé le jeudi 14 mars par le Collectif Engagements citoyens dans l'économie.

Neuf macro-économistes – Anton Brender, Philippe Chalmrin, Daniel Cohen, Michèle Debonneuil, Jacques Généreux, Pierre Jacquet, Jean Pisani-Ferry, Dominique Plihon et Xavier Timbeau – ont accepté de répondre de façon critique aux propositions d'acteurs de terrain, en soulignant souvent les limites de leur démarche. Ils ont aussi exposé leurs points de vue sur le rôle de la régulation et les formes qu'elle pourrait prendre dans une économie mondiale globalisée.

économique – ont déclaré dans une belle unanimité leur attachement à la philosophie générale de la démarche. Pas uniquement par volonté romantique de « changer le monde » comme l'a énoncé Pierre Jacquet, mais aussi, comme l'ont dit tour à tour Dominique Plihon et Jean Pisani-Ferry, parce que, lorsque les réglementations publiques sont défailtantes, il est bon de voir la société civile prendre le relais en tentant de négocier des normes sociales et environnementales.

Une empathie qui ne les a pas empêchés de faire part d'un certain scepticisme. « Je n'ai rien contre l'idée de se battre contre l'économisme, a expliqué Pierre Jacquet, mais aller contre le raisonnement économique est dangereux. » Parmi les bugs relevés, les incohérences liées aux questions de prix ont été mentionnées à plusieurs reprises. Relever les prix agricoles ? « S'ils augmentent tous, a démontré Pierre Jacquet, il n'y aura pas de gains de pouvoir d'achat. Ou il faut alors admettre – dans le cadre d'une économie solidaire – que certains producteurs gagnent plus que d'autres. Se pose alors la question de la répartition des richesses. » Pour Jean Pisani-Ferry, l'idée de redresser le prix des matières premières « est vouée à l'échec ». L'économiste rappelant que la France avait en son temps décidé d'acheter du gaz algérien à un prix supérieur à celui du marché... « une

démarche économique qui n'a guère duré longtemps... » Le président délégué du Conseil d'analyse économique a néanmoins versé son écot à la lutte solidaire. Présent au World Economic Forum, qui, cette année, s'est tenu à New York et non à Davos, il a bien noté l'inquiétude des grands groupes mondiaux liée « à la vulnérabilité de leurs marques » qu'ils « valorisent pourtant

Lorsque les réglementations publiques sont défailtantes, il est bon de voir la société civile prendre le relais en tentant de négocier des normes sociales et environnementales

énormément au sein de leurs actifs ». Ce talon d'Achille « peut être un levier important pour stimuler le comportement éthique des consommateurs », a-t-il indiqué, confirmant ainsi qu'en matière d'économie solidaire, certains objectifs étaient atteignables, et d'autres pas du tout.

Marie-Béatrice Baudet

La réciprocité et la redistribution au côté du marché

LA PREMIÈRE TABLE
RONDE A CREUSÉ
L'IDÉE DE « POSER
DES ACTES
ÉCONOMIQUES
DIFFÉRENTS »

A première vue, les chiffres sont modestes : 200 millions d'euros de produits financiers solidaires placés sous le label Finansol, face à 2 000 milliards de dollars sur les marchés boursiers mondiaux ! Mais ces 200 millions d'euros qui circulent entre 30 000 épargnants solidaires et près de 5 000 entrepreneurs ont permis de créer 7 000 emplois, a rappe-

lé Henri Rouillé d'Orfeuil, président de Finansol, au nom du Collectif Engagements citoyens dans l'économie en reconnaissant la nécessité de « changer d'échelle ». Dans ces conditions, Jean-Louis Laville, directeur du Laboratoire de sociologie du changement des institutions (LSCI), a fait œuvre de pédagogie, en posant le cadre du débat. « L'économie solidaire, ça existe », a-t-il expliqué. Il ne s'agit pas d'« un tiers secteur résiduel » qui se limiterait à l'insertion d'un public défavorisé. Ce n'est pas non plus « une économie parasitaire qui ne serait pas productrice de richesses ». Au contraire. M. Laville a rappelé qu'aujourd'hui toutes les économies étaient mixtes et qu'au panthéon des valeurs économiques la réciprocité et la redistribution figuraient au côté du marché.

Ces précisions données, Pauline Grosso, secrétaire générale de Finansol, a présenté les réseaux de finance solidaire en France. Elle a rappelé que « les montants étaient

petits » – en 2000, il existait 27 produits d'épargne solidaire –, mais il s'agit aussi « d'un secteur jeune, de moins de vingt ans d'âge, qui a doublé en cinq ans ». Reste qu'il est désormais nécessaire de passer à un double changement d'échelle : au niveau de la demande, où simplement un dixième des besoins est satisfait ; au niveau de l'offre, où les entreprises du secteur sont pratiquement toutes déficitaires.

Responsable du réseau de commerce équitable Artisans du soleil, Olivier Hauville a explicité les enjeux de cette démarche. « Le commerce équitable, c'est à la fois un outil de meilleure répartition de la richesse pour des producteurs déjà présents sur le marché, mais c'est aussi un outil de lutte contre l'exclusion économique », a-t-il expliqué. La labellisation est le procédé le plus courant, mais là aussi l'offre est extrêmement réduite – à quelques filières de produits agroalimentaires – et elle pourrait être démultipliée.

Qu'en pensent les économistes ? « Une société peut-elle tolérer qu'il y ait des fonds éthiques et des fonds qui ne le soient pas ? Un commerce équitable et un commerce... inéquitable », s'est interrogé Jacques Généreux, professeur à Sciences-Po et prési-

200 millions d'euros
qui circulent entre
30 000 épargnants
solidaires
ont permis de créer
7 000 emplois

dent de l'Association internationale pour l'économie humaine. Les fonds éthiques qui existent depuis cent ans dans le monde anglo-saxon stagnent à 12 % du volume mondial des investissements, a-t-il rappelé. Pour agir de manière efficace, il a plaidé pour le retour d'actions citoyennes sur les politiques, à l'échelon national. Michèle Debonneuil, chef du service économique au Plan, a estimé qu'il fallait « placer les impératifs de l'économie solidaire au cœur de l'économie normale ». Quant à Xavier Timbaud, directeur du département d'analyse de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), il a tracé un avenir original : « La perte de légitimité de l'Etat libère une place dans laquelle l'économie solidaire pourrait s'insérer. » A dépense publique constante ?

Alain Beuve-Méry

Faire contribuer l'entreprise à « l'intérêt général »

LE « SOCIALEMENT
RESPONSABLE »
EST À LA MODE.
LES PARTICIPANTS
À LA DEUXIÈME
TABLE RONDE ONT
CONFRONTÉ RÉALITÉ
ET DÉMARCHE
MARKETING

Une entreprise socialement responsable intègre volontairement des préoccupations sociales et écologiques à son activité commerciale et à ses relations avec les acteurs de son environnement – fournisseurs, clients, salariés, collectivités ». Cette définition, livrée par Hugues Sibille, de la Caisse des dépôts et consignations, a été confrontée par les intervenants de cette table ronde à des réalités têtues.

Tout d'abord, la démarche « socialement responsable » de telle ou telle entreprise apparaît plus souvent découler d'une contrainte (pression des consommateurs ou des actionnaires, certification, réglementation) : généraliser cette évolution passerait donc par une articulation entre démarche volontaire et normes du droit positif.

Ensuite, quel rôle les différents « stakeholders » (parties prenantes à l'environnement de l'entreprise), les salariés et leurs représentants, les actionnaires, les consommateurs-citoyens... peuvent-ils jouer pour que l'entreprise contribue « d'une façon différente à l'intérêt général » ?

Eric Loiselet, du Forum pour l'in-

vestissement responsable, tempère le mythe d'une « irruption des citoyens dans le champ de la finance » au travers des financements socialement responsables en remarquant que, sur les 3 000 milliards d'euros d'investissements correspondant à cette définition dans le monde (dont les deux tiers aux Etats-Unis), 200 milliards seulement sont détenus par le grand public. Tout le reste l'est par les investisseurs institutionnels, les fonds de pension, les caisses de retraite. Ces formes collectives connaissent d'ailleurs une mutation majeure, note Eric Loiselet : l'investissement sur critères éthiques, positifs ou négatifs, ou encore l'épargne solidaire se développent beaucoup moins vite que « l'actionnariat actif », c'est-à-dire la participation financière d'acteurs sociaux, en particulier les syndicats, au capital des grandes entreprises, qu'elles soient « éthiques » ou non : déjà un tiers des investissements « socialement responsables » correspondraient à cette volonté d'agir au sein des assemblées générales et des conseils d'administration. Par exemple, ces « actionnaires actifs » ont exigé de la direction de Disney, lors de sa dernière assemblée générale, l'engagement de faire respecter certaines pratiques chez ses sous-traitants asiatiques.

L'investissement sur critères éthiques, positifs ou négatifs, ou encore l'épargne solidaire se développent beaucoup moins vite que « l'actionnariat actif »

Mais l'extension de ces comportements à une plus grande échelle nécessite l'intervention du législateur pour développer l'épargne salariale, les fonds de pension, et les doter de moyens d'intervention dans la gestion de l'entreprise. Pour Frédérique Pfunder égale-

ment, de l'association de consommateurs Consommation, logement et cadre de vie (CLCV), seule une certification des pratiques d'entreprises contrôlée par les acteurs sociaux peut donner au consommateur la confiance nécessaire au développement de comportements économiques « socialement responsables ». De même, selon Jacques Bass, de la CFDT, l'action syndicale pour le développement de « bonnes pratiques » au cœur du métier de l'entreprise doit s'appuyer sur les normes et les instruments de la négociation collective. « Attention à ne pas substituer l'objectif de l'éthique et ses fragiles évaluations à la solidité des réglementations sociales », affirme également Jean-Christophe Le Duigou, de la CGT, pour qui il n'est par exemple « pas question de substituer la gestion de l'épargne salariale à la défense des rémunérations et des retraites ».

Les trois économistes conviés ont renchéri sur la nécessaire traduction institutionnelle du « socialement responsable ». Pour Daniel Cohen, membre du Conseil d'analyse économique, l'émergence d'une demande de consommation éthique, la crise du gouvernement d'entreprise illustrée par l'affaire Enron, la montée de l'épargne salariale créent « un moment à saisir », qui permettrait de cristalliser une forme déterminée de « démocratie

d'entreprise » – par exemple un conseil de surveillance regroupant tous les stakeholders. Pour Philippe Chalmrin, professeur à Paris-IX-Dauphine, les préoccupations des tenants de l'économie solidaire trouvent leurs réponses dans le renforcement de la régulation de l'économie de marché par l'Etat, l'usage des notions d'éthique et de solidarité étant en la matière abusif, ou tout au moins déplacé. Anton Brender, professeur à Paris-IX-Dauphine, a conclu peu ou prou dans le même sens, en remarquant que « cela fait deux siècles que les citoyens changent l'économie, en imposant lois et réglementations par le biais de l'action politique relayée par l'Etat. Pourquoi faudrait-il aujourd'hui perdre foi dans cette action ? »

Antoine Reverchon

[M'S ESCP-EAP]
Choisissez votre MÉTIER

Gestion de patrimoine • E-business • Stratégie et Management des systèmes d'information • Innover et entreprendre • Management des hommes et des organisations • Qualité et organisation • Management des projets internationaux • Droit et management international • Ingénierie financière et fiscale • Finance • Management de la performance opérationnelle et financière • Audit et conseil • Marketing et communication • Médias • Management de l'édition • Management médical.

Les 16 Mastères Spécialisés ESCP-EAP s'adressent à de jeunes diplômés universitaires et Grandes Ecoles (Bac + 5). 400 heures de cours, une thèse professionnelle, 4 mois de stage et un voyage d'étude à l'étranger. Une année pleine qui fera de vous un expert recherché.

Rejoignez le réseau des 20 000 anciens ESCP et EAP actifs dans 65 pays.

Sélection de la promotion 2003
Dossier de candidature (date limite de dépôt : 2 mai 2002), épreuves écrites (samedi 18 mai 2002) et sur entretien pour les admissibles (entre le lundi 27 mai et le vendredi 7 juin 2002).

Journée Portes Ouvertes MS
Samedi 23 mars 2002

ESCP-EAP
79, av. de la République - 75543 Paris cedex 11
masters@escp-eap.net
tel. 01 49 23 20 00 / 21 40

ESCP-EAP
European School of Management
"Learn everywhere. Manage anywhere."

www.escp-eap.net